



Organisation
internationale
du Travail



Financé par
l'Union européenne

Impact des politiques de commerce et d'investissement sur l'emploi productif et décent

Rapport pays pour la Tunisie

Leila Baghdadi
Professeur en Sciences
Economiques Université de Tunis

Héla Miniaoui
Organisation internationale du Travail

Septembre 2022

► Résumé analytique

Le développement des exportations et de l'investissement représente un pilier important de la stratégie nationale de croissance en Tunisie. Dans cette perspective, le Gouvernement tunisien a mis en place depuis plusieurs décennies un ensemble de politiques industrielles, commerciales et d'investissement qui ont contribué à une libéralisation progressive de son économie et à l'attraction d'investissements nationaux et étrangers. Ces politiques ont été appuyées par la création de plusieurs institutions afin de soutenir le développement des exportations et d'investissement. Ces efforts ont contribué à un essor de ces flux jusqu'à la fin des années 2000.

Malgré ce bilan positif, le taux de croissance n'a pas pu résorber les déséquilibres structurels de l'économie tunisienne illustrés par des inégalités régionales et des taux de chômage toujours élevés, surtout pour les femmes, les jeunes et les plus éduqués révélant ainsi son incapacité à alléger la pression sur le marché du travail. Ces déséquilibres ont été amplifiés suite à la succession de chocs internes et externes durant la dernière décennie. La pandémie du COVID19 a mis à rude épreuve la croissance économique qui a enregistré un recul de 8,8%.

Les revendications sociales de la population pour accéder à des emplois décents ont contribué à la cristallisation de Politiques Nationales d'Emploi (PNE) illustrée dans le Plan National de Développement 2016-2020. Néanmoins, les fruits des PNE restent invisibles jusqu'à ce jour.

La présente étude dresse, tout d'abord, les évolutions des flux commerciaux, de l'investissement et de l'emploi en Tunisie soulignant les grandes tendances couvrant les dernières années. Ensuite, elle fait le bilan des politiques commerciales, d'investissement et de l'emploi et présente les différents mécanismes institutionnels mis en œuvre. Enfin, ce document expose les défis auxquels la Tunisie est confrontée et présente des recommandations au niveau du commerce et des investissements afin de permettre à l'économie de générer plus d'emplois décents et productifs.

La première partie de cette étude identifie deux périodes avec des tendances différentes au niveau de l'évolution des investissements direct étrangers (IDE), des flux commerciaux et de l'emploi. La période allant jusqu'à 2010 a joui de plusieurs facteurs favorables à la croissance des IDE tel que la stabilité économique et politique et une économie européenne florissante. Cet accroissement a été porté par deux secteurs en particulier : les télécommunications et l'énergie. Les exportations ont elles aussi connu une augmentation constante de 2000 jusqu'à 2008 pour ensuite chuter brusquement en 2009 de 17,6% soulignant que la crise financière a d'abord frappé les flux commerciaux avant de se propager aux autres moteurs de l'économie. Les exportations tunisiennes n'ont pas pu recouvrir leur rythme de croissance connu avant 2008. Ce taux de croissance est resté très faible à l'exception de l'année 2010 où il a atteint exceptionnellement un seuil supérieur à 10%. Cette année a été marquée à sa fin par la transition politique en interne, et a vu une chute des investissements. A partir de 2016, on observe une amélioration portée, cette fois-ci par les industries manufacturières, en particulier les industries mécaniques et électriques, au niveau des IDE et des exportations. La pandémie en 2020 a durement touché les IDE avec une rétraction d'un tiers entre 2018 et 2020. Les secteurs les plus touchés sont le tourisme et l'immobilier, suivi par l'énergie et les industries manufacturières. La contraction du rythme des exportations en 2020 était générée par la chute des exportations des industries mécaniques et électriques (IME), du textile et habillements, des mines, phosphates et dérivés, ainsi que des industries agroalimentaires.

Au niveau de la structure de ses exportations et de ses IDE, la Tunisie est très fortement liée aux pays européens qui restent ses premiers investisseurs et ses principaux partenaires commerciaux, suivis par quelques pays arabes comme le Qatar, les Emirats Arabes Unis et la Libye. Malgré la forte prédominance des exportations tunisiennes vers les marchés européens, leur potentiel d'exportation demeure important. La Tunisie a aussi un potentiel significatif d'exportation vers d'autres marchés, notamment les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), les pays d'Afrique Subsaharienne, l'Amérique du Nord et les autres pays Arabes (hors UMA), dont le niveau des flux commerciaux reste largement au-dessous de son potentiel. L'analyse présentée dans ce document montre que le secteur des industries manufacturières, en particulier les IME, présente les plus grandes opportunités d'exportation inexploitées.

Le marché du travail, quant à lui, est caractérisé par un faible taux de participation des femmes et par un taux de chômage relativement élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes. Le choc de la pandémie du COVID-19 a aggravé lourdement les indicateurs du marché du travail en Tunisie. Le taux de chômage a connu une hausse importante durant le deuxième trimestre de l'année 2020 pour atteindre un pic de 18% après avoir été constant aux alentours de 15% durant les cinq dernières années. Le niveau de chômage élevé chez les femmes, les jeunes et les plus éduqués a souvent été attribué à la forte pression sur le marché du travail, au décalage entre les compétences demandées et celles produites par le système éducatif tunisien, à la rigidité et l'inefficience dans la réglementation et les institutions relativement rigides qui gouvernent le marché du travail.

La faible dynamique du tissu entrepreneurial tunisien a aussi été citée parmi les causes de la faible dynamique de création d'emplois de l'économie tunisienne. En effet, le tissu entrepreneurial tunisien est composé majoritairement de microentreprises (97%). Le reste comprend des Petites, Moyennes et Grandes Entreprises (PMGE). Néanmoins, les PMGE du secteur privé en Tunisie couvrent près de 90% de l'emploi salarié formel et environ 95% des exportations des biens. Au niveau des secteurs, les services occupent le premier rang avec 52% du total des PMGE. En deuxième position, on trouve les industries manufacturières qui couvrent 38% du total des PMGE. Les entreprises tunisiennes ont connu un rebond en 2013, suivi d'une détérioration de leurs performances en 2016. Toutes les entreprises, en particulier les plus petites entre elles, ont été durement touchées par la pandémie en 2020 en termes de productivité de travail.

La deuxième partie expose les mécanismes institutionnels et les défis auxquels la Tunisie doit faire face. Plusieurs réformes ont été soulignées pour renforcer d'une part le rôle du secteur privé en tant que principal moteur de la compétitivité et de l'emploi et le rôle de l'État en tant que catalyseur du développement du secteur privé d'autre part. Ces recommandations visent l'amélioration du climat d'affaires, la facilitation de l'accès des petites et moyennes entreprises au financement bancaire et l'efficacité du système de garantie des crédits, l'encouragement de l'innovation et de la recherche et développement en lui accordant la reconnaissance nécessaire comme pilier incontournable dans les politiques d'investissement, le développement des compétences nécessaires en capital humain pour renforcer ces secteurs, la consolidation de la concurrence et enfin l'amélioration de la gouvernance de l'investissement. Concernant les exportations, la Tunisie gagnerait à réduire ses barrières tarifaires et non tarifaires afin de libérer le potentiel de ces entreprises, en particulier les plus petites entre elles, et à renforcer les capacités des entreprises en termes de capital humain et d'absorption de transfert technologique. La Tunisie devrait mettre en place une stratégie industrielle se focalisant sur l'objectif de montée en gamme.

A cet égard, une attention particulière à la facilitation du commerce devrait être accordée avec comme objectif la réalisation de progrès sur les engagements pris dans le cadre de l'Accord de la facilitation du commerce avec l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces progrès auraient des retombées particulièrement bénéfiques pour la participation dans les Chaines de Valeurs Mondiales (CVM) et pour l'annihilation des blocages dans les chaînes d'approvisionnement. La Tunisie fait face, en outre, à une double concentration de ses exportations tant au niveau de ses partenaires qu'au niveau de ses secteurs porteurs. La diversification des partenaires et des produits exportés, dans des limites soutenables, pourrait aider la Tunisie à réduire ses vulnérabilités. Les décideurs politiques tunisiens sont d'ores et déjà dans cette optique comme vient le rappeler les derniers accords commerciaux ratifiés avec son voisinage du sud tel que le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ou la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Néanmoins, ces accords ne porteront leurs fruits qu'accompagnés par une stratégie industrielle et d'investissement optimale.

Compte tenu des nombreuses opportunités sur le marché européen, la Tunisie devrait plutôt explorer des accords de commerce et d'investissement avec son partenaire de longue date focalisant sur la montée en gamme. Ces nouveaux accords pourraient aider le pays à capturer plus de valeur ajoutée dans les CVM tout en assurant leur soutenabilité à travers l'adoption de standards de travail décent, ce qui lui permettra en retour de créer plus d'emplois en adéquation avec sa main d'œuvre éduquée.

► Remerciements

Ce rapport a été co-rédigé par Leila Baghdadi, consultante et Héra Miniaoui (Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique du Nord, Bureau de pays de l'OIT pour l'Égypte et l'Érythrée).

Leila Baghdadi est professeure en économie à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis (ESSECT), Université de Tunis, où elle occupe la chaire de l'Organisation Mondiale du Commerce. Elle est membre du Conseil d'Administration de la Banque centrale de Tunisie depuis août 2019. Leila siège également au sein du Comité d'administration de l'Economic Research Forum et est rédactrice adjointe au Middle East Development Journal.

Les auteurs tiennent à remercier Naceur Bouyahia (Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique du Nord, Bureau de pays de l'OIT pour l'Égypte et l'Érythrée), Martin Ostermeier (Equipe du projet IECI au siège de l'OIT à Genève), Hilma Kupila Mote et Mohammed Mwamadzingo (bureau des activités des travailleurs ACTRAV de l'OIT à Genève à Genève) d'avoir partagé leurs commentaires.

Le rapport a également bénéficié des commentaires de Ilektra Tsakalidou de la Commission Européenne ainsi que l'équipe de la délégation de l'Union Européenne en Tunisie et du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations en Tunisie.

► A Propos du programme IECI



Intégration de l'Emploi dans le commerce et l'investissement dans le Voisinage Sud de l'UE (IECI) est un projet régional financé par l'Union européenne (UE) et implémenté par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). L'objectif général du projet est d'aider les décideurs politiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à intégrer les questions d'emploi dans les politiques de commerce et d'investissement, et de concevoir et mettre en œuvre des interventions qui optimisent à terme la quantité et la qualité des emplois créés dans la région. Le projet facilitera également l'opérationnalisation du troisième pilier du Plan d'Investissement Extérieur (PIE) de l'UE grâce au dialogue politique et soutiendra les initiatives liées à la pandémie de COVID-19. Il vise à stimuler les investissements publics et privés pour créer plus d'emplois et une croissance plus forte et à œuvrer à la réalisation d'autres objectifs de développement durable des Nations Unies. IECI a été lancé à l'automne 2020 et continuera de soutenir les décideurs pendant une période de quatre ans.

Pour plus d'informations : <https://www.ilo.org/ieci>

Le projet IECI est en partenariat étroit avec deux autres programmes financés par l'UE et mis en œuvre par le Centre du commerce international (ITC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'objectif général du programme ITC est de contribuer à une croissance économique inclusive et durable axée sur la création d'emplois décents et une plus grande intégration régionale grâce à des processus d'élaboration des politiques de commerce et d'investissement renforcés et mieux informés dans les pays du sud de la Méditerranée. En particulier, les programmes visent à (i) faciliter des liens économiques plus étroits entre l'UE et la SMC et renforcer l'intégration économique régionale et (ii) améliorer la transparence du commerce et des investissements en offrant un libre accès à l'information aux opérateurs économiques et aux décideurs politiques.

Pour plus d'informations : <https://euromed.macmap.org/euromed/>



**EU-OECD PROGRAMME
ON INVESTMENT IN THE
MEDITERRANEAN**

L'OCDE s'efforce de soutenir le climat d'investissement pour les pays du sud de la Méditerranée en attirant des investissements de meilleure qualité et plus inclusifs, en renforçant la capacité des pays à autoévaluer, à mettre en œuvre et à améliorer les réformes climatiques de l'investissement et en soutenant une croissance durable et la création d'emplois décents. Le programme présente trois principaux résultats: (i) fournir des conseils stratégiques pour soutenir la mise en œuvre des réformes climatiques de l'investissement, y compris des recherches et des idées sur la mesure de la qualité des IDE et de leur impact sur le marché du travail et sur les PME locales, (ii) mener un dialogue public-privé régional et national sur les réformes du climat d'investissement, et (iii) soutenir le suivi de la mise en œuvre de certaines réformes.

Pour plus d'informations : <https://www.oecd.org/mena/eu-oecd-mediterranean-investment/>

Les rapports pays du programme IECI identifient les principaux problèmes, politiques et mesures, qui doivent être abordés dans les quatre pays partenaires, afin de tirer parti des opportunités potentielles de création et d'expansion d'emplois décents, associés à une productivité plus élevée, et de meilleures conditions. Les conclusions des rapports proposent un aperçu des défis politiques liés au commerce, à l'investissement et à l'emploi ainsi que des conseils aux décideurs. Chaque rapport sera suivi d'une analyse approfondie de la chaîne de valeur des secteurs stratégiques. L'analyse vise à éclairer davantage les goulots d'étranglement pour créer et améliorer l'emploi le long de la chaîne de valeur, en particulier pour les femmes et les jeunes et au sein des petites et moyennes entreprises. Sur la base de ce travail analytique, un groupe de travail tripartite sur les politiques¹ élaborera ensuite des recommandations politiques concrètes pour identifier les moyens de promouvoir l'emploi, notamment en facilitant la modernisation économique et/ou la diversification de la structure de la chaîne de valeur, en reliant les petits producteurs aux marchés régionaux et internationaux, en formulant des plans d'action par le biais d'une collaboration tripartite public-privé et en encourageant l'innovation technologique et managériale avec des améliorations associées de la productivité des travailleurs. Les recommandations politiques, seront publiées sous la forme d'une note d'orientation qui accompagnera le rapport national, proposeront des orientations aux principales parties prenantes sur la manière dont elles pourraient utiliser les politiques commerciales et d'investissement pour développer des politiques capables de soutenir la création d'emplois décents et la productivité.

¹ Le groupe de travail sur les politiques est composé de décideurs des ministères concernés, d'agences nationales spécialisées (par exemple, les douanes, les agences de promotion des exportations, les conseils d'investissement, etc.), de représentants des partenaires sociaux (par exemple, les syndicats et les organisations d'employeurs), et d'autres représentants du secteur privé et praticiens du développement.

► Sommaire

Résumé analytique	i
Remerciements	iii
A Propos du programme IECI	iv
Sommaire.....	vi
Liste des tableaux	viii
Liste des figures	ix
Introduction.....	1
1. Liens entre commerce, emploi et investissements.....	3
2. Commerce, IDE et marché du travail en Tunisie	9
2.1. Evolution des IDE en Tunisie : Aperçu général et tendances annuelles	10
2.1.1. Aperçu général des IDE en Tunisie	10
2.1.2. Evolution des IDE par secteur d'activité	11
2.1.3. Evolution des IDE par pays d'origine	13
2.1.4. Politiques d'incitation aux IDE	14
2.1.5. Impact du COVID-19 sur les IDE	15
2.2. Evolution du commerce extérieur	15
2.2.1. Vue d'ensemble sur les exportations.....	16
2.2.2. Analyse des exportations par secteur et par produit	17
2.2.3. Analyse des Exportations par destination.....	20
2.2.4. Potentiel d'exportation inexploité	22
2.2.5. Impact du COVID-19 sur les exportations.....	24
2.3. Aperçu du marché du travail.....	26
2.3.1. Présentation générale	26
2.3.2. Impact du COVID-19 sur l'emploi	29
2.4. Aperçu des Petites, Moyennes et Grandes Entreprises	30
2.4.1. Présentation générale	30
2.4.2. Impact du COVID-19 sur les PMGE.....	34
3. Revue des politiques d'investissement, commerciales et d'emploi.....	36
3.1. Evolution des politiques d'investissement	36
3.2. Evolution des politiques commerciales	39
3.3. Evolution des politiques d'emploi	46
3.4. Liens entre commerce, investissements et emploi : Chaines de Valeurs Mondiales et intégration des provisions relatives à l'emploi dans les accords commerciaux	51
4. Mécanismes institutionnels	54
4.1. Politiques d'investissement.....	54
4.1.1. Le Conseil Supérieur de l'Investissement	54
4.1.2. L'Instance Tunisienne de l'Investissement.....	54
4.1.3. Le Fonds Tunisien de l'Investissement	55
4.1.4. Autres institutions	55
4.1.5. Fonds et mécanismes d'aides financières destinés aux PME.....	55
4.2. Politiques commerciales.....	57
4.2.1. Ministère du commerce et du développement des exportations	57
4.2.2. Autres institutions	57
4.2.3. Accords et arrangements commerciaux	57
4.3. Politiques d'emploi	60

4.3.1. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP).....	60
4.3.2. L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).....	60
4.3.3. L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ)	60
4.3.4. Le Fonds National de l'Emploi (FNE).....	61
4.3.5. La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS).....	61
4.4. Pactes pour la compétitivité économique et l'équité sociale	61
4.4.1. Pacte pour la compétitivité de l'industrie automobile.....	63
4.4.2. Pacte pour la compétitivité du secteur pharmaceutique.....	64
4.4.3. Pacte pour la compétitivité du secteur textile et habillement.....	66
5. Défis de politiques économiques	67
5.1. Défis pour les investissements	67
5.2. Défis pour le commerce.....	69
5.2.1. Améliorer les capacités de la main d'œuvre	70
5.2.2. Se conformer aux standards internationaux de qualité	70
5.2.3. Favoriser l'innovation	71
5.2.4. Axer les incitations sur des objectifs de montée en gamme.....	71
5.2.5. Créer des clusters et des zones franches économiques pour un meilleur redéploiement dans les CVM	71
5.2.6. Facilitation du commerce	71
5.3. Commerce-Investissement-Emploi : Un trilemme impossible ou un tryptique réalisable ?	72
Conclusion	74
Références	76
Avertissement	79

► Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des Investissements directs étrangers	11
Tableau 2: Evolution des IDE par secteur d'activité (en MDT).....	12
Tableau 3: Evolution des IDE (hors énergies) par pays d'origine (en MDT)	13
Tableau 4: Liste des approbations de projets	15
Tableau 5: Evolution des exportations en Tunisie.....	17
Tableau 6: Structure des exportations par secteur d'activité	18
Tableau 7: Distribution des PMGE selon le secteur d'activité – 2020.....	31
Tableau 8: Contraintes à la conduite des affaires (2020)	33
Tableau 9: Principales incitations offertes par le régime offshore	37
Tableau 10: Modalités d'engagement des parties prenantes dans les processus de formulation de la PNE	51
Tableau 11: Provisions de travail dans les accords commerciaux - Tunisie.....	52
Tableau 12: Fonds et mécanismes d'aides ciblant les exportations	56
Tableau 13: Objectifs chiffrés à horizon 2025.....	62
Tableau 14: Objectifs à horizon 2025.....	63
Tableau 15: Objectifs principaux à horizon 2022	65

► Liste des figures

Figure 1: Investissements directs étrangers selon le secteur d'activité.....	12
Figure 2: Part des IDE (hors énergie) par pays d'origine.....	14
Figure 3: Structure des exportations par groupes de produits.....	19
Figure 4: Top 20 produits exportés par la Tunisie en 2020 (%).....	20
Figure 5: Répartition des exportations par destination.....	21
Figure 6: Potentiel d'exportation inexploité par produit.....	23
Figure 7: Potentiel d'exportation inexploité par région.....	24
Figure 8: Taux de croissance des exportations.....	25
Figure 9: Evolution du taux de change effectif.....	26
Figure 10: Taux d'activité selon la tranche d'âge et le genre.....	27
Figure 11: Taux de chômage (%) selon le genre.....	28
Figure 12: Taux de chômage (%) des jeunes (15-24 ans) selon le genre.....	28
Figure 13: Distribution de l'emploi salarié formel selon le secteur d'activité.....	29
Figure 14: Evolution du taux de chômage trimestriel.....	30
Figure 15: Performance des entreprises (2013-2020).....	32
Figure 16: Changement du revenu des PMGE selon le statut d'export (2018-2020).....	34
Figure 17: Changement du revenu des PMGE selon le secteur d'activité (2018-2020).....	34
Figure 18: Changement du revenu des PMGE selon la taille de l'entreprise (2018-2020).....	35
Figure 19: Taux des droits de douane appliqués, moyenne pondérée.....	41
Figure 20: Mesures non tarifaires sur les importations et les exportations tunisiennes, 2017.....	42
Figure 21: Mesures non tarifaires techniques vs non techniques en Tunisie, 2017.....	43
Figure 22: Mesures libéralisatrices et préjudiciables.....	44
Figure 23: Mesures préjudiciables par partenaire commercial.....	44
Figure 24: Mesures libéralisatrices par produit.....	45
Figure 25: Mesures préjudiciables par produit.....	45
Figure 26: Temps d'exportation et d'importation - 2020.....	46
Figure 27: Part des accords commerciaux avec provisions de travail - Monde entier (1990-2015).....	51
Figure 28: Classement des pays selon la facilité de l'environnement des affaires.....	67
Figure 29: Contraintes à la conduite des affaires en % (2020).....	70

► Introduction

Après dix ans de la révolution, les gouvernements successifs n'ont pas pu atteindre les objectifs de libéraliser l'économie afin de créer de l'emploi et de la richesse.

Le processus de libéralisation des échanges en Tunisie a débuté dans les années 90, avec deux phases principales : une première période jusqu'en 1995 au cours de laquelle la libéralisation des échanges est restée relativement limitée et une période plus active en termes de libéralisation avec l'entrée en vigueur de l'accord libre avec l'UE. Depuis plus de 30 ans, la Tunisie essaye de poursuivre des politiques économiques libérales visant à stimuler l'investissement privé et à assurer plus d'ouverture sur l'environnement régional et international.

Des négociations ont été lancées en 2015 en vue de conclure un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre la Tunisie et l'UE et sont toujours en cours. La Tunisie est également signataire de plusieurs accords de libre-échange avec différents pays. La Tunisie a été un des deux premiers pays à adopter des politiques d'investissement et de promotion des exportations dans la région au début des années 70. Ces politiques ont été accompagnées en Tunisie par la création des deux premières zones d'activités économiques en Tunisie en 1993 à savoir la zone franche d'activités économiques de Bizerte au nord et la zone d'activités économiques de Zarzis au sud.

Le marché du travail tunisien se caractérise par un taux de participation autour de 51 % en 2019. Ce faible taux d'activité est principalement dû à la faiblesse persistante de la participation des femmes, malgré une légère augmentation au cours des deux dernières décennies. En 2019, seulement 29 % des femmes y ont participé, comparativement à 74 % des hommes (Institut Tunisien de la Statistique, 2019).

En 2020, la situation déjà précaire a été aggravée par la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19. Le taux de croissance a enregistré une valeur négative de -8,8 % en 2020 (Banque Mondiale, 2020). La croissance en 2021 est estimée à 3%, ce qui est bien inférieur aux attentes du début de l'année (Banque Mondiale, 2021).

Alors que l'économie avait enregistré un solide rebond au troisième trimestre 2020, le durcissement des mesures d'endiguement de la pandémie à la suite d'une augmentation du nombre de cas d'infection a particulièrement affecté les secteurs de services à forte intensité de main-d'œuvre (OCDE, Perspectives économiques, Mai 2021).

A cause de la pandémie, la production a chuté dans tous les secteurs à l'exception du secteur agricole et celui de la pêche. Le secteur des services, notamment le tourisme, traditionnellement le moteur de croissance, a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie (Banque Africaine de Développement, 2021). En effet, les recettes du secteur du tourisme ont baissé de 64% en 2020 (Banque Centrale de Tunisie, 2021).

La Tunisie a connu une baisse plus marquée de la croissance économique que la plupart de ses pairs régionaux, étant entrée dans cette crise avec une croissance lente et des niveaux d'endettement croissants. Le chômage est passé de 15 % avant la pandémie à 18,4 % à la fin du premier trimestre de 2021 (Banque Mondiale, 2021). En outre, il continue d'affecter les femmes (24,9 %) et les jeunes âgés de 15 à 24 ans (40,8 %) en particulier (Banque Mondiale, 2021).

La dette publique devrait passer de 72 % du PIB en 2019 à 87 % en 2020, bien au-delà de l'indice de référence du fardeau de la dette des marchés émergents, établi à 70 % du PIB. La balance des paiements courants était déficitaire avec un taux de -8.4% du PIB, en 2019 selon la Banque Mondiale.

Pour faire face à la pandémie, les autorités tunisiennes ont mis en œuvre les mesures sanitaires nécessaires, déclaré l'état d'urgence national et adopté des mesures de confinement général, y compris l'isolement sanitaire de 14 jours des revenants de voyage de l'étranger ou l'isolement total des cas de contamination suspecte, le couvre-feu nocturne, la fermeture des frontières et les interdictions de voyager, sauf pour le rapatriement avec la mise en quarantaine des rapatriés nationaux (Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, 2020).

La Tunisie a aussi adopté des politiques budgétaire et monétaire afin d'atténuer l'impact de la pandémie. Pour les mesures budgétaires, il y a eu suspension ou réduction de différents droits et pénalités dus à l'État et mise en place de prêts à taux bonifiés pour les PME, les entreprises des secteurs fortement touchés et les ménages à faibles revenus. Au niveau des mesures monétaires, il y a eu une baisse des taux directeurs ainsi qu'une injection de liquidités dans le système bancaire (Fond Monétaire International, 2020). Le plan de relance Covid-19 en 2020 (estimé à 2,3% du PIB) se situe dans la même fourchette que les autres pays de la région.

Cette pandémie a révélé la vulnérabilité d'une grande partie de la population aux chocs économiques, ainsi que la mauvaise qualité et la précarité des emplois créés par l'économie tunisienne (El Lahga, Ghali and Helel, 2021).

Dans ce contexte, l'objectif de ce rapport national est principalement d'évaluer l'impact des politiques commerciales et d'investissement sur le travail productif et décent en Tunisie, avec une analyse complète de l'impact de la crise du COVID-19 sur le commerce, l'investissement et l'emploi. Le reste du rapport est organisé comme suit. La section 1 passe en revue la littérature sur le commerce, l'investissement et l'emploi. La section 2 donne un aperçu de la structure du commerce, y compris une analyse du potentiel d'exportation inexploité, ainsi que des principales caractéristiques des PME et du marché du travail, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. La section 3 se concentre sur l'évolution récente des politiques de commerce et d'investissement. La section 4 examine le rôle des différentes parties prenantes afin de concrétiser ce potentiel inexploité. La section 5 met en évidence les principaux défis des politiques économiques du pays et la dernière section conclut l'étude.

1. Liens entre commerce, emploi et investissements

Pour déterminer l'effet du commerce sur l'emploi, plusieurs cadres théoriques pourraient être évoqués (Zaki, 2016). Le modèle ricardien a été l'une des premières tentatives pour déterminer l'effet du commerce sur l'emploi. Selon ce modèle, chaque pays exporte le bien pour lequel il dispose d'un avantage comparatif, ce qui entraîne une réaffectation des industries concurrentes à l'importation vers les industries exportatrices. Cela signifie que les facteurs de production devraient être réaffectés aux secteurs qui ont un avantage comparatif conduisant à la création d'emplois dans ces secteurs et à la destruction d'emplois dans d'autres secteurs. À long terme, les gains d'efficacité causés par la libéralisation des échanges devraient avoir des effets positifs sur l'emploi, étant donné que le pays produit plus efficacement.

Deuxièmement, le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS) soutient que, dans le cadre du libre-échange, les pays ont tendance à exporter le bien qui utilise intensivement leur facteur de production relativement abondant. Selon l'effet Stolper-Samuelson, une augmentation du prix relatif d'un bien (lorsque le pays a un avantage comparatif) entraînera une augmentation plus que proportionnelle des rendements réels du facteur qui est utilisé intensivement dans la production de ce bien et, inversement, une baisse des rendements réels de l'autre facteur. De tels effets sont valables lorsque les facteurs sont supposés être mobiles entre différents secteurs. Pourtant, la mobilité intersectorielle des facteurs de production est relativement faible à court terme.

C'est pourquoi le troisième cadre est le modèle à facteurs spécifiques qui peut être perçu comme la version à court terme du modèle HOS. Ce modèle suppose que chaque facteur de production est spécifique à une industrie particulière. Un mouvement vers le libre-échange augmente le prix des biens exportables et réduit celui des biens importables. Par conséquent, le rendement des facteurs utilisés dans les secteurs exportateurs augmentera tandis que les facteurs utilisés dans les secteurs importateurs connaîtront une baisse de leurs revenus. L'effet net sur la main-d'œuvre dépend de l'ampleur des gains des exportations ou des pertes des importations.

Krugman (1979, 1980) montre que les modèles classiques précédents n'expliquent pas avec acuité la structure et les flux des échanges commerciaux récents caractérisés de plus en plus par des échanges intra-branches. En revanche, il montre qu'il est plus pertinent de prendre en compte des rendements d'échelle croissants et de la concurrence imparfaite pour comprendre l'évolution de la nature des flux. Selon ce modèle, les gains de bien-être du commerce résultent de trois sources, i) la production et la consommation d'une plus grande diversité de biens, ii) les salaires sont plus élevés dans les pays les plus grands, iii) et chaque pays se spécialise dans l'industrie pour laquelle il a le plus grand marché, réalisant ainsi des économies d'échelle et minimisant les coûts de transport.

Dans le cadre de ces modèles récents avec concurrence imparfaite, la théorie du commerce international qui s'attache à expliquer les délocalisations dans les industries manufacturières et de services et dont le chef de file est Feenstra (2009), s'avère particulièrement pertinente dans le cas tunisien. En effet, le commerce extérieur tunisien comporte une part significative sous le régime offshore, i.e. délocalisation des entreprises étrangères en Tunisie. La délocalisation diffère des modèles commerciaux traditionnels car il s'agit de flux d'intrants intermédiaires plutôt que de produits finaux. Les étapes du processus de production dans ce modèle sont classées en fonction de l'exigence de main-d'œuvre peu qualifiée par rapport à la main-d'œuvre hautement qualifiée. En supposant que le niveau des salaires de la main-d'œuvre peu qualifiée est relativement bas dans les

économies les moins avancées, l'entreprise externalise ses activités intensives en main d'œuvre peu qualifiée dans les pays moins développés et continue de se concentrer sur les activités intensives en main d'œuvre qualifiée dans les pays développés. Ce modèle implique une augmentation des emplois de main d'œuvre peu qualifiée dans les économies moins avancées au détriment de la main d'œuvre qualifiée. Pour renverser cette tendance, les économies moins avancées doivent mettre en place des politiques ciblant l'attraction des activités intensives en main d'œuvre qualifiée.

Le dernier volet de la théorie du commerce international « la nouvelle théorie du commerce » soutient que les entreprises sont hétérogènes et que, au lieu d'avoir une réaffectation des facteurs de production entre les secteurs, cette réallocation aura lieu au sein de chaque secteur. Les entreprises peu productives quitteront le marché, les entreprises productives desserviront le marché intérieur et les entreprises les plus productives seront en mesure de faire face à la concurrence et d'exporter vers les marchés étrangers (Melitz, 2003).

Le commerce et l'investissement ont joué un rôle de plus en plus important dans l'économie Tunisienne. Ils ont souvent été identifiés comme les principaux moteurs et l'une des voies largement reconnues pour stimuler la croissance économique, créer de l'emploi et promouvoir le développement durable.

Les autorités tunisiennes ont adopté une stratégie de promotion des exportations depuis les années soixante-dix avec des incitations financières et fiscales pour les entreprises exportatrices. Le pays a également intensifié sa participation dans les accords commerciaux multilatéraux et régionaux. Ces multiples accords ont été accompagnés d'une libéralisation unilatérale qui a conduit à une réduction importante de ses tarifs. L'assouplissement progressif des barrières tarifaires et non tarifaires, la signature des accords de libre-échange et la création d'un régime attractif pour les entreprises entièrement exportatrices – dit régime offshore – ont joué un rôle déterminant (Joumar, Dhaoui et Morgavi, 2018). La Tunisie a aussi mis en place, depuis plusieurs décennies, un ensemble de politiques industrielles et commerciales qui ont contribué à une libéralisation progressive de son économie, à l'attraction d'investissements nationaux et étrangers, et au développement des exportations en tant que moteur de croissance et d'emplois (Baghdadi, 2018).

Selon le rapport publié par The Heritage Foundation (2022) portant sur l'indice de liberté économique, la Tunisie occupe la 128^{ème} place parmi 177 pays. Le pays est classé 10^{ème} parmi 14 pays de la région MENA. Malgré les efforts déployés pour attirer davantage d'investissements étrangers, la croissance des investissements à long terme est freinée par la bureaucratie et l'incertitude politique. Le secteur financier faible reste fragmenté et dominé par l'État.

En effet, les efforts entrepris depuis le début de la décennie quatre-vingts au plan de la libéralisation de l'économie, de la stabilisation du cadre macroéconomique et de réforme du commerce extérieur ont été couronnés par l'adhésion de la Tunisie au GATT en 1987, à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995 et la conclusion de divers accords de libre-échange bilatéraux et régionaux.

L'objectif principal de ces politiques de libéralisation du commerce est de faciliter l'accès au marché et ainsi augmenter les échanges et sa participation dans les réseaux de production mondiale afin de réduire la pauvreté et augmenter le bien-être des Tunisiens (Baghdadi, 2016). La libéralisation des échanges est restée relativement limitée au cours de la première période (1995-1999), le gouvernement était préoccupé par le maintien de la stabilité sociale et la préparation des

entreprises à la compétition (Marouani et Mouelhi, 2016). Après 1995, le gouvernement a adopté une politique de libéralisation plus active, principalement avec l'entrée en vigueur progressive de l'accord de libre-échange avec l'UE (1996-2008). La Tunisie a également entrepris des réformes du travail dans le but d'accroître la flexibilité du marché du travail tout en maintenant une certaine forme de protection des travailleurs.

Une vaste littérature a démontré l'effet positif du commerce et de l'investissement sur l'emploi et les salaires. Au niveau du commerce, Haouas, Yacoubi et Hishmati (2003) ont montré que la libéralisation commerciale a un effet positif sur l'emploi globalement. Cet impact positif se retrouve aussi à travers les estimations des équations de salaire. Les résultats de ce modèle ont montré que l'ouverture mesurée à travers le degré de pénétration des importations a un impact réel sur la dynamique salariale. Le même effet positif sur les salaires est relevé aussi à travers la dynamique des exportations mais à un rythme plus atténué.

La libéralisation commerciale a été aussi mesurée par la baisse du niveau de protection qui a été susceptible d'engendrer, toutes choses étant égales par ailleurs, une amélioration de l'emploi non-qualifié. L'amélioration de l'emploi avec l'ouverture commerciale se retrouve aussi, d'après les résultats des estimations, au niveau de l'emploi qualifié (Mouelhi, 2003).

Mouelhi (2007) a retracé la relation entre l'évolution des politiques commerciales et l'emploi manufacturier au niveau de l'entreprise et par compétence. Les résultats ont révélé que l'impact de la libéralisation du commerce sur la demande de main-d'œuvre dépend des caractéristiques de l'entreprise. En particulier, les estimations obtenues ont montré que la libéralisation des échanges a des effets bénéfiques sur l'emploi des entreprises exportatrices. Inversement, la libéralisation du commerce a des effets négatifs sur l'emploi des entreprises à vocation nationale

Les estimations économétriques effectuées par Ghazali (2009) ont cherché à déterminer dans quelle mesure l'ouverture aux échanges a contribué ou non à la montée des inégalités salariales entre main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée. Les résultats de cette analyse ont révélé que la baisse des droits de douane durant cette période semble avoir affecté positivement et de façon sensible l'écart du salaire moyen entre main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. La libéralisation commerciale peut en effet avoir une incidence positive sur le niveau moyen des salaires comme conséquence de la demande accrue de la main-d'œuvre sans exclure les effets différenciés selon chaque catégorie de main-d'œuvre considérée isolément.

La modélisation en équilibre général appliquée semble constituer une approche intéressante pour l'étude de l'impact de la libéralisation commerciale sur l'emploi. Marouani (1999) a utilisé un modèle d'équilibre général calculable, afin d'évaluer l'impact de l'ouverture commerciale sur l'emploi en considérant un marché de travail segmenté avec salaire d'efficience selon deux variantes : la première variante considère les écarts de salaires intersectoriels comme exogènes alors que la seconde suppose ces écarts endogènes avec une formalisation de la migration entre milieu rural et urbain. Les simulations effectuées selon les deux variantes ont pour but d'évaluer l'impact sur l'emploi et les salaires de la suppression des droits de douane pour tous les secteurs d'activité à l'exception du secteur agricole conformément aux accords conclus avec l'UE. La conclusion qui ressort de ces résultats est que l'ouverture commerciale est en général profitable à l'emploi dans les activités d'exportation comme les secteurs des produits chimiques, du textile, des produits miniers et même le tourisme. Les principaux perdants sont les travailleurs très qualifiés en raison de leur spécialisation qui réduit leur mobilité à court terme.

Selon Marouani, Le Minh et Marshalien. (2020), le principal résultat est que l'inégalité des revenus diminue considérablement au cours de la période d'enquête en Tunisie en raison principalement de la diminution des primes à l'éducation. Ceci est conforme à Autor (2014), qui considère que l'évolution des primes à l'éducation est le principal déterminant de l'inégalité salariale. Le deuxième résultat est que la Tunisie avait connu un virage vers des emplois exigeant des compétences élevées jusqu'à la Révolution, puis le mouvement a été inversé. De plus, la polarisation des salaires est mise en évidence, mais contrairement aux pays développés, La polarisation tunisienne semble avoir été principalement tirée par l'augmentation des salaires les plus bas.

Ghazali et Mouelhi (2018) ont estimé l'intensité d'emploi de la croissance parmi les secteurs productifs tunisiens afin d'identifier les secteurs clés à forte intensité d'emploi. Au niveau agrégé, les auteurs ont constaté que l'élasticité totale de l'emploi connaît une diminution significative au cours de la période d'étude. Au niveau sectoriel, cette recherche a identifié deux catégories de secteurs. La première catégorie comprend les secteurs qui présentent des élasticités emploi-production relativement élevées et croissantes: non-industriels, construction, commerce, tourisme et agriculture et pêche. Ces secteurs sont prometteurs en termes de forte capacité d'absorption des emplois non qualifiés dans un pays comme la Tunisie. Cependant, ils font partie des secteurs les moins productifs en Tunisie (Marouani et Mouelhi, 2016) et souffrent d'une faible capacité à créer, transmettre et absorber la technologie. La deuxième catégorie de secteurs mis en évidence par cette étude comprend l'industrie manufacturière, les transports, les télécommunications et la finance. Ces secteurs présentent des élasticités emploi-production relativement faibles et en baisse, mais ils sont parmi les plus productifs en Tunisie et sont en mesure de créer des emplois décents, en particulier pour la masse importante de jeunes diplômés universitaires si une stratégie d'industrialisation sérieuse est mise en œuvre.

Sassi et Goaied (2016) ont cherché à repérer les secteurs tunisiens les plus intensifs en main-d'œuvre dans une perspective de long terme. Les résultats ont montré que sur le long terme, les secteurs les plus intensifs en main-d'œuvre en Tunisie sont les services (commerciaux et divers notamment) et les activités industrielles tournées vers l'exportation (industries mécaniques et électriques, raffinage et chimie, et industries manufacturières diverses). Selon les auteurs, il conviendrait donc d'allouer à ces secteurs des crédits suffisants et de les doter d'un cadre réglementaire solide, de nature à promouvoir l'investissement privé.

Une attention croissante a été accordée aux déterminants et à l'impact du commerce sur la croissance économique et l'emploi. Cependant, moins d'attention a été accordée à l'impact de l'internationalisation sur la croissance des entreprises et de l'emploi. Ben Slimane et Baghdadi (2019) ont étudié l'effet de l'internationalisation sur la distribution conditionnelle du taux de croissance des entreprises dans huit pays, dont la Tunisie, de la région Moyen Orient et Nord Afrique (MONA). Les auteurs ont utilisé quatre mesures d'internationalisation à savoir : (i) le statut d'exportation, (ii) le commerce bidirectionnel, (iii) l'intensité des exportations et (iv) l'expérience des exportations. Les principaux résultats montrent que le statut d'exportation et l'expérience à l'exportation jouent un rôle important pour améliorer la croissance de l'emploi et des ventes dans divers quantiles. L'ouverture de la Tunisie aux échanges internationaux et son intégration dans les chaînes de valeur mondiales ont fortement progressé depuis le milieu des années 90, témoignant des avantages comparatifs du pays. Cette bonne performance est pour l'essentiel le fait d'entreprises entièrement

exportatrices (dites offshores), bien intégrées dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) dont la contribution à la création d'emplois formels a augmenté (Joumard, Dhaoui et Morgavi, 2018).

Le dynamisme des exportations et la progression de la Tunisie dans les chaînes de valeurs mondiales sont étroitement liés aux investissements directs de l'étranger (IDE) et aux entreprises totalement exportatrices ou offshores. Ces entreprises sont exemptes de droits de douanes à l'importation et l'exportation, bénéficiant d'un taux d'impôt réduit et surtout de procédures administratives simplifiées pour le passage des biens en douane et un meilleur accès aux services de transport. Leur part dans l'emploi salarié formel du secteur privé a presque doublé entre 1996 et 2016 pour s'établir à 34% (Statistiques Tunisie).

La forte présence des entreprises étrangères est allée de pair avec des IDE élevés au cours des dernières décennies, confirmant l'attractivité et la compétitivité de la Tunisie. En effet, la loi de 1972 a institué des avantages à l'investissement étranger et le secteur exportateur au travers d'un régime spécial qui, grâce à la création de sociétés totalement exportatrices, vise à encourager les entreprises à investir, à créer des emplois et à exporter. Ces avantages ont été renforcés par la promulgation du code d'incitations à l'investissement en 1993. La mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'investissement à partir de 2017 se traduira par une réduction des restrictions à l'IDE (OCDE, 2018), ouvrant la voie à une nouvelle hausse des IDE. Ainsi, les IDE se concentrent davantage dans des secteurs à fort potentiel en matière d'intégration dans les CVM et de positionnement à l'international. Une étude récente faite par Marouani et Marshalien (2020) a mesuré l'impact du programme de modernisation industrielle de la Tunisie, mis en œuvre dans les années 1990 pour faciliter l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Les auteurs ont constaté que les petites entreprises traitées embauchent une main-d'œuvre plus importante et plus qualifiée.

Les IDE présentent des avantages significatifs, par rapport à d'autres sources de financement, principalement parce qu'ils fournissent un flux financier relativement stable, contribuent à accroître la capacité de production et favorisent l'emploi et le commerce dans le pays d'accueil (Garcíaa, Jin et Salomonc, 2013). L'étude d'Anyanwu, Yaméogo et Ben Ali (2016) a montré qu'en particulier, les pays importateurs nets de pétrole dans la région MONA tels que l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie dépendent énormément des flux intra-régionaux d'IDE pour financer leurs investissements dans les infrastructures. Ainsi, ces pays doivent veiller à ce que le climat d'investissement – y compris, en particulier, la stabilité politique et économique et la facilité de faire des affaires – soit propice, allant en avant, afin d'attirer plus d'IDE.

Ahmadi (2019), en analysant l'impact des IDE sur le marché de l'emploi tunisien, a confirmé l'existence d'une relation positive et significative entre les IDE, les exportations et les importations sur l'emploi dans les industries manufacturières tunisiennes. Cependant, cet effet est indirect car ce sont les échanges extérieurs générés par les IDE qui sont à l'origine de création d'emploi presque dans toutes ces industries manufacturières.

Les résultats d'une étude récente faite par Ben Mim, Hedi et Ben Ali (2021) ont montré que les IDE sont attirés par les pays faiblement industrialisés pour pouvoir profiter d'un terrain industriel quasi vierge.

Comparativement aux autres pays de l'échantillon², le Maroc, la Tunisie, et l'Egypte sont assez fortement industrialisés avec des parts moyennes du secteur manufacturier dans le PIB respectivement 16,45% ; 16,16 % et 16,60% plus grandes que le taux moyen pour l'échantillon (11,42 %). Ce résultat apporte un soutien supplémentaire à l'hypothèse d'éviction³, puisqu'aucune retombée positive n'est détectée lorsque les industries domestiques sont très bien développées.

² Le cadre empirique de cette étude prend en compte un échantillon de 46 pays Africains sur la période 1998-2019.

³ L'hypothèse d'éviction mentionnée dans cette étude fait référence à une diminution des investissements nationaux en raison de l'entrée d'entreprises étrangères dotées d'une technologie de pointe, de ressources financières plus élevées et d'une expertise technique reconnue. Il est donc difficile pour les entreprises nationales de concurrencer ces entreprises.

2. Commerce, IDE et marché du travail en Tunisie

Après avoir présenté les principaux volets de la littérature sur l'effet du commerce extérieur sur le marché du travail en Tunisie, cette section présente les principales caractéristiques des IDE, des exportations, des Petites, Moyennes et Grandes Entreprises (PMGE)⁴ et du marché du travail en Tunisie, tout en mettant l'accent sur l'impact de la pandémie sur le pays.

Depuis l'année 2007, l'économie tunisienne a évolué dans un environnement caractérisé par les effets d'une succession de chocs internes et externes proliférant les crises et les défis.

Sur le plan international, le contexte a été marqué notamment par la crise financière internationale déclenchée depuis l'année 2008 et les retombées de la crise économique mondiale sur la mobilité des capitaux et les échanges extérieurs. L'apparition de la crise de la dette en 2010 dans les pays de la zone euro a généré une longue phase de croissance lente dans cette région, et le maintien des prix des produits de base à des niveaux élevés, notamment les cours mondiaux du pétrole au cours de la période 2010-2014. L'environnement régional difficile, en l'occurrence les risques géopolitiques liés au conflit en Libye et les attaques et les menaces terroristes ont créé une situation sécuritaire tendue. Ces tensions ont posé de grands défis pour l'économie tunisienne nécessitant des efforts importants pour combattre les menaces terroristes et garantir la sécurité intérieure, considérée comme priorité majeure malgré les défis budgétaires significatifs.

Sur le plan interne, la dynamique du contexte économique dans lequel la Tunisie a évolué depuis 2011 dépasse l'abstraite conception économique. En effet, l'économie tunisienne fait ressortir des aspects sociologiques et politico-économique particuliers qui ont entravé la durabilité et la rentabilité des investissements et de la croissance. Les nombreux défis, tel que les disparités régionales, les tensions sociales, les inégalités régionales et le chômage des jeunes ont induit à une perte de productivité durant la dernière décennie, qui à son tour pourraient traduire un fléchissement de l'activité économique (Banque Mondiale, 2019).

Deux périodes ont été identifiées avec des tendances différentes. La période allant jusqu'à 2010 a joui de plusieurs facteurs favorables à la croissance des IDE tel que la stabilité économique et politique et une économie européenne florissante. Cet accroissement a été porté par deux secteurs en particulier : les télécommunications et l'énergie. L'année 2010, marquée par la transition politique en interne et les conséquences de la crise financière en externe, se révèle une année de rupture où les IDE ont connu une détérioration relativement à la période précédente. A partir de 2016, on observe une amélioration portée, cette fois-ci par les industries manufacturières. Les pays européens restent les premiers investisseurs en Tunisie, suivis par quelques pays arabes comme le Qatar, les Emirats Arabes Unis et la Libye. La pandémie en 2020 a durement touché les IDE avec une rétraction de 26% par rapport à 2019. Les secteurs les plus touchés sont le tourisme et l'immobilier, suivi par l'énergie et les industries manufacturières.

Le marché du travail, quant à lui, est caractérisé par un faible taux de participation des femmes et par un taux de chômage relativement élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes. Le choc de

⁴ Selon les données du Répertoire National des Entreprises (RNE), plus que deux tiers des PMGE (69%) sont de taille petite (5 à 19 salariés), 23% sont de taille moyenne (20 à 99 salariés) et 8% uniquement sont de taille grande (100 salariés ou plus).

la pandémie du COVID-19 a aggravé lourdement les indicateurs du marché du travail en Tunisie. Le taux de chômage a connu une hausse importante durant le deuxième trimestre de l'année 2020 pour atteindre un pic de 18% après avoir été constant aux alentours de 15% durant les cinq dernières années. Le niveau de chômage élevé chez les femmes, les jeunes et les plus éduqués a souvent été attribué à la forte pression sur le marché du travail, au décalage entre les compétences demandées et celles produites par le système éducatif tunisien, à la rigidité et l'inefficience dans la réglementation et les institutions relativement rigides qui gouvernent le marché du travail.

La faible dynamique du tissu entrepreneurial tunisien a aussi été citée comme étant la cause de l'incapacité de l'économie tunisienne à générer assez d'emplois. En effet, le tissu entrepreneurial tunisien est composé majoritairement de microentreprises (97%). Le reste comprend des PMGE. Néanmoins, les PMGE du secteur privé en Tunisie couvrent près de 90% de l'emploi salarié formel et environ 95% des exportations des biens. Au niveau des secteurs, les services occupent le premier rang avec 52% du total des PMGE. En deuxième position, on trouve les industries manufacturières qui couvrent 38% du total des PMGE. Les entreprises tunisiennes ont connu un rebond en 2013, suivi d'une détérioration de leurs performances en 2016. Toutes les entreprises, en particulier les plus petites entre elles, ont été durement touchées par la pandémie en 2020 en termes de productivité de travail.

2.1. Evolution des IDE en Tunisie : Aperçu général et tendances annuelles

2.1.1. Aperçu général des IDE en Tunisie

Depuis des années, la Tunisie a accordé un grand intérêt aux investissements directs étrangers en le considérant comme un moteur essentiel de croissance. Avant la révolution, plusieurs facteurs, en faveur de la Tunisie, ont encouragé les investisseurs étrangers à investir. Parmi ces facteurs, on trouve essentiellement la stabilité économique et politique, la proximité avec les marchés européens, la main d'œuvre qualifiée et des incitations propices à l'investissement. Selon les données publiées par la Banque Centrale de Tunisie (BCT), les IDE ont enregistré un pic important en 2006, ils ont plus que triplé pour passer de 1016 Millions de Dinars Tunisien (MDT) en 2005 à 4403MDT⁵ en 2006. La part des IDE dans le PIB a passé ainsi de 2.7% à 10.6%, durant la même période. Ce pic s'explique principalement par l'attractivité du secteur des télécommunications avec la privatisation partielle de 35% de l'opérateur public « Tunisie Télécom » pour la somme de 2.972 milliards de dinars. Un deuxième pic des IDE a été enregistré en 2008 avec 3399MDT (6.1% du PIB). A partir de la fin de l'année 2010, la Tunisie a connu des protestations sociales suivies par une révolution, ce qui a affecté négativement la stabilité économique et politique du pays. Par conséquent, les IDE ont enregistré une chute de 25.4% en 2011 pour passer de 2165MDT en 2010 à 1616MDT en 2011. Malgré la relance moyenne enregistrée en 2012 (augmentation de 55% par rapport à 2011), les flux d'IDE ont connu une baisse de nouveau mais restent toujours en dessous de 3% du PIB durant toute la période 2013-2020. L'année 2020 a vu une nette réduction des IDE (-26%) traduisant le choc de la pandémie (voir Tableau 1).

⁵ A titre d'indication, le taux du dinar tunisien en termes de dollar américain est de 1,3294 au 31/12/2006.

► **Tableau 1: Evolution des Investissements directs étrangers**

Année	IDE (en MDT)	Taux de croissance (en %)	IDE/PIB (en %)
2004	796	-	2,3
2005	1 016	27,6	2,7
2006	4 403	333,4	10,6
2007	2 071	-53,0	4,2
2008	3 399	64,1	6,1
2009	2 279	-33,0	3,9
2010	2 165	-5,0	3,4
2011	1 616	-25,4	2,5
2012	2 504	55,0	3,6
2013	1 814	-27,6	2,4
2014	1 806	-0,4	2,2
2015	1 967	8,9	2,3
2016	1 901	-3,4	2,1
2017	2 132	12,2	2,2
2018	2 742	28,6	2,6
2019	2 479	-9,6	2,2
2020	1 834	-26,0	1,7
2021*	1 845	0,6	-

Source : Banque Centrale de Tunisie & Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur

* Décembre 2021.

2.1.2. Evolution des IDE par secteur d'activité

L'analyse des IDE par secteur d'activité montre que les investissements étrangers sont concentrés principalement au niveau des secteurs des énergies et des industries manufacturières. Jusqu'à 2015, le secteur des énergies, a représenté le secteur le plus important en termes des IDE avec un pic de 1934MDT enregistré en 2008. A partir de 2016, les IDE dans le secteur des énergies ont commencé à baisser pour passer au deuxième rang après le secteur des industries manufacturières. Ce dernier, par contre, a connu une augmentation progressive à partir de 2016 pour prendre la première position en termes de contribution dans les IDE durant la période 2016-2020. La valeur des IDE dans ce secteur a enregistré un pic de 1249MDT en 2019 (voir Tableau 2).

Sa part a presque doublé pour passer de 28.8% en 2015 à 56% en 2020 (voir Figure 1).

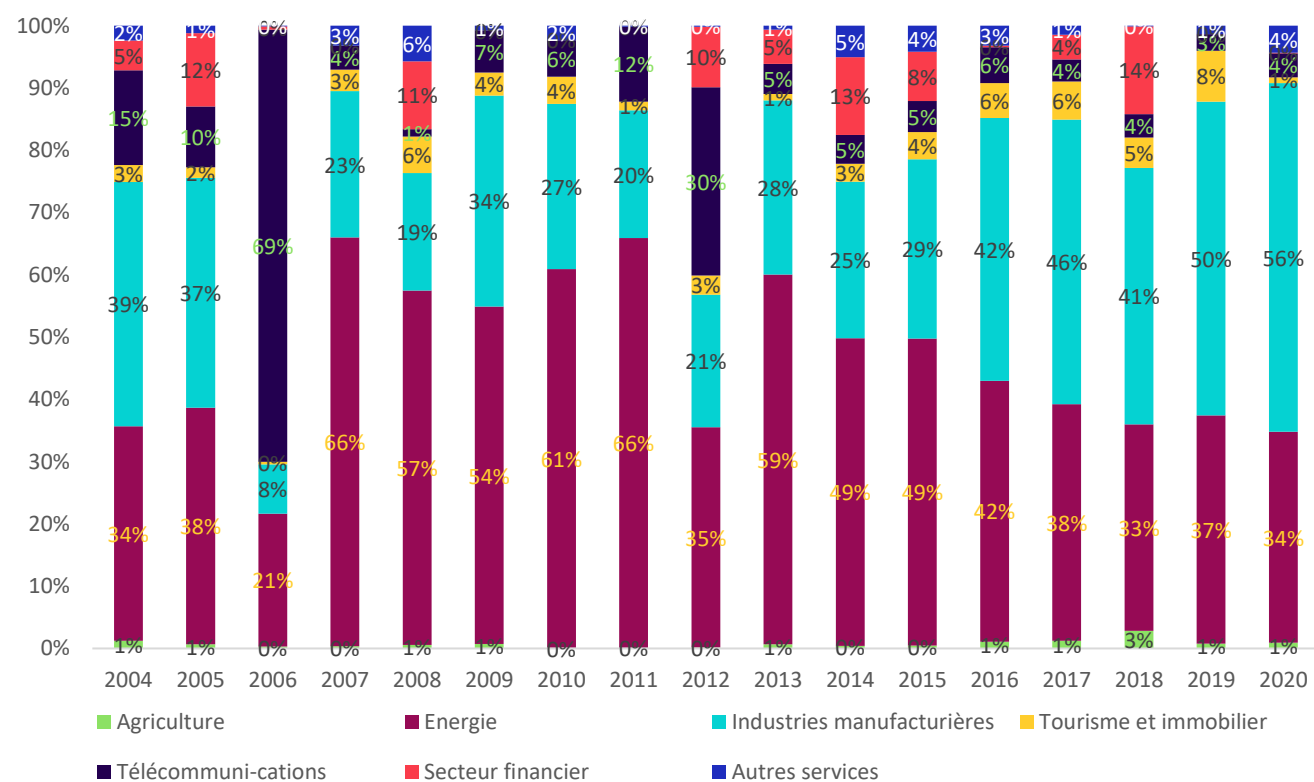
► **Tableau 2: Evolution des IDE par secteur d'activité (en MDT)**

Secteur d'activité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Déc.)
Agriculture	10	7	14	8	19	17	2	2	4	12	8	9	21	26	77	19	17	7
Energie	274	386	940	1 359	1 934	1 234	1 317	1 063	886	1 077	892	970	796	810	910	909	621	541
Industries manufacturières	312	375	347	486	642	772	574	331	532	507	454	566	802	975	1 129	1 249	1 027	952
Tourisme et immobilier	22	17	18	72	199	85	95	23	77	19	52	86	107	130	134	202	17	
Télécommunications	121	99	3 056	80	40	154	127	194	758	88	83	98	109	76	103	66	71	
Secteur financier	38	120	22	0	371	0	0	0	243	99	226	156	5	84	386	0	1	
Autres services	19	12	6	66	194	17	50	3	4	12	91	82	61	31	3	34	80	345*
Total	796	1 016	4 403	2 071	3 398	2 278	2 164	1 616	2 504	1 814	1 806	1 967	1 901	2 132	2 742	2 479	1 834	1 845

Source : Banque Centrale de Tunisie & Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur

* Total de : Tourisme et immobilier, Télécommunications, Secteur financier et Autres services.

► **Figure 1: Investissements directs étrangers selon le secteur d'activité**



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de la Banque Centrale de Tunisie

2.1.3. Evolution des IDE par pays d'origine

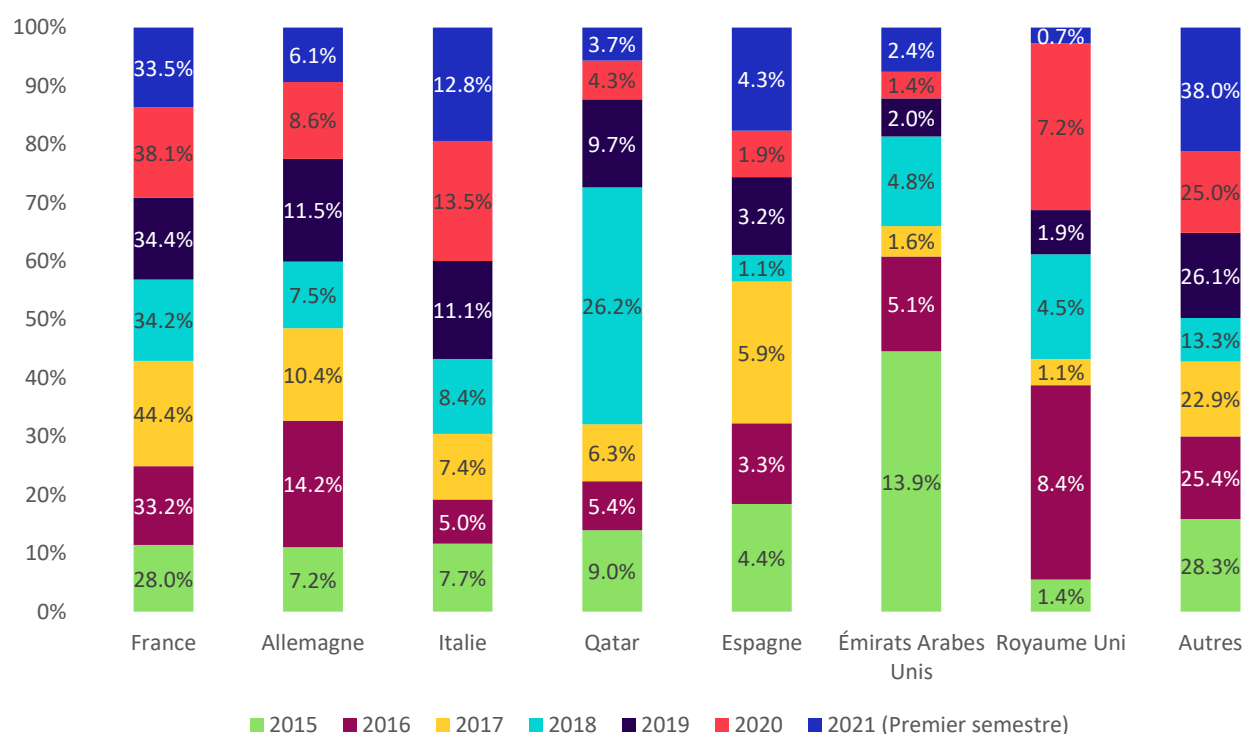
L'analyse des investissements étrangers par pays d'origine montre la prédominance des pays Européens en termes de participation dans les IDE en Tunisie. En effet, la France occupe le premier rang avec environ un tiers du total des IDE en Tunisie. Cette prédominance s'explique principalement par les liens historiques entre ces deux pays ainsi que leur proximité géographique. Plusieurs autres pays européens sont classés parmi les tops 10 pays contribuant aux IDE en Tunisie, notamment l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et le Luxembourg. Au niveau des pays arabes, les économies qui contribuent les plus aux flux d'IDE en Tunisie sont le Qatar, les Emirats Arabes Unis et la Lybie (voir Tableau 3 et Figure 2).

► **Tableau 3: Evolution des IDE (hors énergies) par pays d'origine (en MDT)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Premier semestre)
France	278,7	364,5	585,1	626,9	540,6	462,4	222,2
Qatar	89,7	59,5	83,1	479,7	152,9	51,9	24,3
Allemagne	71,7	155,5	136,7	136,5	180,7	104,5	40,3
Italie	76,1	54,8	97,6	154,5	173,7	164,0	84,8
Émirats Arabes Unis	138,7	55,6	21,3	88,1	32,0	17,2	15,7
Royaume Uni	13,8	92,0	15,1	82,6	30,1	87,4	4,5
Espagne	44,2	36,6	77,2	20,3	50,4	23,3	28,2
Autriche	7,4	8,0	4,6	49,5	146,0	17,3	8,0
Luxembourg	7,2	6,7	46,0	4,1	23,1	107,6	0,7
Libye	18,7	81,3	35,1	15,7	11,9	14,5	6,1
Suisse	12,5	12,5	49,5	33,3	27,5	30,4	16,0
Pays Bas	27,7	26,5	64,9	19,1	4,7	12,8	3,8
États-Unis	13,3	8,7	12,5	28,0	17,5	24,8	37,0
Malte	70,9	11,1	2,3	0,1	14,4	3,6	0,3
Arabie Saoudite	52,9	2,8	1,3	6,5	7,1	10,1	8,7
Maroc	5,4	46,8	0,1	6,8	0,4	1,0	4,5
Singapour	8,4	1,9	0,0	5,4	25,5	9,5	10,7
Turquie	0,5	31,0	1,7	0,1	0,9	5,4	12,2
Koweït	1,2	2,0	23,2	4,0	5,4	2,2	5,5
Autres	55,7	39,0	61,1	71,1	125,0	63,9	137,87
Total	994,7	1 096,9	1 318,2	1 832,1	1 569,7	1 213,8	662,37

Source : Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur

► Figure 2: Part des IDE (hors énergie) par pays d'origine



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA)

2.1.4. Politiques d'incitation aux IDE

La Tunisie a fait des efforts considérables en vue de renforcer son attractivité et de promouvoir les sources de financements externes. Tout au long des dernières décennies, la Tunisie a mené plusieurs politiques d'incitations afin d'orienter les décisions des investisseurs étrangers et les encourager à investir en Tunisie. L'élaboration du code d'incitations à l'investissement, qui renferme un ensemble d'avantages financiers et fiscaux, ainsi que la création de l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA) avaient pour but principal la promotion des IDE et l'attraction des investisseurs étrangers. Récemment, le pays s'est engagé dans plusieurs investissements publics nationaux en bénéficiant de la contribution des bailleurs de fonds internationaux. Le Tableau 4 montre quelques exemples de projets ayant été financés partiellement par l'Union Européenne.

► **Tableau 4: Liste des approbations de projets**

Année d'approbation	Titre du projet	Secteur	Coût total du projet (Million d'euros)
2017	Programme de revitalisation pour la modernisation des exploitations agricoles (PRIMEA)	Agriculture	300,8
2017	Proville 2	Urbain, Social	235,69
2019	Modernisation des écoles (phase II)	Education	161,65
2019	Mécanismes d'équité pour la promotion des Start-ups (Fonds de Fonds ANAVA)	Secteur privé	100,9
2019	Amélioration du système hydraulique de la Tunisie	Eau, Assainissement	405,91
2019	Amélioration de la performance du réseau de distribution d'eau de la SONEDE	Eau, Assainissement	82,8

Source : Elaboré par les auteurs en utilisant le rapport opérationnel du Fonds Européen pour le Développement Durable, 2019

2.1.5. Impact du COVID-19 sur les IDE

La pandémie du COVID-19 a négativement impacté les IDE en Tunisie. En effet, une diminution significative d'un tiers des IDE a été enregistrée entre 2018 et 2020. Les valeurs des investissements directs étrangers ont passé de 2742MDT en 2018 à 2479MDT en 2019 et à 1834MDT en 2020. Au niveau sectoriel, le secteur du tourisme et immobilier est classé au premier rang en termes de chute des IDE avec une diminution de 92% en 2020 par rapport à 2019. Ensuite, on trouve le secteur des énergies qui a enregistré une diminution de 32% des IDE en 2020. Les industries manufacturières, à leur tour, ont enregistré un taux de croissance négatif des IDE de l'ordre de -18% en 2020. Cette chute des IDE a probablement impacté les entreprises ainsi que les créations d'emplois.

2.2. Evolution du commerce extérieur

La politique commerciale tunisienne accorde une importance particulière à l'ouverture sur les marchés mondiaux des biens et des services. Elle repose sur le renforcement de l'intégration de l'économie tunisienne à l'économie mondiale et l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits et les services tunisiens.

Dans ce contexte, le développement des exportations tunisiennes représente un pilier important de la stratégie nationale de croissance en Tunisie. Plusieurs actions ont été entreprises durant les dernières décennies afin d'améliorer la diversification des produits exportés, l'orientation des exportations vers les secteurs à plus haute valeur ajoutée, l'ouverture sur l'extérieur, et la diversification des marchés. Toutes ces procédures ont réussi à promouvoir les exportations tunisiennes durant les 20 dernières années. Ainsi, l'économie tunisienne a enregistré un taux de croissance positif de ses exportations durant presque toute la période, à l'exception de deux grandes chutes enregistrées successivement en 2009 et 2020. Les exportations tunisiennes sont portées par les industries manufacturières en premier lieu avec deux secteurs moteurs : les

Industries Mécaniques et Électriques (IME) suivies par le secteur Textile, Habillement, Cuirs et Chaussures. Le secteur Energie et Lubrifiants en deuxième position jusqu'à en 2014 a connu une chute à partir de 2015, laissant ainsi sa place au secteur de l'Agriculture et des Industries Agro-Alimentaires. Notre analyse montre que ces secteurs offrent un potentiel d'exportation inexploité important. L'Union Européenne apparaît comme le partenaire le plus important de la Tunisie. La France, l'Allemagne et l'Italie sont les premiers destinataires des exportations tunisiennes talonnées par l'Espagne. Les pays de l'Union du Maghreb Arabe représentent la deuxième destination des exportations tunisiennes. D'une manière générale, la part des exportations tunisiennes restent en dessous de son potentiel d'exportation.

2.2.1. Vue d'ensemble sur les exportations

Selon les données publiées par la BCT selon le Tableau 5, les valeurs des exportations ont passé de 8005MDT en 2000 à 43855MDT en 2019. Une première grande chute des exportations a été enregistrée en 2009, la valeur des produits exportés a diminué de 17.6% par rapport à 2008. Cette chute peut être expliquée par la crise financière qu'a connue l'économie mondiale. Cette crise était à l'origine de la baisse de la demande mondiale ainsi que la baisse des prix des produits exportés. La Tunisie, comme tous les autres pays du monde, a subi l'impact de cette crise qui a influencé négativement la valeur des exportations en 2009. En 2020, la pandémie du COVID-19 a eu l'effet d'un choc sur les chaînes de valeurs mondiales (CVM) auxquelles participent la plupart des pays. Selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)⁶, le volume du commerce mondial des marchandises a diminué de 9,2% pour 2020. Les exportations tunisiennes, quant à elles, ont reculé de 11.7% par rapport à 2019, la valeur des produits exportés est passée de 43855MDT en 2019 à 38706MDT en 2020. Par ailleurs, un récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2020) montre que la Tunisie fait partie des vingt pays les plus touchés par la rupture d'approvisionnement en Chine. L'analyse est basée sur une évaluation de l'intégration de chaque pays et industrie dans l'économie chinoise à l'aide de l'indice du commerce intra-industriel Grubel-Lloyd (GLI). Le rapport souligne, par exemple, qu'une réduction de 2% des exportations chinoises de produits intermédiaires dans le secteur des machines électriques coûtera à l'économie tunisienne 27 millions de dollars américains. Ce résultat est appuyé également par le travail de Friedt et Zhang (2020). Les auteurs ont étudié l'impact global du COVID-19 sur les exportations chinoises en faisant la distinction entre le choc de l'offre intérieure, le choc de la demande internationale et les effets de la contagion des CVM. Ils montrent que la Tunisie fait partie des pays les plus exposés à la rupture d'approvisionnement en Chine, avec les pays d'Amérique du Sud, la République démocratique du Congo, la France et la Pologne, la Zambie et plusieurs pays voisins de la Chine (à savoir l'Inde, le Pakistan, la Thaïlande, le Laos et le Vietnam, etc.).

⁶https://www.wto.org/english/news_e/pres20_e/pr862_e.htm#:~:text=The%20WTO%20now%20forecasts%20a,and%20government%20response%20to%20it

► **Tableau 5: Evolution des exportations en Tunisie**

Année	Exportations en MDT	Croissance annuelle en %
2000	8 005	14,9
2001	9 536	19,1
2002	9 749	2,2
2003	10 343	6,1
2004	12 055	16,6
2005	13 794	14,4
2006	15 558	12,8
2007	19 410	24,8
2008	23 637	21,8
2009	19 469	-17,6
2010	23 519	20,8
2011	25 092	6,7
2012	26 548	5,8
2013	27 701	4,3
2014	28 407	2,5
2015	27 607	-2,8
2016	29 146	5,6
2017	34 427	18,1
2018	40 987	19,1
2019	43 855	7
2020	38 706	-11,7
2021*	46 654	20,5

Source : Banque Centrale de Tunisie

* Source : Statistiques Tunisie

2.2.2. Analyse des exportations par secteur et par produit

L'analyse des exportations tunisiennes au niveau sectoriel nous permet de constater que les industries manufacturières occupent la première position en termes d'exportations. Allant plus en détail, nous remarquons que les Industries Mécaniques et Électriques continuent à représenter le secteur avec le niveau le plus élevé des exportations avec une part qui varie entre 37 et 47 pour cent du total des exportations durant la dernière décennie. Ce secteur a enregistré une croissance positive durant toute la période 2011-2019, à l'exception d'une chute légère en 2015, pour passer de 9278MDT en 2011 à 20428MDT en 2019, puis une hausse en 2021 avec une valeur de 21408MDT.

Le secteur Textile, Habillement, Cuirs et Chaussures se trouve en deuxième place avec des exportations de l'ordre de 9227MDT en 2021, soit 20 pour cent du total des exportations. Les autres industries manufacturières couvrent entre 8 et 12 pour cent des exportations durant la période 2011-2021, la valeur des exportations a connu une croissance continue entre 2011 et 2019 pour atteindre 5280MDT en 2019, puis une dégradation en 2020 pour passer à 4355MDT avant de se rattraper en 2021 pour atteindre 5596MDT. Jusqu'à 2014, le secteur Energie et Lubrifiants occupait la deuxième position après les industries manufacturières avec une part des exportations qui varie entre 13 et 17 pour cent. A partir de 2015, la part de ce secteur a beaucoup diminué pour représenter entre 6 et 7 pour cent tout au long de la période 2015-2020. En revanche, une expansion des exportations du secteur Agriculture et Industries Agro-Alimentaires lui a permis d'atteindre une valeur de 5069MDT en 2021, après avoir été de l'ordre de 2592MDT en 2011. Enfin on trouve le secteur des Mines, Phosphates et Dérivés qui couvre une part qui varie entre de 3 et 6 pour cent du total des exportations. Ce secteur a connu une perturbation au niveau des exportations durant toute la période 2011-2020 avec un pic d'une valeur de 1667MDT qui a été enregistré en 2019. Ce secteur a repris en 2021 pour atteindre une valeur de 2307MDT (voir Tableau 6).

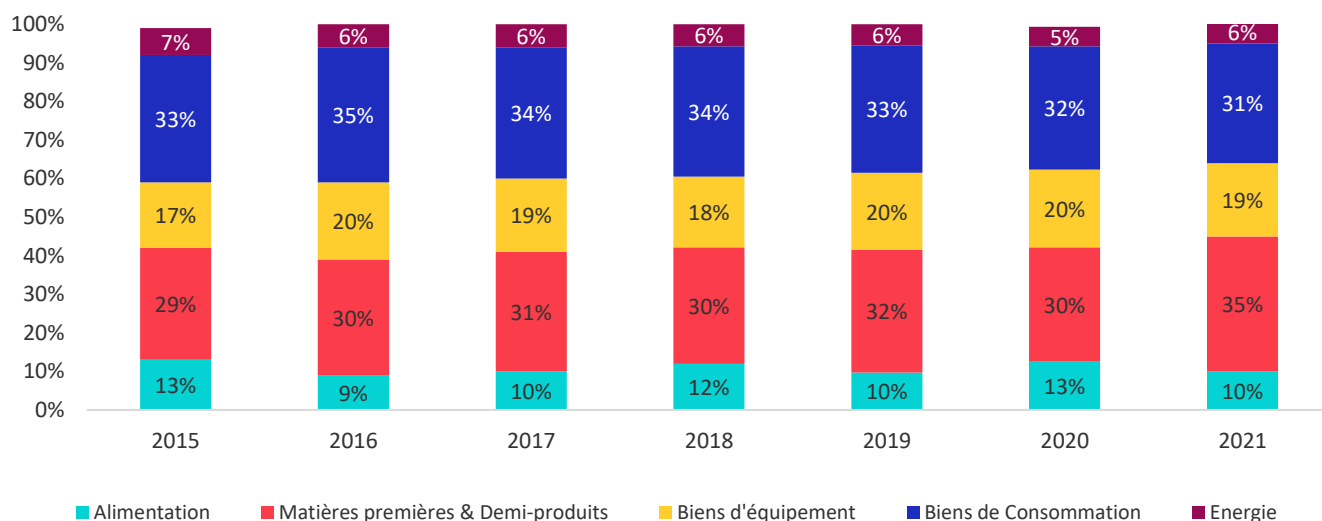
► **Tableau 6: Structure des exportations par secteur d'activité**

Secteurs d'activité	Exportation en MDT										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agriculture et Industrie Agro-Alimentaire	2 592	2 577	2 741	2 297	4 009	3 083	3 726	5 410	4 709	5 275	5 069
	10%	10%	10%	8%	15%	11%	11%	13%	11%	14%	11%
Energie et Lubrifiants	3 650	4 450	4 210	3 742	1 986	1 643	2 047	2 329	2 418	2 191	3 047
	15%	17%	15%	13%	7%	6%	6%	6%	6%	6%	6%
Mines, Phosphates et Dérivés	1 301	1 650	1 658	1 618	1 110	1 434	1 412	1 374	1 667	1 259	2 307
	5%	6%	6%	6%	4%	5%	4%	3%	4%	3%	5%
Textiles, Habillements, Cuirs et Chaussures	6 378	5 928	6 227	6 461	6 003	6 502	7 565	8 974	9 354	8 062	9 227
	25%	22%	22%	23%	22%	22%	22%	22%	21%	21%	20%
Industries Mécaniques et Electriques	9 278	9 715	10 365	11 574	11 451	13 251	15 954	18 197	20 428	17 563	21 408
	37%	37%	37%	41%	41%	45%	46%	44%	47%	45%	46%
Autres Industries Manufacturières	1 894	2 228	2 501	2 715	3 048	3 233	3 723	4 705	5 280	4 355	5 596
	8%	8%	9%	10%	11%	11%	11%	11%	12%	11%	12%
TOTAL	25 092	26 548	27 701	28 407	27 607	29 146	34 427	40 987	43 855	38 706	46 654
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Statistiques Tunisie

En analysant la structure des exportations tunisiennes par produit, durant la période 2015-2021, selon la Figure 3, on constate que les biens de consommation continuent à occuper le premier rang avec une part qui varie entre 31 et 35 pour cent du total des exportations. En deuxième lieu, et pas loin des biens de consommation, on trouve les matières premières et demi-produits qui représentent entre 29% et 35% pour cent du total des exportations. La part des biens d'équipement qui était de l'ordre de 17 pour cent en 2015, a enregistré une légère augmentation pour passer à 19 pour cent en 2021. Ensuite vient se situer les produits alimentaires qui représentent entre 9 et 13 pour cent des exportations. Et enfin on trouve les produits d'énergie qui couvrent une part fixe de 6 pour cent du total des exportations durant la période 2016-2021, après avoir été de l'ordre de 7 pour cent en 2015.

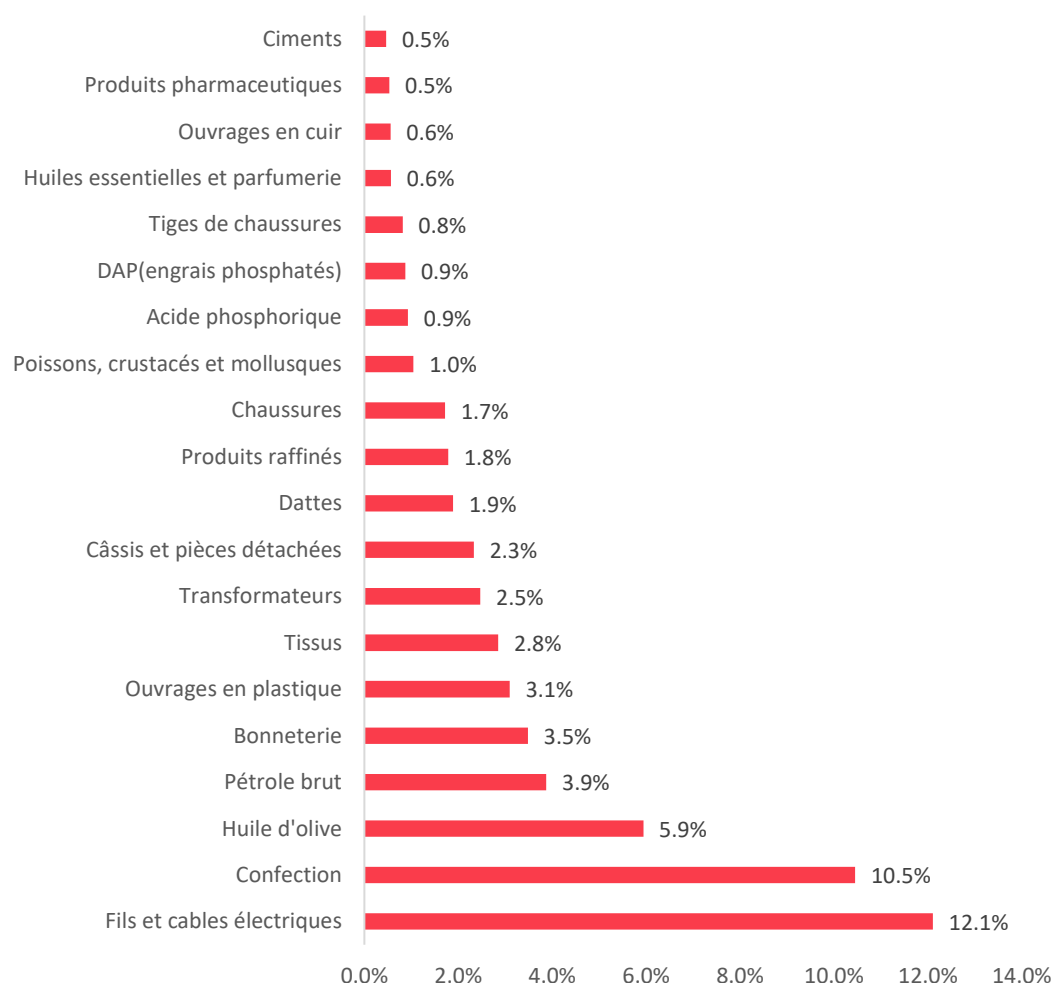
► **Figure 3: Structure des exportations par groupes de produits**



Source : Ministère du Commerce et du Développement des Exportations

Les données publiées par le Centre de Commerce International sur les produits les plus exportés par la Tunisie en 2020 montrent que les fils et câbles électriques occupent la tête de liste avec une part de 12.1% du total des exportations. En deuxième rang, on trouve les produits de confection qui couvrent 10.5% des exportations. Ensuite, vient l'huile d'olive qui couvre, seul, une part de 5.9% des exportations. Puis, le pétrole brut qui couvre 3.9% du total des exportations. Les produits de bonneterie, à leur tour, couvrent 3.5% des exportations. Par la suite, on trouve successivement les ouvrages en plastique (3.1%), les tissus (2.8%), les transformateurs (2.5%), les châssis et pièces détachées (2.3%) et les dattes (1.9%) (Voir Figure 4).

► Figure 4: Top 20 produits exportés par la Tunisie en 2020 (%)



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données du Centre de Commerce International

2.2.3. Analyse des exportations par destination

L'analyse des exportations par destination montre que les pays de l'Union Européenne (UE) sont prédominants avec une part de 73,2 à 74,2 pour cent de la valeur totale des exportations entre 2010 et 2020. En 2021⁷, cette part a enregistré 70,2 pour cent. En termes de valeur, les exportations vers l'Union Européenne ont enregistré une augmentation considérable durant la période 2010-2019 pour passer de 17211.9MDT en 2010 à 32401.8MDT en 2019, puis ils ont connu un repli en 2020 pour passer à 28733.1MDT. Cette chute a touché les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie dans cette zone, notamment la France (-20.8%), l'Allemagne (-15.2%) et l'Italie (-8%). En revanche, les exportations vers l'Espagne ont connu une augmentation considérable de 37.2% en 2020, ce qui est expliqué par l'amélioration intensive des ventes d'huile d'olive. En 2021, la valeur des exportations vers l'UE a augmenté par rapport à 2020 pour atteindre 32741.1 MDT. La part des exportations vers les autres pays de l'Europe a connu une chute en 2015 (1.9%) par rapport à 2010

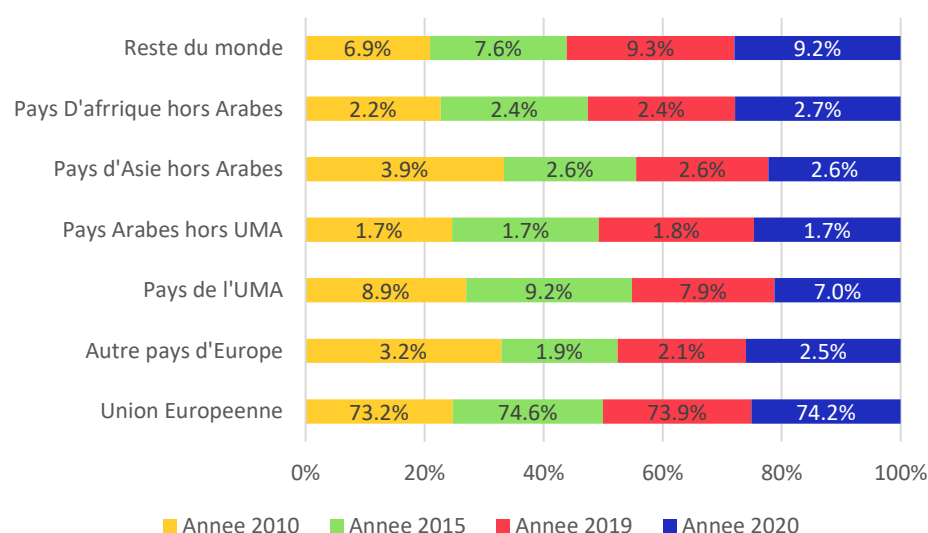
⁷ Données 2021 du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations.

(3.2%), puis elle a légèrement augmenté pour passer à 2.1% en 2019 et 2.5% en 2020. L'augmentation enregistrée en 2020 se traduit par l'amélioration de la valeur des exportations destinées vers cette zone, notamment les exportations vers la Suisse qui ont connu une hausse de 37.7% (de 253MDT en 2019 à 348.3MDT en 2020) et celles destinées vers la Turquie qui ont réalisé une augmentation de 13.1% (de 395.8MDT en 2019 à 447.6MDT en 2020). En 2021, la part des exportations vers les autres pays de l'Europe a presque doublé pour atteindre 4.9 pour cent. Les exportations vers les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont connu une détérioration en 2020 pour passer de 3475.5MDT en 2019 à 2701.2MDT en 2020. La part de cette zone a passé de 7.9% en 2019 à 7% en 2020 et 6.9 pour cent en 2021. Toutefois, les pays de l'UMA ont maintenu leur place en tant que deuxième destination des exportations tunisiennes. Les pays d'Asie hors pays Arabes couvrent 2.6% des exportations tunisiennes en 2020.

Au sein de cette zone, les exportations, en 2020, sont principalement vers l'Inde (193.1MDT), la Chine Continentale (123.1MDT), le Japon (102MDT) et la Corée du Sud (54.4MDT). Quant à la valeur des exportations vers les pays d'Afrique hors pays Arabes, elle a connu une légère augmentation de 0.1% en 2020 par rapport à 2019. Cette augmentation est due principalement à l'accroissement des exportations vers le Cameroun (+11.6%), la Guinée (+36%) et le Burkina Faso (+44.3%). La part de cette zone, en termes d'exportations, a passé de 2.4% en 2019 à 2.7% en 2020. En termes de valeur, les exportations vers cette zone ont beaucoup augmenté durant la dernière décennie pour passer de 525.6MDT en 2010 à 1045.5MDT en 2020. D'un autre côté, les exportations vers les autres pays Arabes hors UMA a connu une diminution de 5.2% en 2020 pour passer de 807.1MDT en 2019 à 675MDT en 2020. Un repli des exportations a touché principalement l'Arabie Saoudite (-39.7%), l'Egypte (-13.4%) et les Emirats Arabes Unis (-13.1%).

La part de cette zone, par rapport à la valeur totale des exportations tunisiennes, a légèrement diminué pour passer de 1.8% en 2019 à 1.7% en 2020. Les exportations vers le reste du monde ont doublé durant la dernière décennie pour passer de 1627.9MDT en 2010 à 3578.5MDT en 2020. La part de ces pays a passé de 6.9% en 2010 à 9.2% en 2020.

► **Figure 5: Répartition des exportations par destination**



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de la BCT

D'après le rapport de l'OCDE (2021), les exportations intra-Union pour la Méditerranée (UpM) de matériel de transport ont connu la plus forte amélioration au fil du temps. Le Maroc et la Tunisie, entre autres (Monténégro et Turquie), ont particulièrement bien performé dans ce secteur : le matériel de transport, qui représentait auparavant moins de 5% des exportations de marchandises de ces pays, est passé à plus de 20% à la fin de la période. Le Maroc, en particulier, semble avoir largement capitalisé sur les investissements étrangers des entreprises multinationales européennes (EMN) pour s'intégrer dans les chaînes de valeur des équipements de transport de l'UE, tout en s'étendant également en Égypte et en Turquie.

De même, les exportations intra-UpM de machines et de machines électroniques ont été multipliées par sept depuis 1995 en valeur, menées par le Maroc, la Turquie et la Tunisie. Pour les produits agricoles et miniers, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, entre autres (Bosnie-Herzégovine et Turquie), ont considérablement amélioré leurs scores, tandis que la Jordanie et le Liban, en revanche, étaient en deçà des attentes. En même temps, la Tunisie – et, dans une moindre mesure, l'Égypte et le Maroc – ont largement contribué à une plus grande intégration de l'Afrique du Nord avec les pays membres de l'UpM, bien que spécialisée dans des produits différents. Alors que le Maroc et la Tunisie ont connu une plus forte intégration dans les secteurs du matériel de transport, des machines et des machines électroniques, l'Égypte a connu une amélioration significative des produits chimiques.

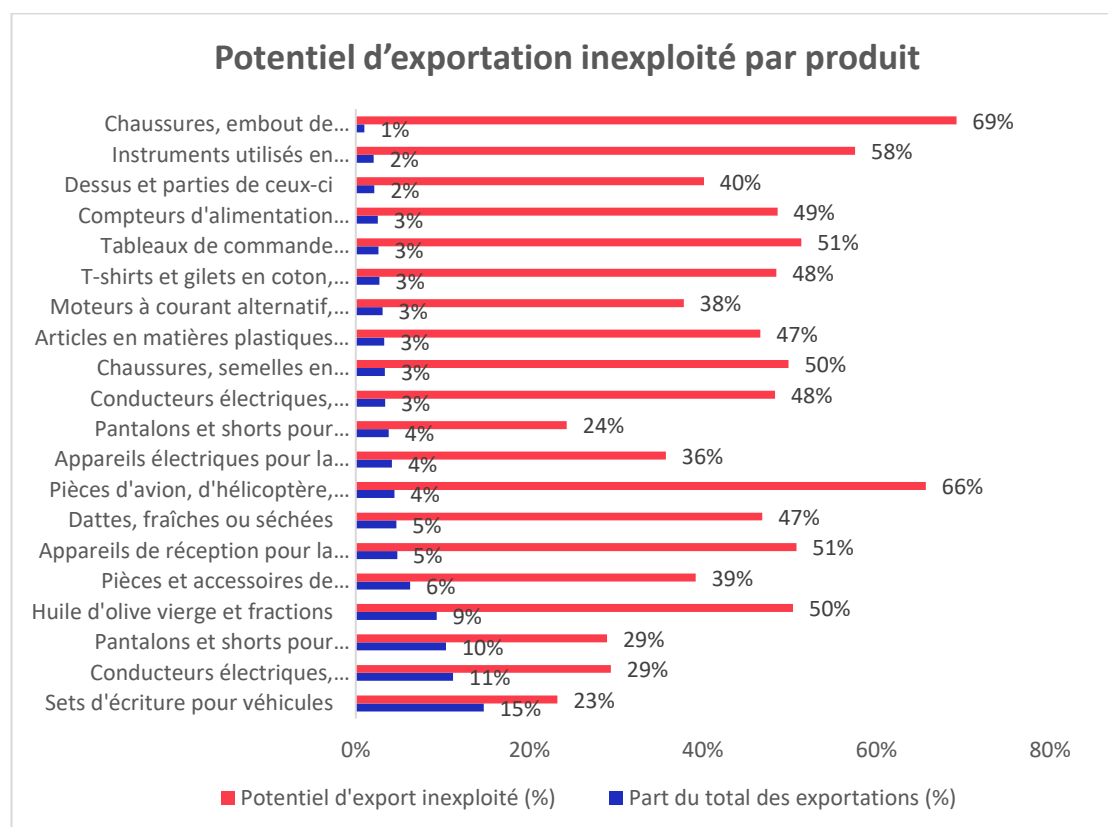
2.2.4. Potentiel d'exportation inexploité

Le potentiel d'exportation inexploité a été construit par le Centre du Commerce International. Cet indicateur est estimé en utilisant un modèle structurel qui identifie en premier lieu les valeurs d'exportation potentielles dans le pays exportateur, en deuxième lieu les conditions de la demande sur le marché cible, et entreprend en dernier lieu un appariement entre les deux. Les estimations montrent que les sous-secteurs les plus importants en termes de potentiel d'exportation sont les suivants :

- Machinerie, électricité (Secteur des industries mécaniques, métalliques, métallurgiques et électriques)
- Vêtements (Secteur des industries textiles, de l'habillement et du cuir)
- Huiles et graisses végétales (Secteur des industries agricoles et agroalimentaires)
- Chaussures (Secteur des industries textiles, de l'habillement et du cuir)
- Optique, horlogerie et instruments médicaux (Secteur des industries mécaniques, métalliques, métallurgiques et électriques)
- Avions, vaisseaux spatiaux et pièces (Secteur des industries mécaniques, métalliques, métallurgiques et électriques)
- Véhicules à moteurs et pièces (Secteur des industries mécaniques, métalliques, métallurgiques et électriques)
- Plastique et caoutchouc (Secteur des industries diverses)
- Équipements électroniques (Secteur des industries mécaniques, métalliques, métallurgiques et électriques)
- Fruits (Secteur de l'agriculture et de la pêche)

Selon la même source, la Figure 6 montre les produits tunisiens ayant les potentiels d'exportation inexploités les plus importants. En premier lieu, on trouve les chaussures, embout de protection en métal, semelles, etc. avec un potentiel inexploité de 69%⁸, néanmoins ce groupe de produits représente uniquement 1% des exportations tunisiennes. Les pièces d'avions et d'hélicoptère représentent 4% du total des exportations tunisiennes mais leur potentiel d'exportation inexploité est de l'ordre de 66%. En troisième rang, se situent les instruments utilisés en sciences médicales avec un potentiel inexploité de 58%. Ensuite, on trouve les tableaux de commande électrique et les appareils de réception pour la télévision avec un potentiel inexploité de 51% pour chacun. L'huile d'olive, bien qu'elle couvre 9% du total des exportations, elle affiche un potentiel inexploité de 50%. Les chaussures, semelles en caoutchouc/plastique et dessus en cuir affichent aussi un potentiel inexploité de 50%. Les dattes fraîches ou séchées représentent 5% du total des exportations avec un potentiel inexploité de 47%. D'autres produits liés au secteur de l'électricité et de l'électronique, les machines et les véhicules ont un potentiel inexploité élevé.

► Figure 6: Potentiel d'exportation inexploité par produit



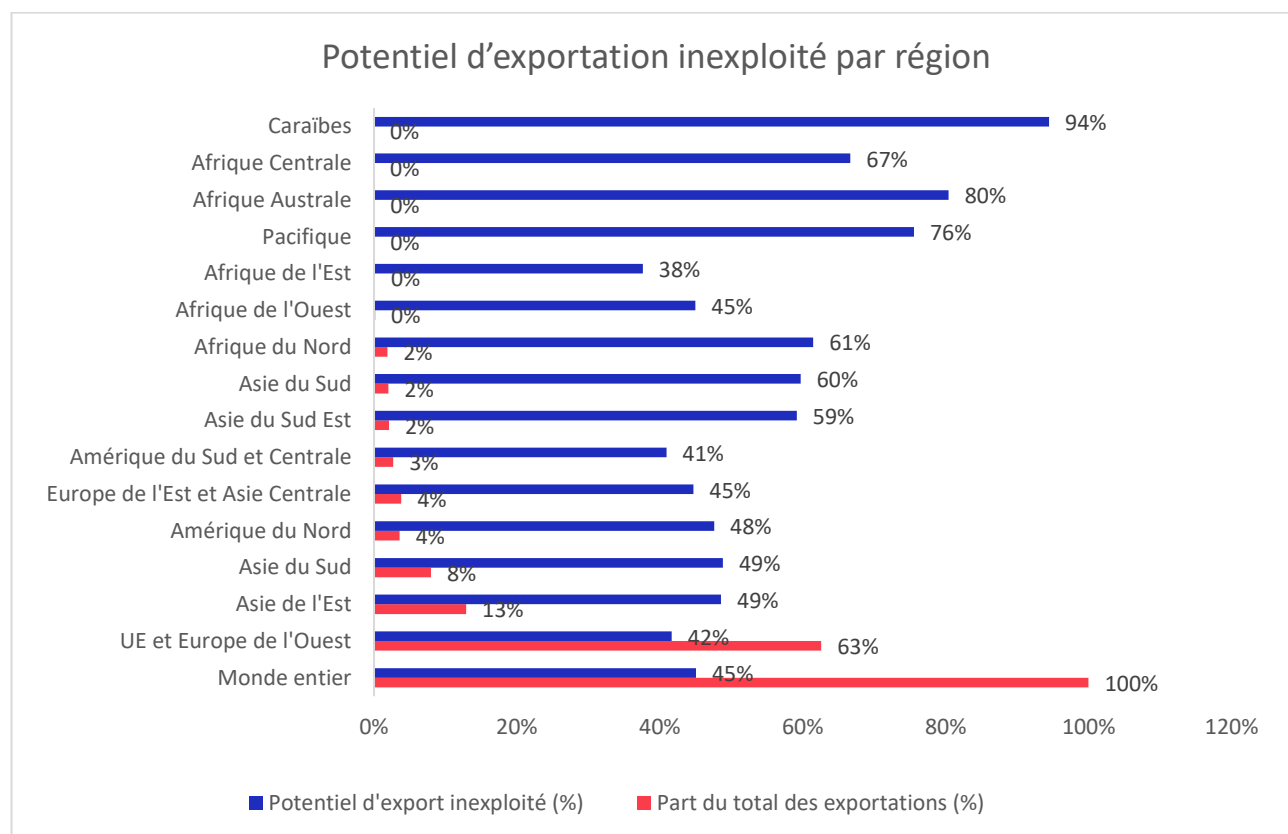
Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données du Centre du Commerce International

L'analyse au niveau des régions montre que l'Union Européenne et l'Europe de l'Ouest représentent la première destination des exportations tunisiennes. Cependant, le potentiel d'exportation inexploité vers cette région demeure important avec un taux de l'ordre de 42%. La part des exportations tunisiennes vers l'Asie de l'Est est de 13% et affiche un potentiel d'exportation inexploité de 49%. La part des exportations de la Tunisie vers le Moyen Orient est de 8% avec un

⁸ L'existence d'un potentiel inexploité implique que les exportations actuelles sont inférieures au potentiel d'exportation et qu'il y a donc une opportunité de croissance pour les exportations.

potentiel d'exportation inexploité de 49%. La part des exportations vers l'Amérique du Nord est faible (3%) malgré un potentiel de 49%. La part des exportations de la Tunisie vers les pays de l'Afrique du Nord (2%) reste largement en dessous de son potentiel inexploité (61%). Il est à noter que la part des exportations de la Tunisie vers l'Afrique demeure très faible malgré un potentiel d'exportation non réalisé important. Par conséquent, il est évident que la Tunisie pourrait saisir des opportunités dans le cadre de son adhésion à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) et au Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Il s'avère aussi que les potentiels d'exportations inexploités les plus élevés sont enregistrés dans des régions qui couvrent moins 0.1% des exportations tunisiennes, notamment les Caraïbes avec 94% de potentiel inexploité, de l'Afrique Australe avec 80%, le Pacifique avec 76% et l'Afrique Centrale avec 67% (voir Figure 7).

► **Figure 7: Potentiel d'exportation inexploité par région**



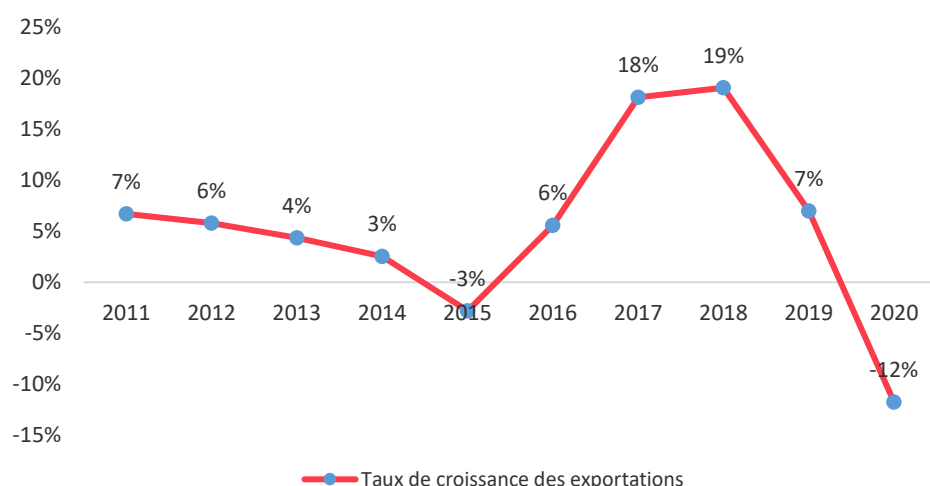
Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données du Centre du Commerce International

2.2.5. Impact du COVID-19 sur les exportations

La pandémie du COVID-19 a constitué un choc tant au niveau de l'offre qu'au niveau de la demande. Elle a eu des conséquences négatives sur le commerce extérieur à cause de la multitude des mesures sanitaires exceptionnelles mises en œuvre telle que la fermeture des frontières. Les données publiées par la BCT montrent que les exportations tunisiennes ont enregistré une détérioration de -12% en 2020, après avoir enregistré un taux de croissance positif durant la période 2016-2019, qui a atteint un pic de 19% en 2018 (voir Figure 8). Ceci peut être expliqué par la contraction de la demande étrangère, notamment par les pays de l'Union Européenne, dont le marché absorbe près de trois quarts des exportations tunisiennes.

Selon une étude menée par l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) (2020), sur la base des données publiées par Statistiques Tunisie, les secteurs les plus impactés par la contraction du rythme des exportations sont notamment les industries mécaniques et électriques, les textiles et habillements, les mines, phosphates et dérivés, ainsi que les industries agroalimentaires.

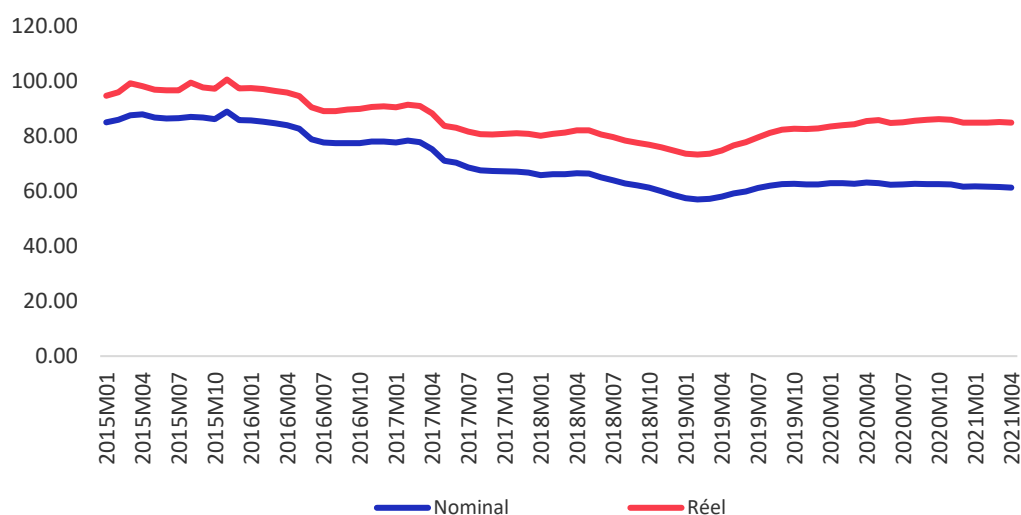
► **Figure 8: Taux de croissance des exportations**



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de la Banque Centrale de Tunisie.

D'une autre part, les données publiées par le FMI montrent que le taux de change effectif réel de la Tunisie a connu une dépréciation en passant de 100.53 en novembre 2015 à 73.26 en février 2019. Par la suite, la monnaie s'est appréciée de nouveau jusqu'à octobre 2020 en atteignant un taux de change effectif réel de 86.12, puis une dépréciation légère a été constatée jusqu'à avril 2021. On observe que la dépréciation du taux de change effectif à partir de 2015 coïncide avec une hausse du taux de croissance des exportations tunisiennes jusqu'à 2018 (voir Figure 9).

► Figure 9: Evolution du taux de change effectif



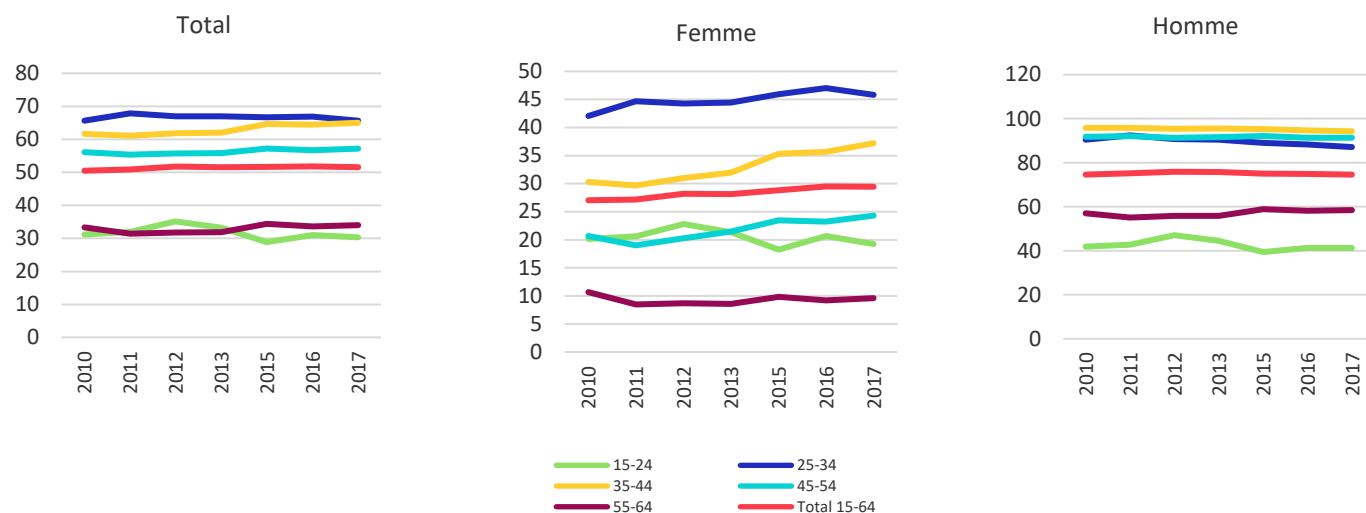
Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données du Fonds Monétaire International

2.3. Aperçu du marché du travail

2.3.1. Présentation générale

Le marché du travail en Tunisie, comme plusieurs autres pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, est caractérisé par un faible taux de participation des femmes et par un taux de chômage relativement élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes. Également, ce marché du travail est caractérisé par l'inadéquation des compétences des jeunes diplômés avec les besoins des entreprises. Ces jeunes, en particulier les nouveaux diplômés sont de plus en plus préoccupés par leur avenir. Selon les données de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi, menée par Statistiques Tunisie, le taux de participation des hommes était de 74.6 %, alors que celui des femmes n'était que de 29.4%. Globalement, la Figure 10 montre qu'il y a une stagnation remarquable du taux d'activité des personnes en âge de travail (15-64 ans), le taux reste aux alentours de 51% tout au long de la période 2010-2017.

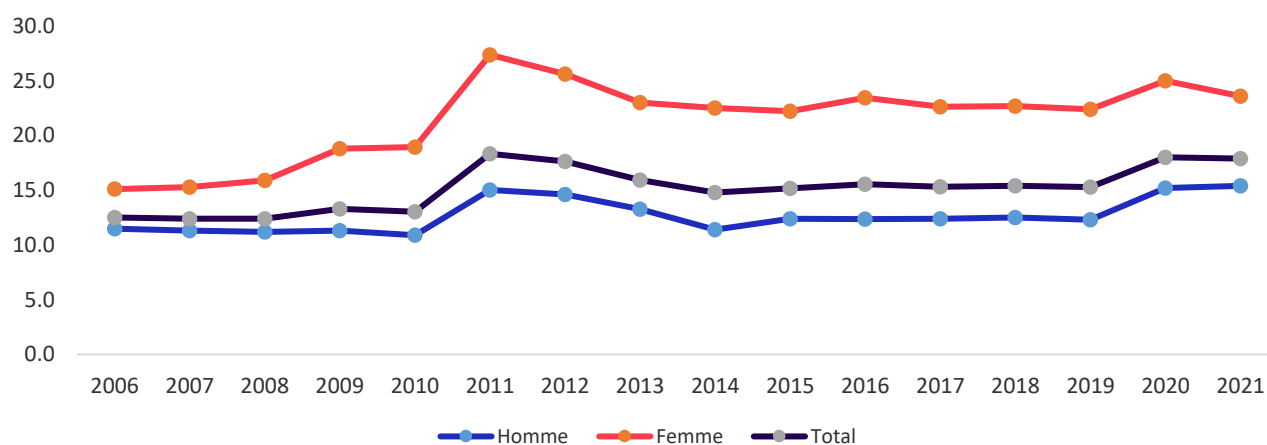
► Figure 10: Taux d'activité selon la tranche d'âge et le genre



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données publiées par l'Organisation Internationale de Travail

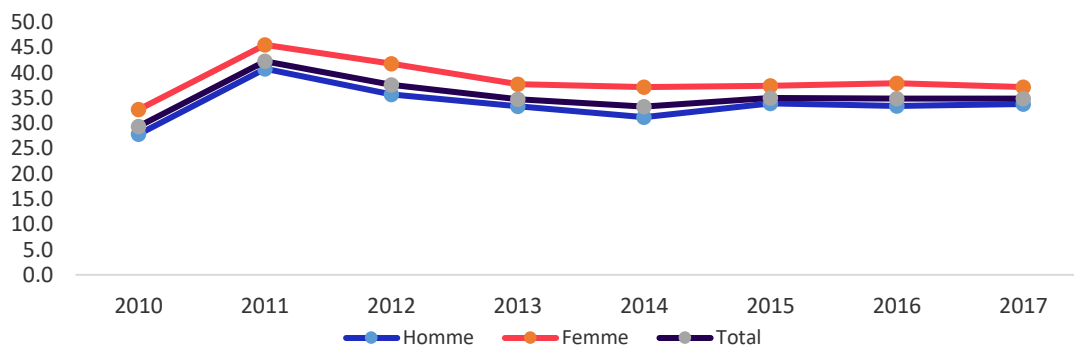
Le taux de chômage chez les femmes est beaucoup plus élevé que chez les hommes, selon les données de Statistiques Tunisie. En effet, le taux de chômage des femmes affiche une valeur de 23.6% en 2021, contre une valeur de 15.4% uniquement pour les hommes (voir Figure 11). L'écart entre les hommes et les femmes, en termes de chômage, est atténué chez les jeunes. Toutefois, un écart global de 10.2 points a été enregistré entre les deux sexes en 2017, contre un écart de 3.4 points uniquement chez les jeunes de 15 à 24 ans, durant la même année. D'une façon générale, le taux de chômage des jeunes est considéré comme élevé avec une valeur de 34.9% par rapport à un taux de chômage global de l'ordre de 15.3%, en 2017 (voir Figure 12). Il est important de souligner que le taux de chômage total a augmenté de 15.3% en 2019 à 18% en 2020. Selon Boughzala (2019), le chômage en Tunisie est élevé particulièrement pour les femmes, les jeunes et les plus éduqués. Ceci est dû à trois facteurs. Le premier facteur est la pression sur l'offre de main d'œuvre. Le nombre de personnes qui demandent du travail est toujours supérieur aux nombres d'emplois créés dans les secteurs publics et privés. Ceci est dû en premier lieu à un changement majeur dans la composition du marché du travail avec une augmentation de l'offre des travailleurs qualifiés nettement plus importante que le reste de la main d'œuvre et de la demande de travail qualifié. En deuxième lieu, l'accroissement constant du stock de chômeurs de jour en jour augmente la pression sur le marché du travail. En troisième lieu, la hausse de la participation des femmes au marché du travail augmente également d'une façon importante la pression sur l'offre de main d'œuvre. L'auteur explique que le niveau élevé du taux de chômage chez les femmes diplômées du supérieur est dû entre autres à la contrainte en termes de mobilité géographique imposée aux femmes. Le deuxième facteur du chômage chez les diplômés, en particulier chez les jeunes et les femmes, est la faiblesse de la demande de main d'œuvre qualifiée et le décalage entre les compétences demandées et celles produites par le système éducatif tunisien. En effet, l'économie tunisienne ne crée pas assez d'emplois. Ces derniers sont plutôt des emplois à faible productivité et à faible salaire, par conséquent peu attractifs aux diplômés. Le troisième facteur réside dans la rigidité et l'inefficacité dans la réglementation et les institutions qui gouvernent le marché du travail.

► Figure 11: Taux de chômage (%) selon le genre



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie

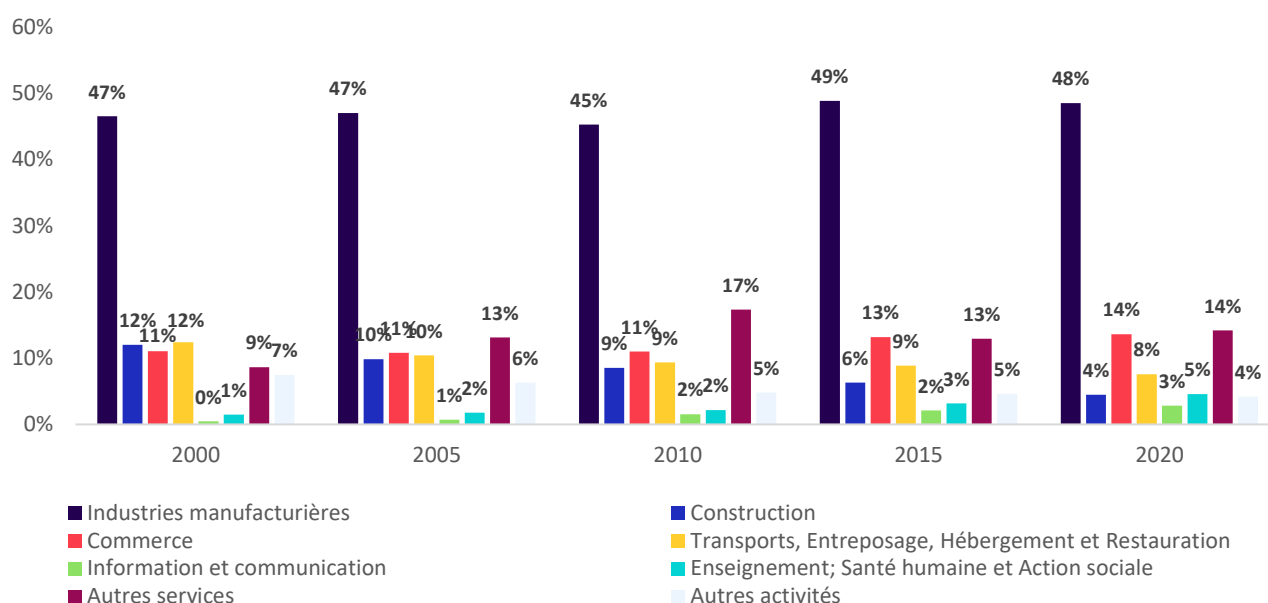
► Figure 12: Taux de chômage (%) des jeunes (15-24 ans) selon le genre



Source: Elaboré par les auteurs en utilisant les données de l'Organisation Internationale de Travail

Au niveau sectoriel, les données issues du Répertoire National des Entreprises (RNE), montrent que l'emploi salarié formel du secteur privé, hors exploitants agricoles, est principalement concentré dans le secteur des industries manufacturières qui, lui seul, couvre près de la moitié des salariés. Pour rappel, ce secteur occupe le premier rang en termes d'exportations, comme indiqué dans les sections précédentes. En second lieu on trouve les services avec un taux de 14% pour le commerce et 8% pour le transport, l'entreposage, l'hébergement et la restauration. Le secteur de construction, bien qu'il occupe un nombre très important d'employés, ne couvre que 4% de l'emploi salarié formel. Toutefois, ce secteur affiche un taux d'emploi informel de l'ordre de 70%, selon une note publiée par Statistiques Tunisie (2019).

► Figure 13: Distribution de l'emploi salarié formel selon le secteur d'activité

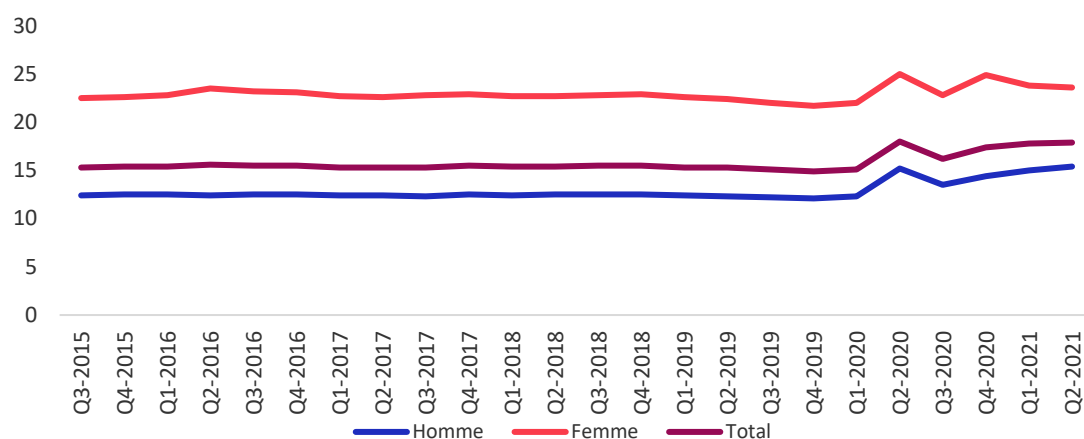


Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie, RNE

2.3.2. Impact du COVID-19 sur l'emploi

Le choc de la pandémie du COVID-19 a également impacté négativement le marché du travail en Tunisie. Le taux de chômage a connu une hausse importante durant le deuxième trimestre de l'année 2020 pour atteindre un pic de 18% après avoir été constant aux alentours de 15% durant les cinq dernières années (Figure 14). Cette augmentation a touché les hommes aussi bien que les femmes. En effet, le taux de chômage des hommes est passé de 12.3% au premier trimestre 2020 à 15.2% au deuxième trimestre 2020. Il a augmenté de 3% également pour les femmes, durant la même période, pour aller de 22% à 25%. Krafft, Assad et Marouani (2021) utilisent les données d'enquêtes « COVID19 Monitor Surveys » produites par le Forum de Recherches Economiques (ERF) et montrent que les travailleurs salariés en Tunisie ont perdu leur emploi, ont été temporairement mis à l'arrêt, et ont connu une réduction de leurs heures de travail, de leurs salaires et des retards dans leurs paiements durant le premier choc pandémique au printemps 2020. Leurs résultats suggèrent que si l'impact de COVID-19 sur les travailleurs salariés du secteur public a été minime, il était important pour les travailleurs du secteur privé et pour les travailleurs du secteur informel. Ces résultats sont corroborés par les résultats d'une étude de Ouerghi et Zidi (2021) portant sur le secteur du textile et habillement tunisien. S'appuyant sur les résultats d'une enquête auprès de 248 entreprises réparties sur 9 régions et 7 filières de productions, l'étude montre une forte baisse du chiffre d'affaires avec un nombre d'emplois perdus estimé à 4900 postes.

► Figure 14: Evolution du taux de chômage trimestriel



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie

2.4. Aperçu des Petites, Moyennes et Grandes Entreprises

2.4.1. Présentation générale

Selon les données publiées par Statistiques Tunisie sur les indicateurs issus du Répertoire National des Entreprises (RNE), plus que 800 000 entreprises opèrent dans le secteur privé jusqu'au 31 décembre de l'année 2020. Selon la même source, 97% des entreprises du secteur privé emploient moins que 5 salariés et sont appelées microentreprises. La part des PMGE ne dépasse pas les 3% du total des entreprises. En revanche, leur importance dans le tissu économique, en termes d'emplois et d'exportations, s'avère beaucoup plus accrue. Les PMGE du secteur privé en Tunisie couvrent près de 90% de l'emploi salarié formel et environ 95% des exportations des biens. Toujours selon les données du RNE, plus que deux tiers des PMGE (69%) sont de taille petite (5 à 19 salariés), 23% sont de taille moyenne (20 à 99 salariés) et 8% uniquement sont de taille grande (100 salariés ou plus).

Au niveau des secteurs, les services occupent le premier rang avec 52% du total des PMGE. De plus, ce secteur affiche toujours une forte concentration des entreprises quelle que soit leur taille, il couvre ainsi 58% des petites entreprises, 41% des moyennes entreprises et 35% des grandes entreprises. En deuxième position, on trouve les industries manufacturières qui couvrent 38% du total des PMGE. On remarque que l'industrie de textile et d'habillement, sous-secteur des industries manufacturières, couvre 10% des PMGE. Ce secteur possède un poids plus important au niveau des moyennes entreprises (18%) et des grandes entreprises (25%) qu'au niveau des petites entreprises, où sa part ne dépasse pas les 6%. Par la suite, on trouve le secteur des industries alimentaires et de boissons qui couvre 9% des petites entreprises, 5% des moyennes entreprises, 7% des grandes entreprises et 8% du total des PMGE. La métallurgie et la fabrication des produits métalliques est aussi un secteur important dans l'économie tunisienne, avec une part de 4% du total des PMGE. D'autre part, l'industrie chimique et pharmaceutique est un autre secteur qui a son poids, sa couverture est de l'ordre de 2% des PMGE.

Le reste des industries manufacturières couvre 8% des petites entreprises, 14% des moyennes et des grandes entreprises et 11% du total des PMGE. Le secteur agricole est présent avec un taux de 2% des PMGE. Et finalement, les industries extractives couvrent 1% des PMGE (voir Tableau 7).

► **Tableau 7: Distribution des PMGE selon le secteur d'activité – 2020**

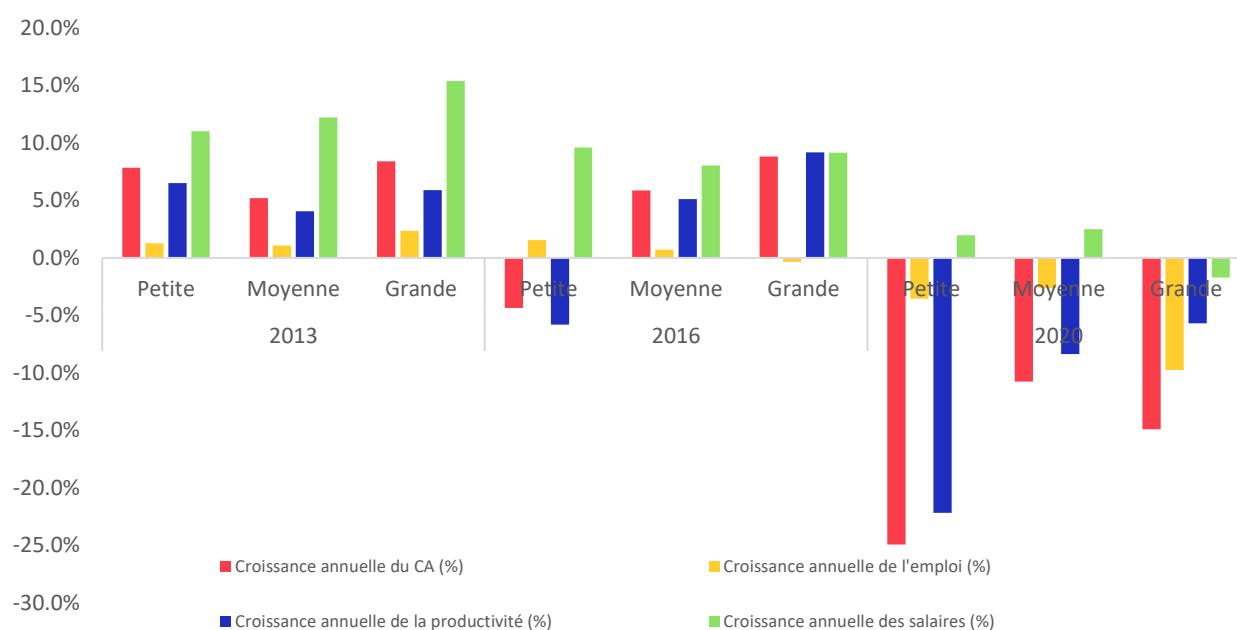
Secteur d'activité	Petite (5-19)	Moyenne (20-99)	Grande (>=100)	TOTAL
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	3%	2%	2%
Industries extractives	1%	2%	0%	1%
Industries alimentaires et de boissons	9%	5%	7%	8%
Industrie de textiles et d'habillement	6%	18%	25%	10%
Industrie du cuir et de la chaussure	1%	3%	3%	1%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	1%	0%	0%	0%
Industrie du papier et du carton ; Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1%	2%	1%	2%
Industrie chimique et pharmaceutique	1%	2%	2%	2%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1%	3%	2%	2%
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1%	2%	3%	2%
Métallurgie ; fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	3%	4%	4%	4%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ; fabrication d'équipements électriques, de machines et équipements n.c.a	2%	4%	7%	3%
Autres industries manufacturières	3%	4%	5%	4%
Construction	8%	5%	3%	7%
Services	58%	41%	35%	52%
Autres activités	1%	1%	1%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie, RNE

La Figure 15 présente quelques indicateurs sur la performance des entreprises du secteur privé en Tunisie. On peut clairement constater que tous les indicateurs ont enregistré une croissance positive durant l'année 2013, quelle que soit la taille de l'entreprise. En effet, les ventes ont enregistré une hausse de 8% chez les petites et les grandes entreprises et de 5% chez les entreprises de taille moyenne. Une croissance de 1% dans les créations d'emploi a été enregistrée par les petites et moyennes entreprises et de 2% par les grandes entreprises.

Les salaires ont également augmenté de 11% chez les petites entreprises, de 12% chez les moyennes entreprises et de 15% chez les grandes entreprises. La productivité de travail, à son tour, a enregistré une amélioration de 6% chez les petites et les grandes entreprises et de 4% chez les entreprises de taille moyenne. Durant l'année 2016, une détérioration des indicateurs de performance des entreprises de petite taille a été enregistrée. En effet, cette catégorie d'entreprises a enregistré un recul de 4% des ventes contre une augmentation continue des emplois (+1%) et des salaires (+10%) ce qui a influencé négativement leur productivité avec une baisse de 6%. En revanche, les moyennes et les grandes entreprises ont continué à afficher des croissances positives en termes de ventes, de créations d'emploi, de salaires et de productivité. Durant l'année 2020 et suite à la pandémie du COVID-19, toutes les entreprises ont été négativement influencées en termes de productivité, mais les petites entreprises ont été les plus impactées. En effet, la productivité des entreprises a enregistré une baisse de 22% chez les petites entreprises, de 8% chez les moyennes entreprises et de 6% chez les grandes entreprises. Ceci revient, dans un premier lieu, à la diminution importante des ventes, accompagnée d'une diminution moins proportionnelle des employés et une croissance légèrement positive des salaires pour les petites et moyennes entreprises.

► **Figure 15: Performance des entreprises (2013-2020)**



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie, RNE

Les résultats de Rijkers, Arouri, Freund et Nucifora (2014) mettent en évidence la relation entre la faible dynamique des entreprises et l'insuffisance de la création nette d'emplois en Tunisie. La distribution très asymétrique des entreprises avec une grande majorité des entreprises très petites et seulement un petit nombre de grandes entreprises, indique que les entreprises en Tunisie ne parviennent pas à se développer et à grandir. L'importance du travail indépendant pour la création d'emplois, avec peu de signes de croissance, même parmi les entreprises les plus productives ou les plus rentables, témoigne également de cette faible dynamique, qui, selon les auteurs, est à l'origine de leur faible capacité de générer de l'emploi en Tunisie. De leur côté, Ben Slimane et Baghdadi (2019) montrent que l'internationalisation aide les entreprises dans la région du Moyen Orient et de

l'Afrique du Nord à faible croissance à augmenter leurs ventes. Cependant, leurs résultats suggèrent que malgré leur potentiel, la difficulté d'accéder au financement est un obstacle à la croissance pour ces entreprises. De plus, ils montrent que ces entreprises sont particulièrement touchées par l'instabilité politique. Par ailleurs, Cruz, Baghdadi et Arouri (2021) montrent que les entreprises à forte croissance⁹ en Tunisie sont plus prévalentes chez les petites et jeunes entreprises, chez les entreprises étrangères et celles qui sont engagées dans le commerce international (entreprises offshores, entreprises qui importent et/ou qui exportent). Par conséquent, les politiques commerciales telles que les mesures non tarifaires peuvent freiner particulièrement les entreprises dans leurs croissances, surtout les plus petites entre elles.

L'enquête réalisée par la Banque Mondiale « Entreprise Survey » en 2020 résume les principaux obstacles qui entravent l'activité des entreprises en Tunisie. Ces enquêtes auprès des entreprises (ES) se concentrent sur de nombreux aspects de leur environnement. Selon cette enquête, l'accès au financement représente le problème le plus persistant avec un taux qui dépasse les 39%. En deuxième position, il y a la corruption qui représente 15% des problèmes rencontrés par les entreprises. En troisième lieu, on trouve l'instabilité politique avec une part de 11.5%. Le secteur informel représente aussi une contrainte importante pour les entreprises tunisiennes avec un taux de 8.3%. Le problème de la main d'œuvre non qualifiée se pose aussi chez 5.4% des entreprises. De même les réglementations douanières et commerciales posent un problème chez 5.4% des entreprises. Ensuite, on trouve les licences et les permis d'entreprises avec une part de 4.9%. Après, il y a les taux d'imposition (3.2%) et les réglementations de travail (3.1%). D'autres contraintes moins importantes existent telles que l'administration fiscale (1%), l'électricité (0.6%), l'accès à la terre (0.5%) et la situation du pays (crime, vol et désordre) avec 0.4% (voir Tableau 8).

► **Tableau 8: Contraintes à la conduite des affaires (2020)**

Catégorie	Part (%)
Accès au financement	39,4
Accès à la terre	0,5
Crime, vol et désordre	0,4
Electricité	0,6
Réglementation du travail	3,1
Instabilité politique	11,5
Tribunaux	0,5
Licences et permis d'entreprises	4,9
Corruption	15,0
Réglementation douanière et Commerciale	5,4
Main-d'œuvre non qualifiée	5,4
Pratiques du secteur informel	8,3
Administration fiscale	1,0
Taux d'imposition	3,2
Transport	0,8

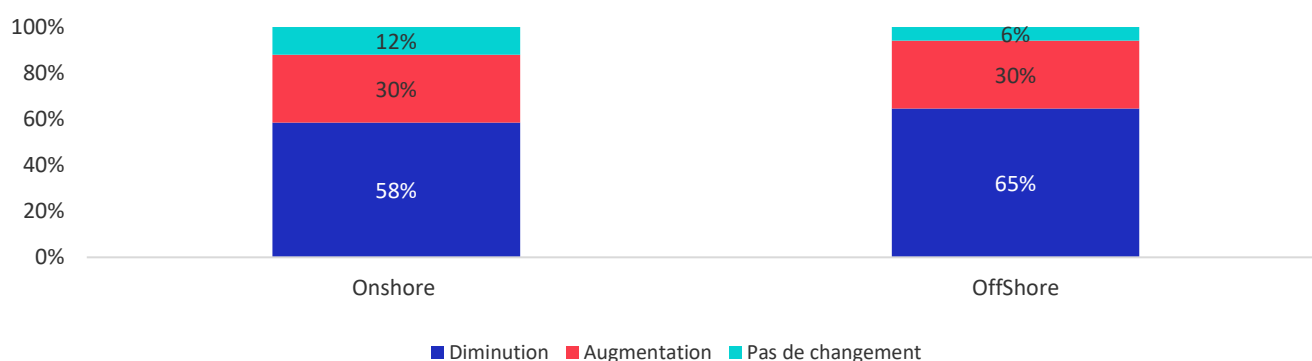
Source : Banque Mondiale – Tunisia Enterprise Survey 2020

⁹ Il s'agit d'entreprises qui réalisent des performances de croissance exceptionnelles en termes de chiffre d'affaires ou nombre de travailleurs.

2.4.2. Impact du COVID-19 sur les PMGE

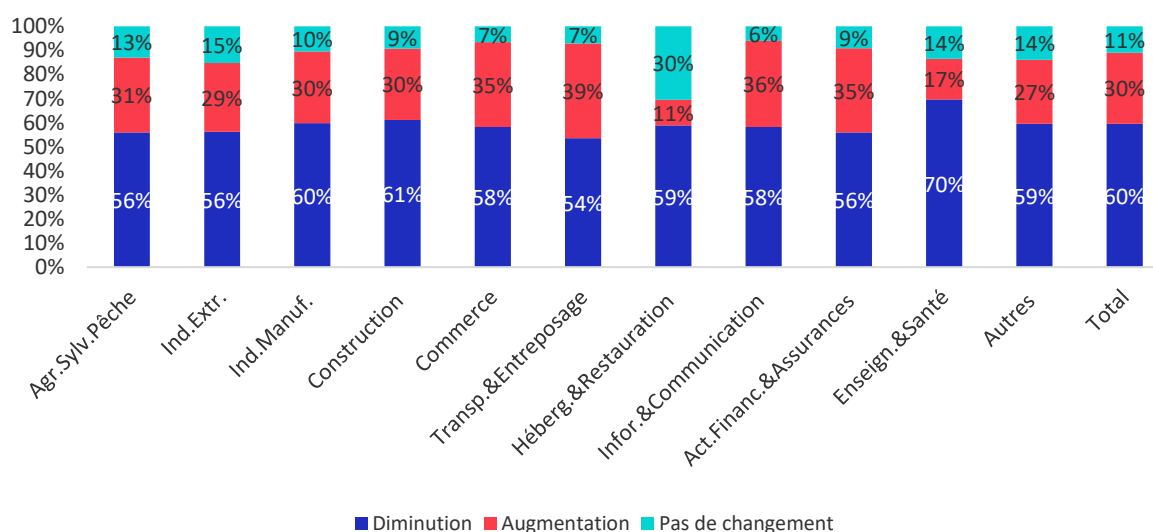
Les PMGE ont été négativement affectées par la pandémie du COVID-19. La Figure 16 montre que, quel que soit le statut d'exportation, 30% uniquement des entreprises ont réalisé une augmentation des revenus entre 2018 et 2020. En revanche, la majorité des entreprises ont réalisé une diminution des revenus avec un taux de 58% pour les entreprises qui servent à la fois les marchés locaux et internationaux, appelées Onshores, et de 65% pour les entreprises totalement exportatrices bénéficiant de plusieurs avantages et exonérations, appelées Offshores. Au niveau sectoriel, la Figure 17 montre que les services sont les plus concernés par la diminution des revenus car c'est le secteur le plus sinistré par la pandémie du COVID-19, suite aux procédures de confinement et du couvre-feu. En regardant la taille des entreprises (Figure 18), on remarque que plus les entreprises sont grandes, plus elles perdent de revenus. En effet, 59% des petites entreprises ont enregistré une perte de revenus entre 2018 et 2020, contre 60% des moyennes entreprises et 65% des grandes entreprises.

► Figure 16: Changement du revenu des PMGE selon le statut d'export (2018-2020)



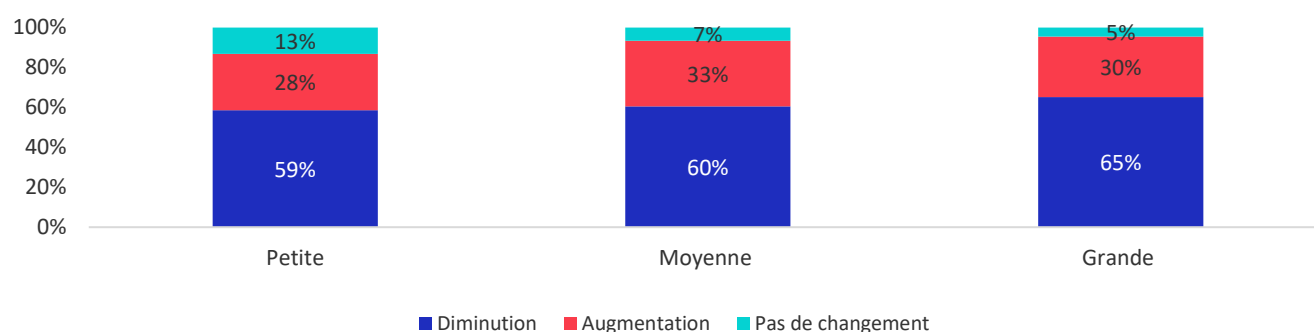
Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie, RNE

► Figure 17: Changement du revenu des PMGE selon le secteur d'activité (2018-2020)



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie, RNE

► **Figure 18: Changement du revenu des PMGE selon la taille de l'entreprise (2018-2020)**



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de Statistiques Tunisie, RNE

Pour conclure, cette partie montre que le secteur dominant, en termes d'exportations, d'investissements directs étrangers ou d'emplois, est le secteur des industries manufacturières. Ce dernier couvre 56% des IDE, 48% de l'emploi salarié formel et 77.5% des exportations en 2020. En ce qui concerne le chômage, on remarque que les femmes sont les plus concernées avec un taux de chômage de 25% contre 15.2% pour les hommes en 2020. De même, les jeunes entre 15 et 24 ans souffrent beaucoup plus du chômage avec un taux de 34.9% contre un taux général de 15.3% (en 2017).

Quant à l'impact de la pandémie du COVID-19, on remarque que tous les indicateurs de performance des entreprises ont été négativement affectés. Commenant par les exportations qui ont passé de 40987MDT en 2018 à 38706MDT en 2020. De même, les IDE ont significativement diminué en passant de 2742MDT en 2018 à 1834MDT en 2020. On remarque aussi une croissance négative de la productivité des entreprises quelle que soit leur taille. Le marché d'emploi à son tour a enregistré une dégradation suite à la pandémie. En effet, le taux de chômage a réalisé une augmentation de 2.7% chez les hommes et 2.3% chez les femmes entre 2018 et 2020.

3. Revue des politiques d'investissement, commerciales et de l'emploi

3.1. Evolution des politiques d'investissement

La Tunisie, dès son indépendance, a consacré une place importante à sa politique d'encouragement à l'investissement. L'évolution des politiques tunisiennes d'investissement est illustrée à travers les changements introduits au code d'investissement. La promulgation de ses lois a été accompagnée par la création des principales institutions d'appui à l'investissement, notamment l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, (APII), l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA) et l'Instance Tunisienne d'Investissement (TIA).

L'Etat Tunisien a également mis en place une panoplie d'aides fiscales et d'incitations financières ciblées pour accompagner et soutenir les entreprises à chaque étape de leur développement. Ainsi, le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI) a été créé en 1973. Il propose des aides financières pour appuyer la création des entreprises. La Tunisie a adopté en 1995 un Programme de Mise à Niveau afin de renforcer la capacité concurrentielle et accélérer le processus de modernisation des entreprises. Dans ce cadre, le Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle (FODEC), créé en 1995, offre des aides financières au développement de la compétitivité des entreprises industrielles à travers le ciblage de l'amélioration de la qualité des produits industriels, des opérations de restructuration industrielle, des études sectorielles stratégiques.

La Tunisie a déployé plusieurs initiatives pour renforcer les capacités d'exportation des entreprises. Le Fonds de Promotion des Exportations (FOPRODEX) a vu le jour en 1984 avec la mission d'aider financièrement les entreprises à exporter. La Tunisie a ensuite développé le Fonds d'Accès aux Marchés Extérieurs (FAMEX 1) durant la décennie 2000. Ce fonds a été reconduit en 2014 (FAMEX 2) avec pour objectif l'accroissement et la diversification des exportations des entreprises soutenues.

Des mécanismes spécifiques d'aide à la recherche et au développement et à l'innovation ont été également mis en place à travers le Programme National de la Recherche et de l'Innovation (PNRI), mis en place suite au décret n° 2011-1084 du 29 juillet 2011, la prime accordée au titre des Investissements dans les activités de Recherche Développement (PIRD) , et les primes aux investissements technologiques prioritaires, parmi plusieurs autres mécanismes, ont été créées suite au décret n° 2010-656 du 05 avril 2010. Les PME ont bénéficié de mécanismes de garanties de crédits grâce au Fonds National de Garantie (FNG) en 1984, puis de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) en 2006 et elles ont pu s'appuyer sur les financements de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) créée en 2005.

La création du régime offshore, dans le cadre de la loi 72-38, a été d'un grand apport en termes d'investissements directs étrangers dédiés à la production orientée vers l'exportation. Ce régime avec les incitations fiscales offertes à l'adresse des entreprises qui l'adoptent constitue une des plus importantes politiques d'industrialisation en Tunisie et qui a été un appui considérable pour l'essor des exportations, l'internationalisation des entreprises et leur intégration dans les chaînes de valeurs mondiales.

Le régime offshore est désormais réglementé par le Code d'Incitations aux Investissements. Ce régime offre plusieurs incitations aux entreprises exportatrices dites offshore, comme indiqué dans le Tableau 9 suivant¹⁰:

► **Tableau 9: Principales incitations offertes par le régime offshore**

Incitations	Offshore	Onshore
Exonérations fiscales sur les bénéfices et les revenus	Exonération totale pendant les dix premières années de leur activité, une réduction de 50 pour cent pendant encore dix ans. Taxe de 10 % sur les bénéfices des exportations réalisées après le 1er janvier 2014, sauf pour les entreprises dont la période d'exonération totale (10 ans) n'a pas expiré.	Uniquement sur les bénéfices des recettes d'exportation. Mêmes conditions que les offshore.
Exonération des droits de douane sur les biens d'équipement et les intrants importés	Exonération totale	Seulement sur les activités d'exportation.
Exonération de la TVA et de la taxe à la consommation sur les intrants et les biens d'équipement	Exonération totale	Seulement sur les activités d'exportation.

Source : Code d'incitation à l'investissement, 1994

Le Code d'incitation à l'investissement, ainsi que la législation sur le taux de change, distinguent en outre les entreprises « résidentes » et « non résidentes ». Au moins 66% du capital des entreprises non-résidentes est détenu par des non-résidents. Les entreprises non-résidentes entièrement exportatrices ont l'obligation de rapatrier leurs bénéfices.

Cette stratégie duale a remporté un certain succès dès sa création car les entreprises offshore, employaient une main-d'œuvre disponible et peu qualifiée et augmentaient les exportations de produits manufacturés. Baghdadi, Ben Kheder et Arouri (2019) examinent l'impact du régime offshore sur le chiffre d'affaires, la productivité, les salaires et la survie des entreprises à l'appui des données au niveau de l'entreprise (Source : RNE). Ils trouvent que les sociétés offshore ont de meilleures performances pour tous les indicateurs. Ils montrent que les entreprises offshore ont largement contribué à l'essor des exportations tunisiennes durant la période 2002-2014. En effet, les exportations des entreprises offshore représentent une part moyenne constante d'environ 73,9% des exportations totales au cours de la période, avec deux pics en 2003 et 2014 (79 % et 80 %) et un minimum en 2008 (69%). Quant à la part des entreprises offshore dans le chiffre d'affaires

¹⁰ Nous suivons la classification de Statistiques Tunisie en considérant comme entreprises offshore les entreprises entièrement exportatrices soit résidentes soit non-résidentes en Tunisie.

total et dans les bénéfices, elle correspond respectivement à environ 18% et 25.3%. Depuis la mise en œuvre du régime offshore il y a près de trente ans, le secteur de textiles à forte intensité de main-d'œuvre a attiré la plus grande part des IDE. Les entreprises offshore semblent moins attirées par les secteurs de services tels que «Activités de services administratifs et supports», «Activités de services professionnels, scientifiques, techniques», «Services d'information et de communication», «Commerce de gros et commerce de détail», etc. Baghdadi, Ben Kheder et Arouri (2019) montrent qu'une part relativement faible des entreprises offshore (2,79 % du nombre total d'entreprises en moyenne) représente plus d'un cinquième de l'emploi total en moyenne (21,25 %).

Toutefois, lorsque les auteurs considèrent le cas particulier des sociétés offshore qui exportent et importent en même temps, leurs performances s'avèrent plus faibles que celles de leurs homologues onshore. La faible productivité des entreprises offshore, qui importent et exportent en même temps, suggère que ces entreprises ont des performances faibles et qu'elles choisissent elles-mêmes le régime offshore pour couvrir les coûts fixes de leurs exportations. L'analyse de leur survie met en évidence une probabilité accrue que ces entreprises se retirent du marché une fois que les droits de douane et les privilèges d'exonération fiscale arrivent à leur terme, généralement après 10 ans. Ainsi, les incitations prévues dans le code des investissements tunisiens attirent principalement les entreprises situées dans les échelons inférieurs des chaînes de valeur mondiales.

En décembre 2017, les ministres des Finances de l'Union Européenne ont mis la Tunisie sur la liste noire des juridictions non coopératives en matière fiscale pour plusieurs raisons, dont les avantages fiscaux accordés aux entreprises exportatrices non-résidentes. Afin de faire sortir le pays de cette liste, le projet de loi des finances 2019 a prévu d'augmenter le taux d'impôt sur les sociétés totalement exportatrices à 13,5% dans l'objectif de rapprocher les deux régimes offshore et onshore. Néanmoins, cette mesure n'a pas été effectivement mise en œuvre à cause des difficultés rencontrées par le pays. L'Etat a également soutenu les entreprises offshore face au COVID19. Afin de renforcer leur résilience, il a permis aux dites entreprises œuvrant dans les secteurs de l'industrie alimentaire et de la santé d'écouler 100% de leurs productions sur le marché local au cours de l'année 2020. Les entreprises opérant dans d'autres secteurs avaient la possibilité d'écouler jusqu'à 50% sur le marché local.

Afin de préserver le tissu industriel tunisien et aider les entreprises à faire face au choc de la pandémie, l'Etat a mis en place de nouvelles mesures exceptionnelles financières et fiscales. Dans ce contexte, il a été décidé de rééchelonner les dettes fiscales pour toutes les entreprises sur une période pouvant atteindre sept ans et de restituer le crédit de la taxe sur la valeur ajoutée, sans l'application de la condition de six mois, dans un délai maximum d'un mois. L'Etat a également acté une série de mesures d'appui pour les PME tel que la création d'un fonds de soutien de 300 MDT, la prise en charge par l'Etat jusqu'à 3% d'une partie du taux d'intérêt sur les crédits d'investissements.

Malgré la promulgation d'une nouvelle loi de l'investissement n°2016-71 du 30 Septembre 2016, ainsi que le code des incitations aux investissements qui visent à accorder des avantages à des activités et secteurs jugés prioritaires pour le pays, le climat d'investissement en Tunisie se caractérise par une lenteur dans la mise en œuvre des différentes réformes.

Ce constat a été confirmé par la toute récente étude de la Banque Mondiale (2022), affirmant qu'une décennie après la révolution, la Tunisie est confrontée à des difficultés grandissantes sur le plan économique. Le pays reste relativement fermé à l'investissement et aux échanges commerciaux et est mal équipé pour tirer profit des possibilités offertes par l'économie mondiale.

Certains progrès ont été accomplis dans la levée des obstacles à la concurrence sur le marché intérieur mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. En effet, les régimes d'autorisation pour l'accès au marché et une fiscalité complexe découragent l'entrepreneuriat et l'investissement (OCDE, 2022).

3.2. Evolution des politiques commerciales

La politique commerciale de la Tunisie reflète son attachement sédentaire à la libéralisation des échanges et à une intégration accrue à l'économie mondiale pour stimuler la croissance et le développement, et ce notamment à travers le transfert technologique et une plus grande attraction des IDE.

En effet, l'ouverture de l'économie tunisienne constitue l'un des axes stratégiques du plan de développement du pays, et ce via l'amélioration des capacités d'exportation, le renforcement de la compétitivité des produits exportés et la libéralisation progressive des échanges commerciaux. Ainsi, et depuis, la Tunisie a continué à conduire une politique volontariste d'ouverture commerciale et d'intégration dans l'économie mondiale.

La politique tunisienne de commerce extérieur vise principalement :

- La réduction du déficit commercial dû en partie au déficit de la balance énergétique ;
- L'amélioration des performances à l'exportation et plus particulièrement la compétitivité de l'offre exportable des PME tunisiennes, l'objectif (de 2020) étant de réaliser un effort à l'exportation de 42 % du PIB ;
- La diversification et l'enrichissement des produits exportés par le biais du positionnement du pays dans de nouvelles niches de production à forte valeur ajoutée et à haut contenu technologique permettant au pays de mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales ;
- La diversification des destinations des exportations.

Après la réforme de la politique commerciale initiée dès le début des années 70 avec la mise en place du régime offshore, les années 80 ont vu la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Des réformes majeures ont été adoptées telles que la libéralisation tarifaire unilatérale, la réforme des procédures d'importation et la suppression de nombreuses restrictions quantitatives à l'importation. La Tunisie a également adhéré à la nouvellement créée Organisation Mondiale du Commerce en 1995.

La Tunisie a encore intensifié son processus de libéralisation du commerce par la négociation de plusieurs accords commerciaux préférentiels. Au niveau bilatéral il s'agit notamment de l'accord d'association avec l'Union européenne (1995). Cet accord représente l'un des accords commerciaux préférentiels les plus importants du pays.

Sa ratification a entraîné le démantèlement des barrières tarifaires industrielles pour les principaux produits industriels du pays à partir du 1er janvier 2008, date de l'entrée de la Tunisie dans la zone de libre échange des produits industriels avec l'Union Européenne suite à l'accord conclu avec l'Association Européenne de Libre Echange ratifié le 17/05/2005.

La Tunisie a aussi conclu des conventions de libre-échange avec la Jordanie (entrée en vigueur en 1999), avec l'Egypte (entrée en vigueur en 1998), avec la Libye (entrée en vigueur 19/02/2002), avec le Maroc (1999) et avec la Turquie (entrée en vigueur le 1/07/2005) et le Royaume-Uni (2020). Au niveau régional, La Tunisie a également adhéré à la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) avec 17 pays arabes et a signé en 2004 l'accord d'Agadir entre des Etats arabes méditerranéens (Maroc, Egypte et Jordanie), entré en vigueur en Juin 2007. La Tunisie a également adhéré au Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), entrée en vigueur le 1er janvier 2020, et à la Zone de libre- échange continentale africaine (ZLECAf) le 1er janvier 2021.

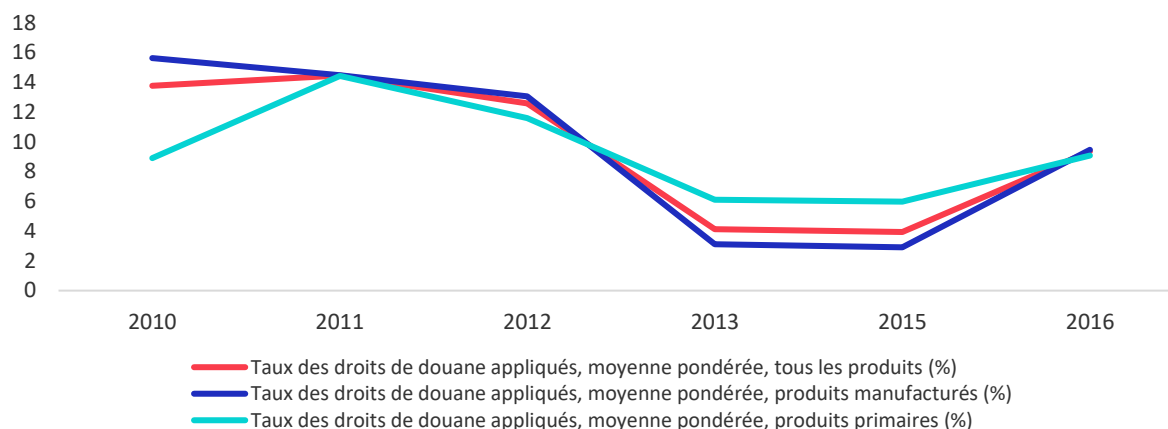
Le gouvernement a adopté un certain nombre de programmes de développement des exportations et a établi plusieurs institutions d'appui au commerce, telles que le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) créé en 1973. Toutes ces mesures visaient à faciliter le commerce et le soutien aux entreprises exportatrices. Elles ont entraîné une baisse significative des niveaux tarifaires ainsi qu'une augmentation importante des flux commerciaux, affectant principalement le secteur industriel.

Outre les politiques en faveur d'une plus grande libéralisation commerciale, plusieurs organisations patronales et associations professionnelles telles que le syndicat des employeurs, l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, UTICA), et l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), ou encore des organisations à vocation régionale comme le Tunisian-African Business Council, contribuent à aider les entreprises dans leur développement en leur apportant assistance et soutien.

Ces différentes politiques commerciales entreprises par la Tunisie ont eu comme conséquence des tarifs relativement bas. La Figure 19 montre l'évolution du tarif appliqué pour les secteurs primaires et manufacturiers. Alors que les tarifs dans les secteurs manufacturiers ont diminué jusqu'à 2,91 % en 2015, ils ont légèrement augmenté pour atteindre 9,46 % en 2016. Baghdadi, Martinez-Zarzozo et Kruse (2016) montrent que la transmission de la réduction tarifaire sur les prix des biens de consommation en Tunisie est de l'ordre de 10% en moyenne pour la période 2000-2008. En d'autres termes, la réduction tarifaire a entraîné une diminution très faible des prix des biens de consommation (aux alentours de 10%) comparée aux transmissions tarifaires réalisées dans d'autres pays en développement. L'étude montre que cette faiblesse de transmission tarifaire aux prix des produits locaux tunisiens est due essentiellement à la forte concentration du pouvoir de marché aux mains de quelques entreprises. Cette défaillance des marchés ne permet pas aux consommateurs de bénéficier des politiques de libéralisation commerciale. Martinez-Zarzozo, Baghdadi et Kruse (2018) ont étudié les conséquences de cette transmission de ces réformes commerciales sur les prix domestiques sur le bien-être des ménages tunisiens en examinant les impacts distributifs sur les ménages en tant que consommateurs et producteurs. Ils montrent que la baisse des prix des biens échangés améliore le bien-être de tous les ménages.

L'augmentation du bien-être due à la baisse des prix sur les biens de consommation est plus importante pour les ménages à faible revenu que pour les ménages à revenu élevé. L'augmentation du bien-être due aux effets sur les revenus est également positive, et plus importante pour les pauvres que pour les riches.

► **Figure 19: Taux des droits de douane appliqués, moyenne pondérée**

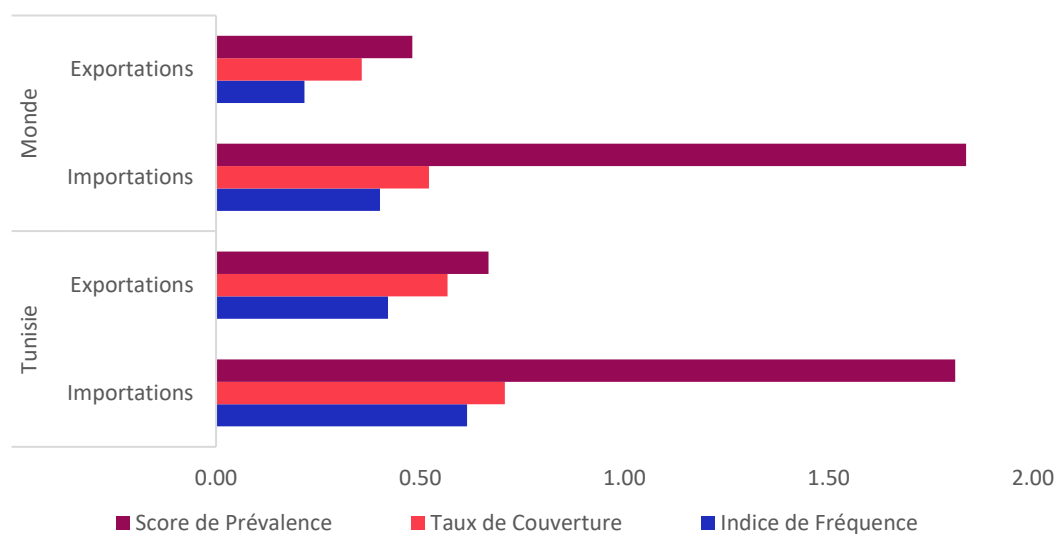


Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de la Banque Mondiale

A contrario des tarifs qui ont connu une réduction importante lors des dernières décennies, la Tunisie affiche un niveau de mesures non tarifaires (MNT) assez élevé et légèrement inférieur à la moyenne mondiale (voir Figure 20). Généralement, les indicateurs de couverture¹¹ et de fréquence de la Tunisie sont plus élevés pour les importations que pour les exportations, et le taux de couverture est supérieur à l'indice de fréquence, ce qui signifie que la part des échanges extérieurs soumis aux mesures non tarifaires est supérieure à la part des produits soumis aux mesures non tarifaires. L'indice de prévalence des mesures de barrières non tarifaires sur les exportations sont légèrement plus élevées que la moyenne mondiale. En effet, il est de l'ordre de 0,67 en Tunisie contre 0,48 au niveau mondial.

¹¹ Le taux de couverture mesure le pourcentage du commerce soumis aux Mesures Non Tarifaires (MNT). L'indice de fréquence indique le pourcentage de produits auxquels s'appliquent les MNT. Le score de prévalence est le nombre moyen de MNT appliquées aux produits.

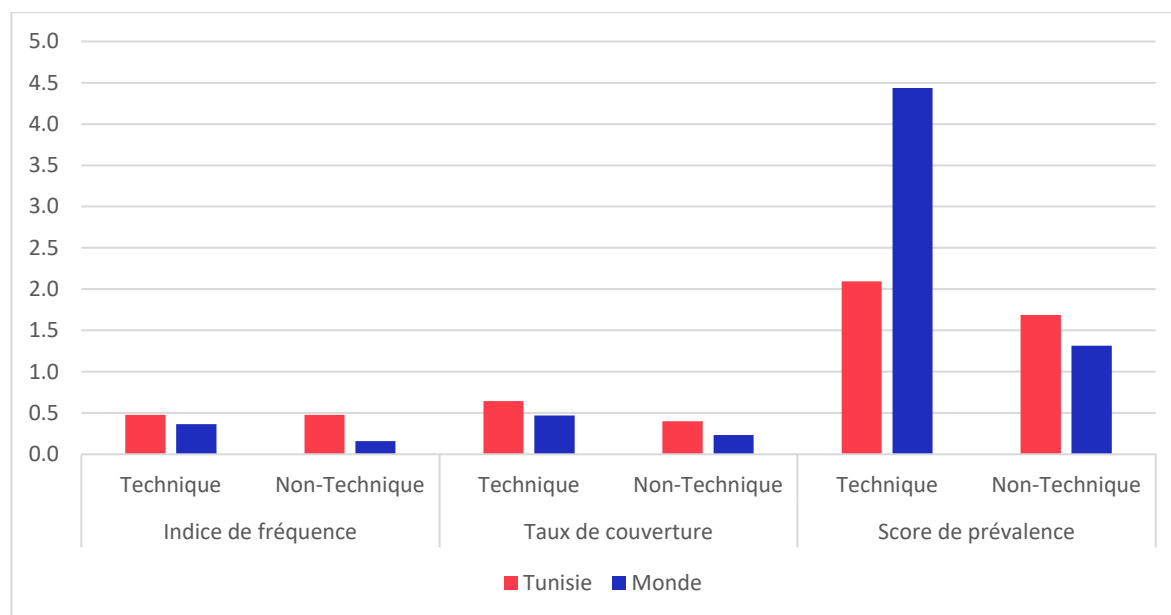
► Figure 20: Mesures non tarifaires sur les importations et les exportations tunisiennes, 2017



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

La Figure 21 montre que l'indice de fréquence et le ratio de couverture sont plus élevés pour les mesures non tarifaires techniques que pour les mesures non tarifaires non techniques, indiquant que les standards et les normes restent problématiques pour la Tunisie. Baghdadi, Ben Kheder et Arouri (2019b) ont exploré l'impact des mesures non tarifaires sur les importations des entreprises tunisiennes durant la période 2000-2009. Ils utilisent des données au niveau de l'entreprise (RNE) afin de prendre en considération l'hétérogénéité des firmes. Ils explorent l'impact des Mesures Non Tarifaires (MNT) sur les petites et moyennes entreprises en considérant l'impact différencié des MNT. Certaines mesures, appelées techniques, ont un contenu informatif et aide à réduire les asymétries d'information comme les mesures sanitaires et phytosanitaire ou les barrières techniques au commerce. Leurs résultats montrent un impact globalement positif des MNT, en particulier les MNT avec un contenu informatif sur les importations, surtout les importations de moyennes et grandes entreprises. Une analyse plus approfondie séparant les entreprises uniquement importatrices de celles qui importent et exportent en même temps montre que les deux types d'entreprises bénéficient des MNT. Les auteurs concluent que les MNT protègent surtout les entreprises qui opèrent déjà dans ces marchés en captant encore plus des parts de marché dans les importations des produits très protégés en particulier. Ces MNT favorisent donc les importations des entreprises déjà existantes. Les auteurs notent cependant une différence entre ces MNT. Si certaines d'entre elles ont pour effet la protection d'entreprises déjà bien positionnées en favorisant leurs importations à travers l'augmentation des barrières à l'entrée, les MNT techniques, ont un contenu informatif et doivent être considérées avec un plus grand besoin. Au lieu de les éliminer, des efforts d'harmonisation ou de réciprocité entre les pays peuvent constituer une meilleure option. A la lumière de ces résultats, les auteurs suggèrent aussi un plus grand appui aux petites entreprises pour faire face aux MNT qui peuvent les désavantager en rendant encore plus difficile l'entrée sur un marché en particulier.

► **Figure 21: Mesures non tarifaires techniques vs non techniques en Tunisie, 2017**

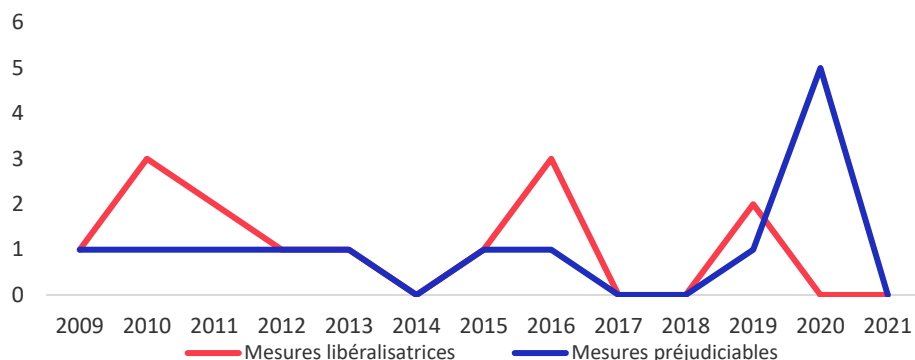


Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Les MNT les plus importantes en Tunisie sont les barrières techniques au commerce, suivies par les mesures sanitaires et phytosanitaires, inspection avant pré-expédition, les mesures liées à l'exportation mais également le contrôle des prix et les restrictions quantitatives.

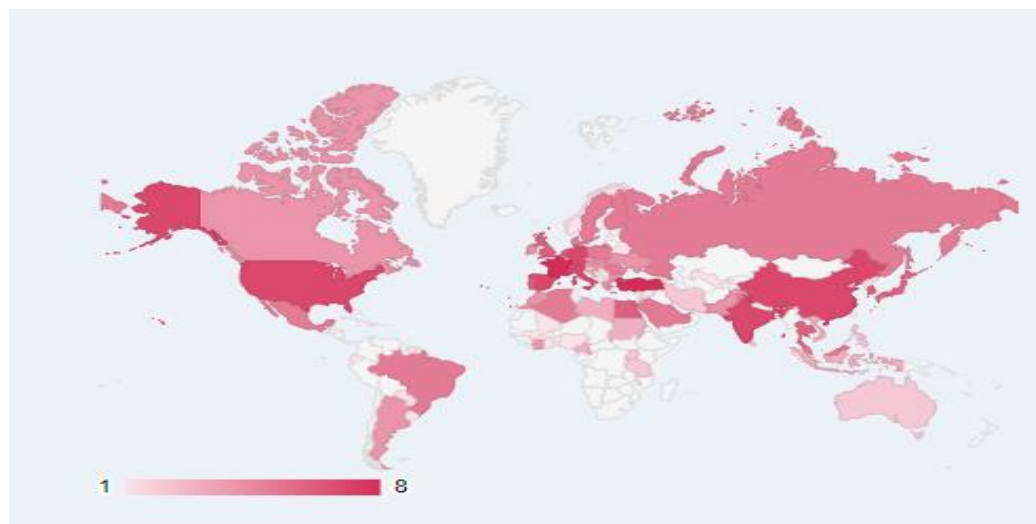
Parallèlement à ces politiques commerciales via des mesures tarifaires et non tarifaires, la Tunisie a mis en œuvre plusieurs mesures qui ont des effets préjudiciables ou au contraire libéralisatrices. La Figure 22 montre une tendance en dents de scie des mesures avec des conséquences préjudiciables ou libéralisatrices depuis 2017, selon les données du Global Trade Alert. En effet, on observe une augmentation en 2010, en 2016 et en 2019 et une décélération en 2011, 2017 et 2020 des mesures libéralisatrices. Quant aux mesures préjudiciables, on observe une décélération en 2014, en 2017 et un pic en 2020. La Tunisie a adopté 8 mesures avec des conséquences préjudiciables pour la Turquie contre 6 mesures avec des effets pro commerce et libéralisatrices. Elle a mis en place 8 mesures avec effets préjudiciables pour la France contre 7 interventions libéralisatrices. La Tunisie a mis en œuvre 7 mesures avec des conséquences préjudiciables pour les Etats-Unis, la Chine et l'Inde, 7 mesures avec effets de libéralisation pour les Etats-Unis et l'Inde et 10 mesures avec conséquence pro échanges avec la Chine (voir Figure 23).

► **Figure 22: Mesures libéralisatrices et préjudiciables**



Source : Global Trade Alert

► **Figure 23: Mesures préjudiciables par partenaire commercial**



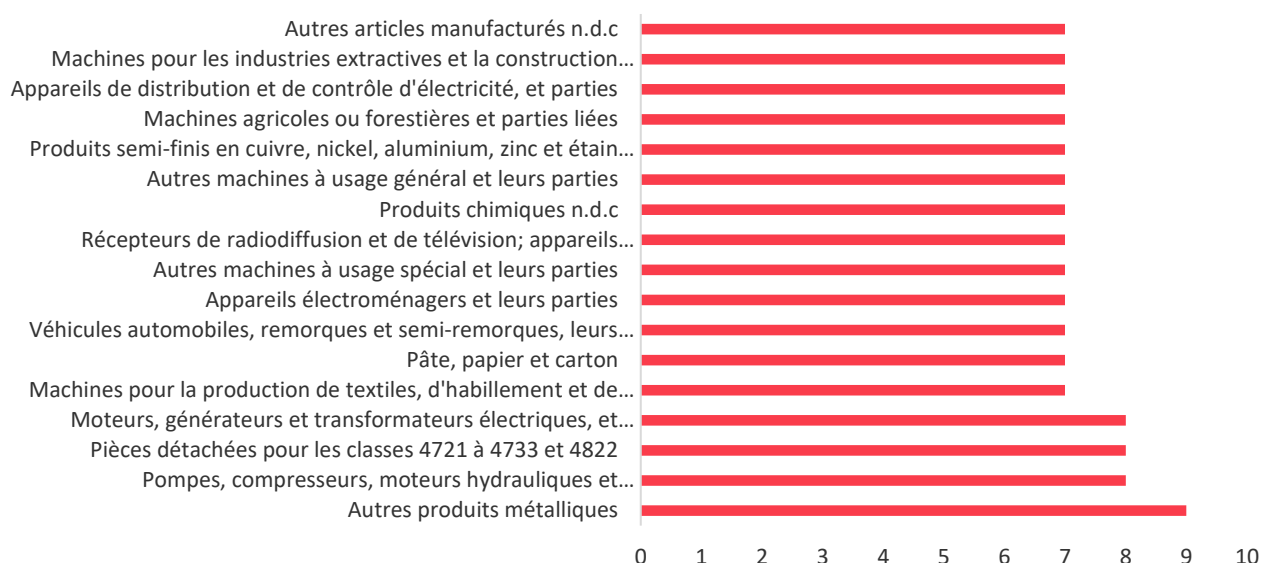
Source : Global Trade Alert

Les Figures 24 et 25 présentent les mesures libéralisatrices et préjudiciables par produit. On remarque une très grande hétérogénéité, dépendamment des produits avec des mesures plutôt préjudiciables au commerce, qui s'est accentuée lors de la pandémie. Les mesures libéralisatrices ont été principalement observées pour les produits manufacturiers tels que les produits métalliques avec 9 mesures, les pompes, compresseurs, moteurs hydrauliques, les pièces détachées ont bénéficié de 8 mesures libéralisatrices.

En revanche, les produits pharmaceutiques ont subi 5 mesures préjudiciables. On retrouve également des produits tels que les réservoirs, conteneurs et réservoirs en fer. Le produit qui a subi le plus de mesures protectionnistes est « pâte, papier et carton » avec 7 mesures. Ce produit a également bénéficié de mesures libéralisatrices. D'autres produits qui ont connu à la fois des mesures protectionnistes et libéralisatrices sont « autres produits métalliques ». Les effets préjudiciables sur ces « autres produits métalliques » et « réservoirs, conteneurs et réservoirs en fer » sont la conséquence de l'imposition par les douanes tunisiennes d'une licence d'exportation pour les déchets de fer en décembre 2020. Ces produits en fer ont connu une très grande rareté dans le pays. De même, le Ministère du Commerce a interdit les exportations de certains produits

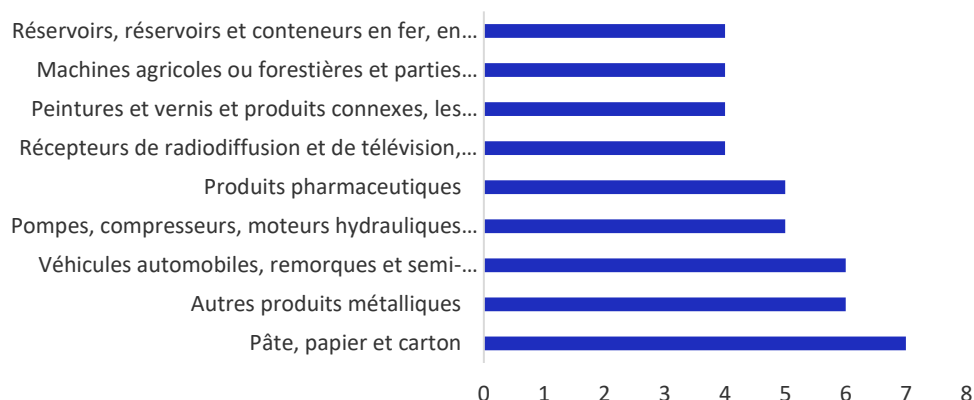
pharmaceutiques en décembre 2020. Il convient de souligner que la plupart des mesures avec des conséquences préjudiciables pour les échanges ont été mis en place afin d'appuyer les entreprises et le secteur privé face à la pandémie COVID-19. On peut citer, à titre d'exemple, l'allocation par le Ministère de l'Agriculture d'une enveloppe de 165,5 millions de TND pour soutenir le secteur agricole en décembre 2020 ou un ensemble de mesures appuyant les entreprises tunisiennes pour stimuler l'économie en mars 2020.

► **Figure 24: Mesures libéralisatrices par produit**



Source : Global Trade Alert

► **Figure 25: Mesures préjudiciables par produit**

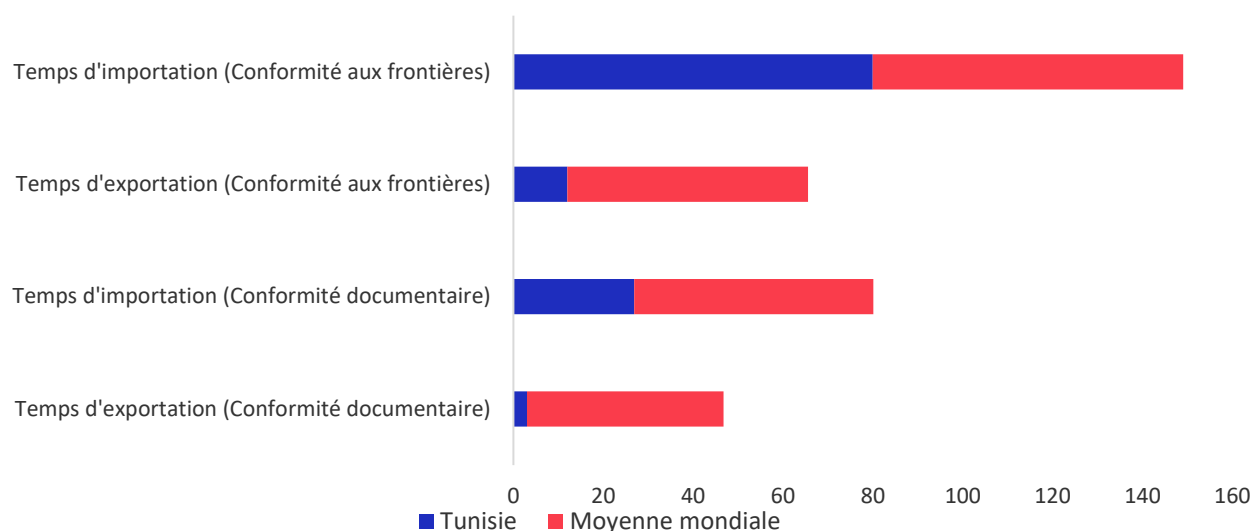


Source : Global Trade Alert

En termes de facilitation de commerce, la Tunisie est moyennement positionnée. En effet, la Figure 26 montre que le délai d'importation de la Tunisie est supérieur à la moyenne mondiale en 2020 en ce qui concerne la conformité aux frontières documentaire. Ainsi, les initiatives pour réduire les délais à ce niveau pourraient avoir des retombées susceptibles de faciliter les échanges et d'approfondir l'intégration régionale notamment avec les pays de l'UMA et les pays africains dans le cadre de la ZLECAf.

Le temps d'exportation reste inférieur à la moyenne mondiale tant au niveau de la conformité aux frontières ou au niveau de la conformité documentaire.

► **Figure 26: Temps d'exportation et d'importation - 2020**



Source : Doing Business

3.3. Evolution des politiques d'emploi

Plusieurs pays ont élaboré des politiques de l'emploi autonome au cours des deux dernières décennies. Certains pays ont officiellement adopté une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) tandis que d'autres, comme la Tunisie, sont en train de le faire¹².

Le Plan National de Développement 2016-2020 en Tunisie visait à faire de l'emploi l'un des objectifs les plus importants des politiques sectorielles, parallèlement à l'élaboration d'un certain nombre de mesures et de programmes qui stimulent la création d'emplois et aident les demandeurs d'emploi à s'intégrer sur le marché du travail.

La formulation de la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) s'inscrit dans la continuité de la démarche participative et inclusive engagée dans la phase du diagnostic de l'emploi en Tunisie. En effet, la première étape du processus de la SNE 2020-2030 a consisté en l'élaboration d'un diagnostic visant à constituer une base de connaissances solides pour identifier les questions à traiter, les objectifs concrets à définir et les interventions politiques de la future SNE.

La Déclaration Tunisienne pour l'Emploi du 29 mars 2016 appelle à l'élaboration d'une «stratégie nationale intégrée qui fasse de l'emploi l'élément axial de toutes les politiques sectorielles et se fonde sur une approche globale de la question, (...) en œuvrant (au) lancement d'un ensemble de

¹² D'Achon, Eléonore "Two Decades of National Employment Policies: 2000-2020, Part I: Employment Policy Design: Lessons from the Past, Policies for the Future", International Labour Organization, 2021.

mesures à court terme qui viendraient compléter l'approche stratégique de l'emploi sur le moyen et le long terme».¹³

Cette Déclaration reprend les grandes orientations arrêtées dans le contrat social signé en janvier 2013 par le gouvernement et les partenaires sociaux. Ce contrat marque la volonté du gouvernement et des partenaires sociaux de passer d'une série de politiques actives du marché du travail à une stratégie de l'emploi multidimensionnelle et transversale recouvrant l'ensemble des leviers susceptibles de créer des emplois en quantité et en qualité suffisantes et regroupant un vaste ensemble d'acteurs concernés par les politiques et mesures pour l'emploi.

Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE), l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) ont défini le dispositif institutionnel à mettre en place pour assurer un processus de formulation reposant sur un dialogue large, participatif et inclusif.

Celui-ci est articulé autour d'un Comité politique (COPOL), d'un Comité de pilotage (COFIL), et d'un Comité technique (COTEC). Ces comités tripartites et interministériels rassemblent l'ensemble des acteurs concernés, et visent à favoriser la cohérence de leurs actions, tout en orientant de façon concertée la formulation de la future stratégie de l'emploi. Le premier COPOL s'est tenu le 22 août 2017 afin de lancer officiellement le processus de formulation sous l'égide du Chef du gouvernement, en présence du Secrétaire Général de l'UGTT et de la présidente de l'UTICA, de différents ministres et représentants des départements ministériels, de parlementaires et des partenaires techniques et financiers.

La formulation d'une SNE répond au projet social d'offrir des emplois décents pour tous, c'est-à-dire des emplois où le respect des principes et droits fondamentaux du travail, les conditions du dialogue social, le bénéfice de services planchers de sécurité sociale et un niveau de revenu minimum jugé socialement admissible sont garantis.

Cette stratégie définit quatre grands axes stratégiques à savoir : (i) une économie compétitive, inclusive, diversifiée, innovante et créatrice d'emplois décents et valorisants, (ii) un capital humain responsable, employable, valorisé et vecteur de développement et de prospérité, (iii) une gouvernance du marché du travail basée sur le nouveau modèle des relations professionnelles définies dans le contrat social tripartite, et (4) une mise en œuvre participative soutenue, redevable et centrée sur les résultats et les performances.

Cette stratégie montre que la lutte contre le chômage et les autres déficits d'emplois décents (tels que le sous-emploi, l'emploi informel et vulnérable) ne peuvent être traités à travers la seule conduite de politiques actives d'emploi, et ce, quel que soit leur degré d'efficacité. La création d'emplois décents doit découler de la mise en œuvre d'une stratégie multidimensionnelle et transversale recouvrant l'ensemble des politiques publiques susceptibles de contribuer à créer des emplois en quantité et qualité suffisantes (Zouari, 2021). Il est à noter que le Ministère de l'Emploi

¹³ ILO and Ministry of Professional Integration & Labour « Stratégie nationale pour l'emploi : Rapport de diagnostic », Novembre 2019.

et de la Formation Professionnelle (MEFP) est en train de préparer une nouvelle PNE conformément à la déclaration du Ministre annoncée le 28 décembre 2021¹⁴.

Dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'emploi, qui vise principalement à réduire le chômage, il fallait mettre en place un cadre institutionnel dynamique capable de faciliter l'insertion professionnelle des chômeurs et de répondre aux besoins du marché de travail en termes de main d'œuvre qualifiée à la fois.

Au cours des 20 dernières années, les processus de la PNE soutenus par l'OIT se sont ouverts à un groupe plus large de parties prenantes, facilitant de nouveaux cadres et renforçant le dialogue social afin de générer un consensus autour des solutions pour l'emploi. Les parties prenantes communes sont les ministères chargés du travail et de l'emploi, ainsi que les organisations d'employeurs et les syndicats. Le dialogue entre les partenaires sociaux tripartites a contribué à façonner les processus de la PNE, bien que l'ampleur et les résultats aient varié d'un pays à l'autre.

Au cours des deux dernières décennies, le dialogue social autour de l'élaboration des politiques de l'emploi a également accueilli de nouveaux acteurs, tels que les ministères chargés de l'économie et des finances et la société civile. Cependant, des acteurs importants tels que les représentants des travailleurs informels et ruraux ne sont pas toujours représentés.

La section suivante passe en revue les principaux mécanismes institutionnels en place pour élaborer la politique de l'emploi et détaille certains avantages et inconvénients du processus.

La Tunisie a tenu des discussions sur la politique de l'emploi dans le cadre des mécanismes de dialogue social tripartite existants. Toutefois, si le processus participatif est organisé à la hâte dans des délais courts, ou si le gouvernement ne reconnaît pas la valeur du dialogue social, les partenaires sociaux auront peu de motivation pour s'engager pleinement dans le processus (Tableau 10).

En Tunisie, par exemple, en 2012, l'UGTT, principale fédération syndicale, ainsi que les ministères d'exécution, se sont plaints d'un manque d'implication. Le projet de stratégie nationale pour l'emploi (SNE) qui en a résulté n'a pas été reconnu, ce qui a bloqué son adoption. Ce n'est qu'en 2016-2017 qu'un nouveau processus de formulation de la stratégie pour l'emploi a été lancé par le gouvernement tunisien.

Des processus plus récents ont vu une plus grande implication des organisations de la société civile (OSC) et des représentants de segments spécifiques de la population, par exemple les jeunes en Tunisie.

Un élément essentiel de la participation est l'accès à l'information. L'un des problèmes est que les documents de diagnostic et de politique de l'emploi ont tendance à être longs et intimidants. Avec le soutien de l'OIT, certains ministères ont donc également essayé de fournir des versions simples et claires pour d'autres ministères d'exécution, les partenaires sociaux, la société civile et le grand public. En Tunisie, par exemple, l'OIT a soutenu la production de versions plus accessibles des

¹⁴ <https://www.tuniscope.com/article/321298/business/services/nouvelle-politique-431614>

stratégies nationales pour l'emploi. De même, la Tunisie a produit des notes d'orientation thématiques pour mettre les principales idées d'analyses et de diagnostics techniques à la disposition d'un public plus large.

Ces initiatives visant à simplifier les politiques et les études devraient être davantage soutenues pour permettre aux ministères d'exécution, aux partenaires sociaux, aux OSC et au grand public de s'engager avec plus de confiance dans les débats politiques.

En Tunisie, l'OIT a soutenu la création de portails et de sites web dédiés avec tous les documents sur le processus de consultation ainsi que des webcasts. Malheureusement, ces sites Web sont rarement mis à jour. C'est pourquoi certains pays, comme la Tunisie, ont regardé au-delà d'une approche de communication traditionnelle, en utilisant les médias et les sites Web habituels, pour des stratégies de communication plus complètes afin de promouvoir la visibilité de la PNE et d'encourager tout le monde à s'en approprier.

Dans de nombreux cas, des études spécifiques sont également entreprises pour examiner certains sujets plus en profondeur. Le nombre d'études et leur portée varient considérablement d'un pays à l'autre, en fonction des besoins, des priorités et des lacunes à combler. Cela inclut des études combinant l'emploi avec les politiques macroéconomiques, le genre ou les politiques sectorielles comme en Tunisie.

La collecte de données, les méthodes d'évaluation et les approches de modélisation ont également évolué au fil des ans. Dans le contexte de la crise de la COVID-19, par exemple, de nouvelles méthodes de collecte de données ainsi que des approches analytiques ont été développées pour répondre à l'incertitude accrue et au besoin d'informations de plus en plus rapides. Par exemple, des données à haute fréquence et des enquêtes rapides sur la population active par téléphone ont été réalisées en Tunisie. L'OIT a également élaboré des lignes directrices pour entreprendre des évaluations rapides du marché du travail.

Dans le domaine des processus plus récents de la PNE, le soutien de l'OIT vise à stimuler un débat sur l'ensemble du cycle de vie, du diagnostic initial à la validation finale. Cela a généralement été fait dans une série d'ateliers d'une durée de plusieurs jours – comme en Tunisie. Ces ateliers ont établi les orientations stratégiques et ont proposé des réponses opérationnelles aux principaux problèmes de l'emploi.

Les méthodes et les forums de participation dépendront des objectifs et des étapes des processus, du temps et des ressources disponibles, des parties prenantes participantes et à quel niveau – politique ou technique comme en Tunisie (Tableau 10). En plus des forums formels, des consultations itératives ont également été menées par le biais d'une gamme de méthodes formelles et informelles – groupes de travail, diffusion de commentaires, discussions bilatérales, entretiens, questionnaires et ateliers, afin de recueillir un large éventail d'opinions.

Le contexte la pandémie du COVID-19 rend plus important que jamais le développement de nouvelles façons de s'engager à distance avec les parties prenantes et le public, et de développer de nouveaux outils pour faciliter les consultations en ligne et la participation électronique.

Dans ce contexte, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer une conception innovante des politiques publiques, notamment par une utilisation intelligente et efficace des technologies de l'information et de la communication.

Pour assurer l'adhésion des représentants du gouvernement, la PNE exige un plaidoyer politique – sous la forme de notes d'information, de faits, de médias et de messages, ainsi que la création de relations. Dans d'autres cas, le soutien du chef du gouvernement a été demandé pour lancer le processus de formulation ou lancer la PNE – par exemple en Tunisie. D'autres moyens de mobiliser l'engagement politique comprenaient l'intégration de l'emploi en tant que priorité dans les plans nationaux de développement ou dans les cadres de référence clés de la constitution. En Tunisie, le Contrat social (2013) et la Déclaration sur l'emploi (2016) ont été signés par les plus hauts représentants des partenaires tripartites.

Cette déclaration énonce onze principes pour guider les actions ultérieures en matière d'emploi, y compris la nécessité d'adopter une stratégie globale pour l'emploi couvrant tous les aspects de la création d'emplois. Elle a été signée par le Premier ministre tunisien, les responsables des organisations de travailleurs et d'employeurs (UGTT et UTICA), et en présence du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'OIT. Ceci a établi une base politique solide pour le processus de formulation de la PNE et un point de référence commun pour les points de vue divergents.

Dans quelques cas, les processus de la PNE ont également inclus les voix et les commentaires des citoyens pour s'assurer que la PNE réponde aux besoins réels des populations. En Tunisie, par exemple, des enquêtes « rapides » sur la jeunesse et les entreprises ont été réalisées pour mieux comprendre les problèmes et les aspirations des jeunes et des entreprises. En outre, des représentants de la jeunesse ont été invités à participer à certaines discussions sur la PNE, y compris celles qui ont identifié la vision et les objectifs stratégiques de la PNE.

Rassembler tous les partenaires de la PNE pour une coordination continue tout au long du processus de planification est crucial, mais ne se fait pas naturellement. Dans la pratique, ces mécanismes de coordination varient. En l'absence de structures tripartites et interministérielles appropriées ou efficaces, de nombreux pays ont mis en place des comités ad hoc pour la conception de la PNE – comme on l'a vu en Tunisie. Les processus de la PNE dans ce pays et dans d'autres ont démontré deux exigences importantes : ils devraient être tripartites et interministériels, et fonctionner à des niveaux élevés de gouvernement.

► **Tableau 10: Modalités d'engagement des parties prenantes dans les processus de formulation de la PNE**

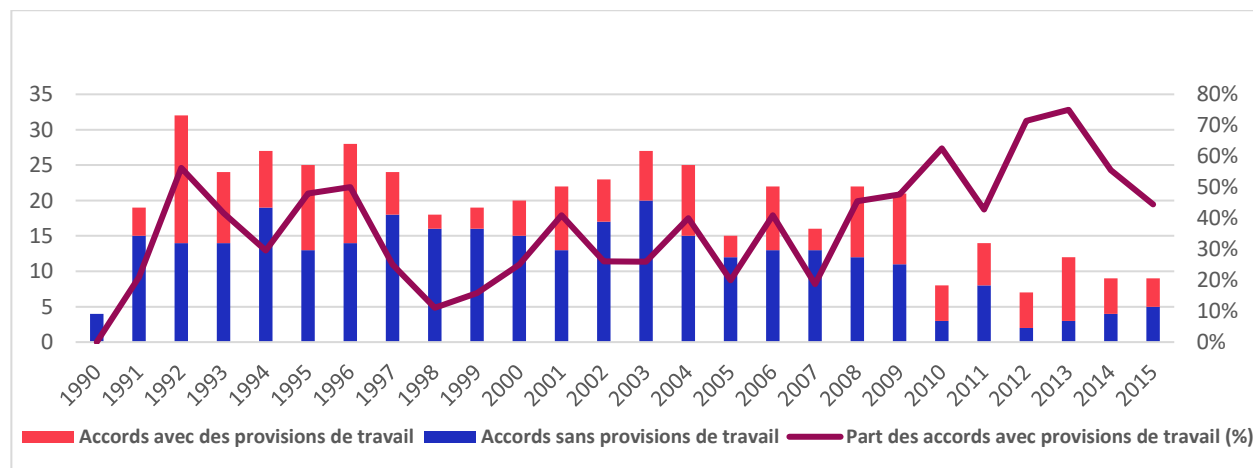
Pays	Comité Politique	Comité de Pilotage	Comité Technique	Groupes Thématiques	Comités Tripartites de Dialogue Social
Tunisie (à adopter)	Comité politique présidé par le chef du gouvernement et composé des directeurs de l'UGTT (syndicat) et de l'UTICA (employeurs) et de tous les ministres.	Comité de pilotage, présidé par le ministre de la formation professionnelle et de l'emploi, composé des partenaires sociaux et de sept ministres (Affaires sociales, Économie, Finances, Industrie, Agriculture, Enseignement supérieur et Tourisme).	Comité technique: présidé par le Département de l'emploi du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, composé des partenaires sociaux ainsi que des Ministères de l'Emploi, des Finances et des Affaires sociales; Économie; Industrie; Agriculture; Enseignement Supérieur et Tourisme.	Quatre groupes de travail ad hoc ont été mis en place: i) Politiques macroéconomiques et sectorielles; ii) Développement du capital humain; iii) Gouvernance du marché du travail; et iv) Mise en œuvre de la NEP	

Source : Eléonore D'Achon, "Two Decades of National Employment Policies: 2000-2020, Part I: Employment Policy Design: Lessons from the Past, Policies for the Future", International Labour Organization, 2021

3.4. Liens entre commerce, investissements et emploi : Chaines de Valeurs Mondiales et intégration des provisions relatives à l'emploi dans les accords commerciaux

L'Accord de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA, entré en vigueur en 1994) a mis en exergue l'importance des questions de travail et d'environnement dans la politique commerciale. Dès lors, l'inclusion des provisions relatives à l'emploi dans les accords commerciaux est devenue de plus en plus importante durant les dernières années (voir Figure 27).

► **Figure 27: Part des accords commerciaux avec provisions de travail - Monde entier (1990-2015)**



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant les données de UK Data Service (LABPTA)

Dans la grande majorité des accords qui incluent des provisions relatives au travail, les parties s'engagent à ne pas baisser les normes du travail, à ne pas déroger au droit du travail et veiller à ce que les lois nationales du travail soient effectivement appliquées et conformes à certains droits et principes du travail.

L'évolution des provisions relatives au travail dans les accords de commerce européens illustre l'importance accordée à ces dispositions au fil du temps. Les premières références aux provisions de travail se trouvent dans les accords d'association Euro-Méditerranéens entre 1995 et 2002. Ces accords incluent des dispositions spécifiques par pays (Assessment of Labour Provisions in Trade and Investment Arrangements, ILO 2016). L'accord avec la Tunisie impose une clause de non-discrimination basée sur la nationalité concernant les conditions de travail, la sécurité sociale, les rémunérations et le congédiement. Les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis (ALECA) incluant un chapitre sur le commerce et le développement soutenable symbolisent souvent la dernière génération des accords européens avec les provisions relatives au travail. Dans ce cadre, la gouvernance des standards de travail dans les chaînes de valeurs mondiales a été souvent pointée comme un pilier essentiel qu'il faudrait consolider (Handbook on Assessment of Labour Provisions in Trade and Investment Arrangements, ILO 2017). En effet, il est reconnu que les améliorations dans les normes et les conditions du travail établies par les entreprises fournisseuses dépendent des entreprises chefs de file qui font pression sur les premières en ce qui concerne la réduction des coûts, le temps de livraison et d'autres facteurs.

Les provisions relatives au développement durable ont attiré une attention considérable de la part des chercheurs récemment. Martinez-Zarzoso et Kruze (2019) examinent l'impact des provisions relatives au travail dans les accords de libre-échange (ALE) sur les conditions du marché du travail dans les pays signataires. En utilisant des données de panel pour 96 pays et une période de 1995 à 2008, ils identifient l'effet des ALE sur les conditions de travail, en distinguant entre les ALE avec et sans provisions relatives au travail. Les résultats montrent que les ALE améliorent en partie les conditions de travail dans les pays signataires. Leur analyse révèle que les dispositions relatives au travail pourraient être un instrument approprié pour garantir des normes de travail décent, mais prévient aussi qu'un « nivellement par le bas » ne peut être empêché par ces dispositions uniquement. Ainsi, un ciblage correct des dispositions relatives au travail s'impose pour éviter ce nivellement par le bas. Les données sur les accords commerciaux en Tunisie montrent que des provisions de travail ont été intégrées seulement dans l'accord commercial conclut entre la Tunisie et l'Association Européenne de libre-échange en 2004 (voir Tableau 11).

► **Tableau 11: Provisions de travail dans les accords commerciaux - Tunisie**

Accords commerciaux	Année	Provisions de travail
Union Européenne / Tunisie	1995	Non
Jordanie / Tunisie	1998	Non
Maroc / Tunisie	1999	Non
Tunisie / Turquie	2004	Non
Association européenne de libre-échange / Tunisie	2004	Oui
Algérie / Tunisie	2008	Non

Source : Données publiées par UK Data Service (LABPTA)

Similairement aux accords commerciaux, les provisions relatives au travail ont également augmenté dans les arrangements d'investissements internationaux. Ces accords, à leur début, n'avaient pas comme objectif la protection du travail mais plutôt la protection des investisseurs. Depuis lors, la prise en compte des questions sociales dans les Accords d'Investissement a augmenté, y compris dans les accords commerciaux comportant des chapitres substantiels sur l'investissement. Le Rapport sur l'investissement dans le monde de la CNUCED (2015) montre que près de 40 % des Accords d'investissements conclus en 2014 font référence à la protection du travail.

La Tunisie, quant à elle, compte 59 accords d'investissements dont 23 arrangements qui comportent des références à un arbitrage ou une conciliation dans le cadre de la convention du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements¹⁵.

¹⁵<https://icsid.worldbank.org/fr/ressources/base-de-donn%C3%A9es/base-de-donn%C3%A9es-relative-aux-trait%C3%A9s-bilat%C3%A9raux-dinvestissement>

4. Mécanismes institutionnels

L'objectif de cette section est de présenter les mécanismes institutionnels qui appuient la conception et la mise en œuvre des politiques de commerce, de l'investissement et de l'emploi en Tunisie.

4.1. Politiques d'investissement

Dans le cadre de la promotion de l'investissement et la mise en place d'une politique d'investissement claire, la nouvelle loi sur l'investissement (Loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016) et le décret gouvernemental sur la gouvernance de l'investissement (Décret gouvernemental n° 2017-388 du 9 mars 2017) prévoient l'adoption d'un nouveau dispositif institutionnel qui comprend trois axes principaux, soient le Conseil Supérieur de l'Investissement, l'Instance Tunisienne de l'Investissement et le Fonds Tunisien de l'Investissement.

4.1.1. Le Conseil Supérieur de l'Investissement

Le Conseil Supérieur de l'Investissement vient pour remplacer la Commission Supérieure de l'investissement. Il est présidé par le Chef du Gouvernement et composé des ministres concernés par l'investissement et du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ses principales missions sont les suivantes:

- Approbation de la politique, de la stratégie et des programmes de l'État en matière d'investissement.
- Evaluation de la politique d'investissement et prise des décisions nécessaires à la promotion du climat des affaires.
- Octroi des incitations au profit des projets à intérêt national.
- Examen des textes législatifs et réglementaires liés à l'investissement.

4.1.2. L'Instance Tunisienne de l'Investissement

Afin de faciliter les procédures administratives pour les investisseurs, l'Instance Tunisienne de l'Investissement est créée pour représenter l'interlocuteur unique de l'investisseur. Elle est chargée principalement des tâches suivantes:

- Proposition des politiques et des réformes en coordination avec le secteur privé.
- Encadrement et orientation des investisseurs et examen des demandes de primes pour les projets dont le coût dépasse 15 millions de dinars.
- Octroi des autorisations conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur l'Investissement.
- Examen et traitement des requêtes des investisseurs afin de résoudre les problématiques qui se présentent en coordination avec les différentes structures concernées.
- Etude et évaluation des projets à intérêt national pour les soumettre au Conseil Supérieur de l'investissement.

- Collecte et diffusion des informations sur l'investissement et préparation des rapports d'évaluation.

4.1.3. Le Fonds Tunisien de l'Investissement

Dans le but d'encourager les investisseurs, la nouvelle loi d'investissement a mis en place Le Fonds Tunisien de l'Investissement, qui est chargé principalement par :

- L'octroi des primes d'investissement.
- La souscription dans les fonds communs de placement et les fonds à capital de développement.
- La création de fonds d'amorçage et des fonds de développement dans chaque région.
- La création de fonds pour les secteurs prioritaires.

4.1.4. Autres institutions

L'Agence de Promotion des Investissements Extérieurs (FIPA) est une autre entité qui se charge également de la promotion de l'investissement. Elle est distincte de L'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII), qui constitue le portail d'accueil pour les investisseurs, sous la tutelle du Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines. Cependant, la promotion de l'investissement, y compris industriel, est du ressort du Ministère de l'économie et de la planification; ce qui implique un besoin d'une coopération interministérielle intense pour éviter les doublons et chevauchements. Un examen de la Cour des Comptes de la Tunisie des comptes et de la gestion de l'APII a relevé une contribution limitée au développement de l'investissement; des performances en deçà des espérances; des insuffisances au niveau de la gestion des avantages et du déblocage des subventions; un chevauchement entre les privilèges accordés par l'APII et par l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA); et un déblocage des subventions sans vérification approfondie de l'éligibilité de l'investissement¹⁶. L'Agence de Promotion des Investissements Extérieurs (FIPA) est une entité additionnelle qui se charge de la promotion de l'investissement. Elle est distincte de L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII), qui constitue le portail d'accueil pour les investisseurs, sous la tutelle du Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines. Il ressort de cette énumération, qui n'inclut pas les entités sectorielles, que ces institutions, et les coûts qui leur sont associés, gagneraient certainement à être rationalisés.

4.1.5. Fonds et mécanismes d'aides financières destinés aux PME

La Tunisie a mis en place plusieurs fonds et mécanismes d'aides financières destinés aux PME. Le Tableau 12 synthétise les fonds et les mécanismes d'aide ciblant les entreprises exportatrices.

¹⁶http://www.courdescomptes.nat.tn/Fr/thematiques_58_4_0_0_0_0000_0000_Agence%20de%20promotion%20de%20l'industrie%20et%20de%20l'innovation__216#?

► **Tableau 12: Fonds et mécanismes d'aides ciblant les exportations**

Fonds/ Mécanisme d'aides	Texte juridique	Objet
Fonds d'Accès aux Marchés Extérieurs FAMEX (1 et 2)		Le FAMEX fait partie des programmes du Projet de développement des exportations (I et II) à travers un prêt consenti auprès de la banque Mondiale. Il a pour objet : - Assistance technique et financière aux entreprises qui exportent pour la première fois. - Aide des entreprises exportatrices afin de diversifier les Marchés d'exportation et à réussir le passage de la sous-traitance au produit fini. - Aide des PME à participer aux salons internationaux pour promouvoir leurs produits
Fonds de Promotion des Exportations (FOPRODEX)	L'article 85 de la loi 84-84 du 31 décembre 1984	Le FOPRODEX est un fonds spécial de trésor financé par le Ministère des Finances sous la tutelle du Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations et géré par le CEPEX dans le but d'aider les entreprises à mener les actions de prospection de nouveaux marchés et à faire connaître leurs produits à l'étranger. Depuis 1998, son champ d'intervention est élargi aux actions permettant de développer la fonction export des entreprises, telle que : l'implantation commerciale à l'étranger, l'accès aux technologies de l'information, la formation des cadres d'entreprises au commerce international.
Fonds pour le Développement des Activités Industrielles (FODEC)	Loi N°94- 127 du 26 décembre 1994	FODEC est le mécanisme de financement qui intervient dans le cadre du Programme de Mise à Niveau de l'Industrie. Le FODEC est complémentaire aux autres mécanismes de financement et inclut en principe toutes les mesures d'amélioration de la performance des entreprises qui ne sont pas prises en charge par ces derniers. Il propose une aide sous la forme d'un Programme de Mise à Niveau (PMN) et d'Investissements Technologiques à caractère prioritaire (ITP). Il contribue au financement des actions relatives à l'amélioration de la qualité des produits industriels ; des opérations de restructuration industrielle; des études sectorielles stratégiques et toutes autres actions visant à développer la compétitivité dans les secteurs de l'industrie et des services.
Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à l'Amélioration de l'accès aux Marchés (PCAM)	Loi 2005- 58 du 18 juillet 2005	Le PCAM s'inscrit dans le cadre des programmes de coopération économique entre la Tunisie et l'Union Européenne, dans la perspective de l'instauration d'une Zone de libre Echange. Le PCAM a pour objectif stratégique de renforcer la compétitivité des entreprises tunisiennes et de faciliter l'accès de leurs produits au marché international, notamment européen.
TASDIR +	Décret 2015-124 du 13 juillet 2015	Tasdir + est un projet qui a pour but la promotion des exportations tunisiennes à travers une panoplie de services d'accompagnement et de soutien technique et financier. Il s'agit d'intervention sous la forme de subventions partielles de contrepartie et comprend principalement comme objectif : - Renforcer les capacités d'accès des entreprises tunisiennes aux marchés extérieurs. - Soutenir les associations professionnelles et les groupements d'entreprises dans leurs démarches à l'international. - Développer les exportations des produits à haute valeurs ajoutés.

Source : Adapté du rapport « Etude sur les Aides financières destinées aux PME dans le Secteur des Industries Manufacturières et Services Liés en Tunisie », réalisé par PwC Tunisie et le Conseil D'analyses Economiques, Projet GIZ-IDEE/CAE, 2020.

4.2. Politiques commerciales

4.2.1. Ministère du commerce et du développement des exportations

Le Ministère du commerce et du développement des exportations est le premier acteur en termes de gouvernance de la politique du commerce en Tunisie. Par ailleurs, son rôle principal est de promouvoir la capacité du commerce intérieur et extérieur. Il est chargé également par la mise en œuvre de la politique du contrôle économique et de la concurrence. Comme il veille aussi à la protection de la santé et de la sécurité du consommateur à travers le contrôle des prix et de la qualité. D'un autre côté, le ministère du commerce et du développement des exportations représente le point focal qui s'occupe de tout ce qui est en relation avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le Système Commercial Multilatéral d'une façon générale.

4.2.2. Autres institutions

Plusieurs autres institutions appuient le ministère du commerce et du développement des exportations et interviennent pour promouvoir les exportations. Le Centre de promotion des exportations (CEPEX) a été créé en 1973 afin d'exécuter la stratégie de promotion des exportations sous la tutelle du Ministère en informant les exportateurs tunisiens, en les appuyant dans leur processus d'exportation, en les soutenant administrativement et financièrement et en les accompagnant sur les marchés extérieurs. Le CEPEX gère l'un des plus anciens fonds de soutien aux exportateurs, le FOPRODEX, créé par l'état en 1985. Ce fonds offre aux entreprises une assistance dans leur prospection, leur publicité, leur implantation à l'étranger et leur accès aux nouvelles technologies de l'information. Il les aide également à former leurs cadres au commerce international. Une autre institution, le Conseil national du commerce extérieur, a été créée en 1994 afin de mettre en place une stratégie de promotion des exportations. Il procède également au suivi des mesures commerciales, comme il arrête les programmes des foires et manifestations.

4.2.3. Accords et arrangements commerciaux

La Tunisie et le Système Commercial Multilatéral

Depuis l'année 1990, la Tunisie a adhéré officiellement à l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce. Cet accord multilatéral de libre-échange est destiné à faire baisser les prix pour les consommateurs, mieux utiliser les facteurs de production et favoriser l'emploi dans les secteurs où chaque pays détient un avantage comparatif. La Tunisie, par ailleurs, a consolidé 909 positions tarifaires sur un total de 6052 de la Nomenclature du Système Harmonisé (NSH). Les consolidations qui portent sur les produits industriels (832) représentent près de 14% de la NSH, et celles des produits agricoles (77) représentent près de 2%.

En 1995, la Tunisie est devenue membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Dans ce cadre, ses consolidations dans les domaines agricole et industriel ont atteint 4005 positions tarifaires, soit 66% de la NSH. De même, la Tunisie s'engage à accorder, à ses partenaires commerciaux, tous les traitements de la nation la plus favorisée (NPF) qui visent notamment à favoriser l'échange d'information commerciale et la facilitation de la participation aux manifestations à caractère économique.

En novembre 2014, fut adopté le Protocole d'amendement pour insertion, dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC, du nouvel Accord sur la facilitation des échanges, dont la ratification par la

Tunisie a eu lieu en 2020. Le taux actuel de la mise en œuvre des engagements dans le cadre de cet accord est de 59,7% avec un horizon temporel allant de février 2017 à décembre 2030. La Tunisie a porté devant l'OMC un différend avec le Maroc concernant des droits antidumping définitifs imposés par le Maroc sur les importations de cahiers scolaires le 21 février 2019. Il s'agit de la deuxième demande de consultations présentée par la Tunisie et visant le Maroc concernant les droits antidumping provisoires imposés par ce pays sur les importations de cahiers scolaires en provenance de Tunisie. Le groupe spécial, établi par l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC pour examiner la plainte déposée par la Tunisie contre le Maroc a rendu son rapport le 27 juillet 2021. Ses conclusions sont en faveur de la Tunisie¹⁷.

Accords avec les pays de l'Europe

En 1995, la Tunisie a signé son premier accord avec l'Union Européenne qui vise principalement à exonérer totalement les produits industriels à partir du 1er janvier 2008. De même, cet accord a prévu une libéralisation partielle de quelques produits agricoles et de pêche à travers l'ouverture de contingents tarifaires à droits zéro. L'approfondissement de l'intégration régionale avec le partenaire européen se poursuit avec le lancement des négociations en 2015 en vue d'un accord de libre-échange complet et approfondi entre la Tunisie et l'UE (ALECA). Des blocages ont été relevés au niveau de plusieurs chapitres. Les négociations n'ont pas continué depuis le dernier cycle des négociations en mai 2019, notamment ceux relevant des secteurs des services et de l'agriculture qui suscitent de nombreuses inquiétudes en Tunisie.

En février 2004, la Tunisie, la Jordanie, l'Egypte et le Maroc ont signé un Accord arabo-méditerranéen de libre-échange avec l'Union Européenne (Convention d'Agadir). En vertu de cet accord, tous les produits aussi bien agricoles qu'industriels sont échangés librement depuis 2007 et en exonération douanière avec un cumul d'origine avec l'Union Européenne.

Un nouvel accord entre la Tunisie et l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) a été conclu en décembre 2004. Dans ce cadre, les échanges de produits non-agricoles se font en franchise depuis juillet 2008.

Accords avec les pays Arabes et la Turquie

En février 2004, la Tunisie, la Jordanie, l'Egypte et le Maroc ont signé un accord arabo-méditerranéen de libre-échange, l'Accord d'Agadir, qui est entré en vigueur en 2007. En vertu de cet accord, tous les produits bénéficient d'une exonération totale des droits d'importation et de toute taxe d'effet équivalent. L'Accord prévoit également le cumul d'origine diagonal pour les produits fabriqués conjointement dans les pays membres de l'UE, l'AELE et en Turquie ("Pan-Euromed"), sauf pour les produits agricoles et agro-industriels non encore libéralisés entre l'UE et chacune des parties à l'Accord.

En ce qui concerne la Turquie, un accord a été conclu avec la République tunisienne en novembre 2004, pour entrer en vigueur en juillet 2005. Cet accord prévoyait l'exonération totale des produits industriels, ainsi qu'une exonération de certains produits agricoles.

¹⁷ https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds578_f.htm

En 1997, la Tunisie a signé la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux interarabes (Grande Zone de Libre Echange Arabe) qui regroupe, à ce jour, 18 pays arabes. Cet accord est un accord de libre-échange et autorise l'exonération des produits agricoles et industriels à partir de la date du 1er janvier 2005, à l'exception d'une liste commune arabe de produits prohibés pour des raisons sécuritaires, sanitaires, religieuses et environnementales.

La Tunisie a conclu aussi de nombreuses conventions de création de zones de libre-échange avec différents pays maghrébins et arabes. On cite en premier la convention signée avec l'Egypte en Mars 1998 pour entrer en vigueur la même année. Puis celle signée avec la Jordanie en avril 1998 qui est entrée en vigueur en 1999. Une convention avec le Maroc a été signée et entrée en vigueur en Mars 1999. En juin 2001, une convention a été signée avec la Lybie et entrée en vigueur en février 2002. Et finalement, un accord avec la Syrie a été conclu en juin 2004 et entré en vigueur en mars 2005.

Plusieurs autres accords préférentiels d'échange ont été signés par la Tunisie. Un accord commercial avec la Mauritanie a été signé le 25 septembre 1964 et modifié par le protocole additionnel du 27 janvier 1986 et le protocole additionnel du 12 juillet 1988. La Tunisie a signé aussi la convention de préférences commerciales entre les pays membres de l'organisation de la coopération islamique qui est entrée en vigueur en 2002. Un autre accord commercial préférentiel a été signé avec l'Iran en janvier 2007 et entré en vigueur en mai 2008. Ce dernier favorise, notamment, l'abaissement du tarif douanier pour certains produits industriels. En décembre 2008, un nouvel accord commercial bilatéral préférentiel Tuniso-Algérien a été signé, pour entrer en vigueur en mars 2014. Cet accord stipule que les deux pays s'accordent mutuellement des privilèges non moins importants que ceux accordés par chacun d'eux à l'Union Européenne.

Accords avec les pays de l'Afrique

Après la signature de l'accord en mars 2018, la Tunisie a adhéré officiellement à la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) en juillet 2020. Cet accord prévoit une suppression des droits de douane pour 90% des lignes tarifaires sur 5 ans pour les pays les plus développés et sur 10 ans pour les pays les moins développés. Les droits de douane devront être supprimés à une échéance ultérieure pour 7% des lignes tarifaires. L'accord de la ZLECA est entré en vigueur au 1er janvier 2020 mais la Tunisie, n'ayant pas encore finalisé ses listes de concessions tarifaires, n'a pas encore pu commencer à échanger à droit zéro. Des travaux techniques sont actuellement en cours pour fixer les listes de produits industriels, agricoles et artisanaux ainsi que sur les engagements spécifiques dans les 5 secteurs de services prioritaires que la Tunisie proposera à ses partenaires africains. En juillet 2018, la Tunisie a signé un autre accord pour adhérer au Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Dans le cadre de cette convention et à partir du 1^{er} janvier 2020, tous les échanges de marchandises entre la Tunisie et les pays membres du COMESA ont commencé à bénéficier, d'une façon réciproque, de nombreuses préférences tarifaires qui comptent principalement des exonérations douanières et d'autres frais et taxes d'effet équivalent.

4.3. Politiques d'emploi

Les différents acteurs en charge de la mise en œuvre des politiques d'emploi sont présentés dans les sous sections qui suivent.

4.3.1. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP)

Le MEFP a pour mission principale la préparation des plans et des stratégies sectorielles en matière de formation professionnelle, de l'emploi et de l'entrepreneuriat. En ce qui concerne la formation professionnelle, le MEFP vise l'accroissement du taux d'insertion des diplômés de la formation professionnelle sur le marché du travail à travers l'amélioration de la formation et le développement des partenariats avec les secteurs productifs. Le MEFP a commencé la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'entrepreneuriat qui consiste au développement de la culture entrepreneuriale, à l'accompagnement des porteurs de projets, à les aider à accéder aux financements ainsi qu'au système de garantie de crédit, à la diversification des sources de financement des projets et à la mise en place d'un cadre réglementaire qui permet la formalisation des activités informelles. Finalement, le MFPE a pour objectif d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi avec différents niveaux en adaptant les politiques actives d'emploi afin qu'elles puissent répondre d'une manière optimale aux besoins des secteurs productifs. Pour conduire à bien sa mission, le MEFP s'appuie sur un ensemble d'institutions décrites dans les sections suivantes.

4.3.2. L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI)

L'ANETI est un établissement public à caractère non administratif qui a été créé en février 1993 et placé sous la tutelle du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi. Sa mission principale étant la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. L'agence est chargée principalement de la stimulation du marché de l'emploi, aux échelles nationale, régionale, locale et sectorielle. Elle vise également à développer l'offre d'information sur l'emploi et les qualifications professionnelles aux entrepreneurs aussi bien qu'aux demandeurs d'emploi. Parmi ses missions, on trouve aussi la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes. D'autre part, elle s'engage à fournir le soutien nécessaire à la promotion des petites entreprises et de l'emploi indépendant. Elle s'occupe également du placement de la main-d'œuvre tunisienne à l'étranger, ainsi que la réinsertion des travailleurs immigrés dans l'économie nationale après leur retour au pays.

4.3.3. L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ)

L'ONEQ constitue une composante essentielle du dispositif national des statistiques, spécialisée dans le soutien à la prise de décision dans le domaine de l'emploi et des qualifications. Il participe principalement à l'élaboration des stratégies, politiques et programmes dans le domaine de la formation et de l'emploi, comme il assure le suivi et l'évaluation des mesures adoptées dans ce domaine. Il s'engage aussi à analyser le marché de l'emploi et de la formation au niveau régional et sectoriel et identifier les besoins en qualifications et compétences. L'ONEQ est ainsi responsable du suivi de l'insertion des sortants du dispositif de formation et d'enseignement dans la vie active.

D'un autre côté, cette institution veille à produire et développer des statistiques relatives au marché du travail, ainsi qu'à effectuer et diffuser des analyses sur l'emploi et les qualifications à l'aide d'indicateurs pertinents et de rapports périodiques sur les tendances du marché du travail.

4.3.4. Le Fonds National de l'Emploi (FNE)

Le FNE, ou Fonds 21-21, a été créé en janvier 2000. C'est un nouveau mécanisme, basé sur la solidarité nationale et qui vise à faciliter l'intégration des jeunes, et plus généralement de tous les demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés pour intégrer le marché du travail, indépendamment de leur âge, de leur niveau d'étude ou de leur région. Le FNE est conçu pour aider les jeunes à être mieux formés et vise à multiplier leurs chances d'obtenir un emploi.

4.3.5. La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

La BTS a été créée en décembre 1997 pour financer les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Elle est spécialisée dans la promotion des très petites entreprises à travers des financements accordés aux personnes qui, en raison de leur manque d'actifs ou de garanties, ne seraient normalement pas admissibles à un prêt auprès des banques commerciales. Les prêts octroyés sont d'un taux d'intérêt annuel de 5% maximum et d'un délai de grâce compris entre 3 et 12 mois. Le remboursement de ces prêts peut se faire sur une période de 2 à 7 ans ou de 7 à 11 ans. La part d'autofinancement doit être comprise entre 3% et 10% du montant total investi.

4.4. Pactes pour la compétitivité économique et l'équité sociale

La Tunisie a plusieurs atouts qui lui permettent de renouer avec une croissance soutenable, tirée par de nombreuses opportunités dans plusieurs secteurs de l'activité économique. Conscient de ses opportunités et déterminé à mettre les moyens nécessaires pour booster ces potentialités de croissance, le Conseil d'Analyses Economiques relevant de la Présidence du Gouvernement a élaboré un Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale en 2019.

Ce Pacte, axé sur le secteur industriel, a pour ambition d'amorcer la relance économique tout en œuvrant pour plus d'équité sociale. Les mesures recommandées dans ce pacte prennent en compte les enjeux de la compétitivité hors prix et de la montée en gamme décrites précédemment et couvrent les 5 piliers suivants : le cadre réglementaire et incitatif, l'infrastructure, le financement, l'emploi et formation et l'innovation. Les engagements proposés répondent aux enjeux liant le commerce, l'investissement et l'emploi et constituent, par conséquent, une feuille de route importante.

Afin d'accompagner les secteurs les plus porteurs dans l'atteinte de leurs objectifs spécifiques, le Conseil d'Analyses Economiques encourage l'élaboration de 20 autres pactes sectoriels de compétitivité. Parmi les plus importants secteurs concernés, on trouve l'industrie automobile, le secteur pharmaceutique et l'industrie du textile et habillement. Ces pactes visent à contractualiser les engagements réciproques en vue d'assurer une mobilisation nationale autour des objectifs ambitieux mis en place.

Ce pacte est construit sur la base d'une responsabilité partagée entre les parties concernées, le Gouvernement, l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT). Dans ce cadre, l'état s'engage à mettre en œuvre des instruments horizontaux et sectoriels de la politique industrielle. En contrepartie, le secteur privé s'engage à réaliser les objectifs 2025 en termes d'investissements, d'exportations, de création d'emplois, de développement technologique et de responsabilité sociale.

Une structure de gouvernance impliquant les acteurs du secteur public et privé sera mise en place en deux niveaux. Un premier niveau stratégique à travers la mise en place d'une Commission de Pilotage du Pacte qui sera rattachée directement à la présidence du gouvernement. Elle aura pour mission de garantir la bonne exécution du pacte et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre. Un deuxième niveau technique à travers la constitution de Comités sectoriels qui seront rattachés à la Commission de Pilotage du Pacte et d'un Comité qui aura comme mission principale l'élaboration de la stratégie de communication et sa mise en œuvre. Les comités techniques seront chargés du suivi du Pacte appuyés par des groupes techniques et essaieront de se concentrer sur les cinq piliers du pacte. Une condition essentielle a été énoncée pour le bon pilotage du pacte est le respect de la parité entre le secteur public, le secteur privé et la société civile.

Les objectifs principaux du pacte à l'horizon 2025 sont les suivants :

- Réaliser une croissance de 4,5% du Produit Intérieur Brut
- Augmenter les exportations pour atteindre 90 Milliards de dinars
- Accroître le taux d'investissement afin qu'il représente 24% du PIB
- Réaliser une création annuelle de 84000 emplois
- Faire partie du Top 50 des classements internationaux Davos et Doing Business

L'Etat, de sa part, s'engage à effectuer les réformes nécessaires à la réalisation de ces objectifs (voir Tableau 13).

► **Tableau 13: Objectifs chiffrés à horizon 2025**

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance (%)	2,5	1,6	2,5	3	3,5	4	4,5	4,5
Exportations de biens et services (en milliards de dinars courants)	49	52	57	64	72	79	93	106
Exportations de biens (en milliards de dinars courants)	41	43	47	53	60	66	78	90
Exportations de biens (% PIB)	38,8	36,7	37	38,5	40	41	45	47,5
Investissements (% PIB)	18,5	18,6	20	20,5	21,5	22,5	23	24
Création d'emplois (en milliers)	28	29	39	45	54	61	79	84

Source : Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale en Tunisie (Présidence du gouvernement)

A ce jour, le Pacte n'est toujours pas mis œuvre. Néanmoins, il convient de souligner que le Pacte national et les pactes sectoriels sont en cours de discussion¹⁸. Le retard enregistré est certainement attribué aux multiples changements au niveau des décideurs politiques.

4.4.1. Pacte pour la compétitivité de l'industrie automobile

L'industrie automobile tunisienne s'est affirmée au cours des deux dernières décennies comme un secteur clé pour la croissance nationale avec une performance notable en termes de création d'emploi (80000 emplois en 2016 dont 67000 emplois directs et 13000 emplois indirects) et d'exportation (+10,7% de croissance moyenne en valeur des exportations entre 2010 et 2016).

Un pacte pour la compétitivité de l'industrie automobile a été conclu, toujours en discussion entre le gouvernement et le secteur privé¹⁹, afin de redynamiser le secteur et de lui assurer une croissance pérenne. Dans ce cadre, des objectifs clairs et ambitieux doivent être concrétisés par le secteur privé, sous la condition d'assurer les mesures et engagements nécessaires par la partie gouvernementale (voir Tableau 14).

La mise en œuvre de ce pacte prévoit la réalisation d'un ensemble d'objectifs stratégiques à l'horizon 2025, notamment en termes de promotion des investissements et des exportations et de création de nouveaux emplois.

► **Tableau14: Objectifs à l'horizon 2025**

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Exportations (en milliards de TND constant 2018)	5,7	6,1	6,5	7,1	8,3	9,3	11	12,6
Investissement (en % du PIB automobile)	12%	12,50%	14%	17%	18%	22%	25%	26%
Nouveaux investissements automobiles en Tunisie	<i>1 unité d'assemblage finale de véhicules électriques avec un investissement initial de 300 millions d'euros en 2023</i>							
	<i>2 équipementiers automobiles de rang 1 avec un investissement de 200 millions d'euros en 2021 puis 2024</i>							
	<i>2 Centres de compétences employant plus de 500 personnes par unité en 2021 puis 2024</i>							
Nombre d'emplois	84 786	87 500	90 125	96 329	98 000	108 940	115 708	120 000
Valeur ajoutée par employé (en milliers de TND)	36,9	38,3	39,6	40,4	46,5	46,8	52,2	57,6
Taux d'intégration nationale (en %)	40%	40,50%	42%	44%	45%	48%	49,50%	50%
Taux d'encadrement (en % des employés)	14% en 2016	14,50%	15%	16%	16,20%	18%	19%	20%

Source : Pacte pour la compétitivité de l'industrie automobile en Tunisie (Présidence du gouvernement)

¹⁸ <https://www.webmanagercenter.com/2022/03/07/481006/tunisie-une-nouvelle-strategie-de-relance-du-secteur-industriel-en-preparation/>

¹⁹ <https://www.webmanagercenter.com/2022/01/27/479713/composants-automobiles-les-ambitions-tunisiennes-a-l'horizon-2027/#:~:text=A%20travers%20le%20pacte%20Partenariat,doublement%20du%20taux%20d'encadrement.>

Pour la réalisation de ces objectifs, l'Etat s'engage à mettre en œuvre un ensemble de mesures qui touchent principalement l'amélioration de l'infrastructure et de l'efficacité logistique, l'amélioration du climat des affaires et la simplification des procédures administratives, la révision du système éducatif et de formation professionnelle afin d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande au niveau du marché de l'emploi, l'encouragement de recherche et développement et l'incitation à l'innovation afin de promouvoir la valeur ajoutée du secteur, et finalement la promotion et la mise en exergue de l'image du secteur afin d'attirer les investisseurs étrangers.

4.4.2. Pacte pour la compétitivité du secteur pharmaceutique

L'initiative pour le développement de la compétitivité du secteur pharmaceutique a pour objet de mobiliser et coordonner les actions du secteur public et du secteur privé, en vue d'accélérer le rythme de développement sectoriel et ainsi favoriser la création d'emplois, le développement des exportations à plus haute valeur ajoutée, et la promotion des investissements étrangers.

Elle vise à contractualiser les mesures et engagements réciproques de l'ensemble des parties concernées en vue de renforcer un secteur pharmaceutique innovant, à forte valeur ajoutée et fortement compétitif au niveau de tout le continent Africain et le bassin méditerranéen.

Les engagements du secteur privé, constituant un contrat programme couvrant la période 2019-2022, portent principalement sur le développement des exportations à haute valeur ajoutée, la promotion des investissements étrangers et la création de nouveaux emplois (voir Tableau 15).

Cette formule contractuelle est également une garantie de bonne exécution des mesures décidées. En effet, l'Etat est engagé à faire les réformes nécessaires pour soutenir le secteur privé à atteindre ses objectifs.

Certaines réformes, qualifiées de haute priorité, sont à réaliser par l'état dès signature et sur le court terme :

- La réforme de la politique du prix du médicament (fixation, révision et remboursement) par la création d'un Comité Unique du Prix
- L'optimisation de la compensation et amélioration de l'efficacité du système d'approvisionnement du médicament
- Le Renforcement des performances de la gouvernance du secteur par la création d'une agence du médicament
- La réduction des délais d'obtentions des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) et la modernisation du processus d'enregistrement

D'autres mesures complémentaires, sont à réaliser dans le moyen terme (à l'horizon 2022) :

- L'encouragement du développement de la biotechnologie
- L'amélioration du cadre institutionnel pour le développement des essais précliniques et cliniques comme services à l'export
- Le soutien direct à l'exportation

► **Tableau 15: Objectifs principaux à l'horizon 2022**

Indicateur	Situation en fin 2017	Objectifs 2022
Marché du médicament humain	2020 MDT réparti entre le marché privé d'une valeur de 1495 MDT (en Prix Publics) et le marché hospitalier d'une valeur de 530 MDT	Maintien d'une croissance supérieure à 8% pour la production locale
	Les ventes de médicaments produits localement ont connu une croissance moyenne de 7.5% entre 2013 et 2017	
	Les ventes de médicaments importés ont connu une croissance nulle entre 2013 et 2017	
Emplois	8800 emplois en industrie pharmaceutique (médicaments humains) dont 1000 emplois en service (contre 6000 en 2013)	Création de plus de 2500 emplois, dont 2000 en industrie et 500 dans les services
Exportations	116 MDT d'exportation de médicaments humains en 2017 pour une production totale de 900 MDT, soit 13% d'exportation	Consolidation des exportations industrielles nationales pour passer de 13 à 24% de la production locale et atteindre 320 MDT
	Les exportations ont doublé entre 2012 et 2017 (passant de 60 MDT à 116 MDT). Exprimées en \$, elles ont été de 48 M\$ en 2017 après avoir stagné autour de 40 M\$ en dollars entre 2012 et 2016	
Couverture totale en valeur	51% en 2017 (47% en 2014) pour un marché total de 2020 MDT, soit 1025 MDT avec : 1) 60% : couverture du marché privé par la fabrication locale en valeur (895 MDT en Prix Publics pour un total de 1490 MDT) 2) 25% : couverture du marché hospitalier par la fabrication locale en valeur (130 MDT pour un total de 530 MDT)	Augmenter la couverture totale de l'industrie pharmaceutique par la fabrication locale à 60%
Unités de fabrication	33 unités de fabrication de médicaments humains (en activité)	5 unités supplémentaires
Investissements	Investissements cumulés : 650 MDT	Consolidation des investissements directs (locaux et étrangers) dans l'industrie et services liés à 900 Millions de Dinars
Essais cliniques	3,5% de part de marchés sur le total des études cliniques de l'Afrique	Attirer 35% de part de marchés du total des études cliniques de l'Afrique pour développer des activités à hauteur de 300 million de dinars

Source : Pacte pour la compétitivité du secteur pharmaceutique en Tunisie (Présidence du gouvernement), élaboré en 2019

4.4.3. Pacte pour la compétitivité du secteur textile et habillement

Le secteur du textile et habillement est un secteur vital pour l'économie du pays. Selon Statistiques Tunisie (RNE), le secteur du textile et habillement emploie près de 165 milles salariés en 2020, soit 31% de la main d'œuvre employée dans les industries manufacturières. Selon la même source, 71% des PMGE (Petites, Moyennes et Grandes entreprises : qui emploient 6 salariés ou plus) du secteur sont totalement exportatrices et 24% sont de nationalité étrangère.

Etant donné plusieurs facteurs tels que le climat d'affaires et la faible infrastructure, le secteur a connu plusieurs difficultés durant les dernières années.

Ce pacte, en cours de discussion, a plusieurs objectifs très ambitieux à l'horizon 2023, à savoir une création de 50 mille emplois, une part de 4% du marché européens et des exportations de l'ordre de 4 milliards d'euros.

De son côté, le gouvernement s'est engagé à assurer la bonne gouvernance, à améliorer le climat des affaires et à fournir l'infrastructure nécessaire.

5. Défis de politiques économiques

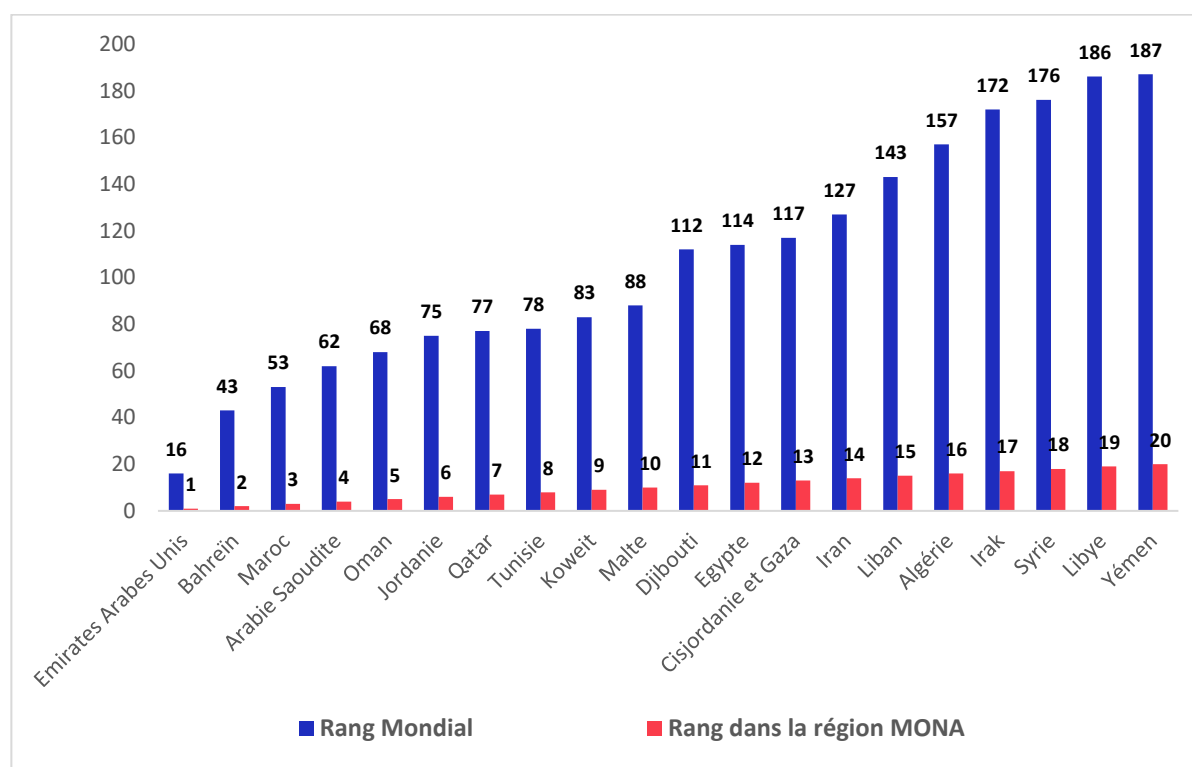
Durant les dernières années, la Tunisie a connu une baisse inédite de sa compétitivité économique. Cette crise que traverse l'économie tunisienne est traduite principalement par la forte baisse de la croissance, le repli des investissements, la perte d'emplois et la grande augmentation des pressions sur les finances publiques.

D'un point de vue politique, plusieurs réformes sont nécessaires pour renforcer le rôle du secteur privé en tant que principal moteur de la compétitivité industrielle et de l'emploi et le rôle de l'État en tant que catalyseur du développement du secteur privé.

5.1. Défis pour les investissements

Le climat des affaires en Tunisie souffre de plusieurs obstacles. La Figure 28 montre que la Tunisie est classée 8^{ème} dans la région MONA après d'autres économies semblables telles que le Maroc et la Jordanie. Par conséquent, il est indispensable de mettre en place plusieurs réformes qui sont nécessaires pour encourager les investisseurs nationaux aussi bien que étrangers.

► Figure 28: Classement des pays selon la facilité de l'environnement des affaires



Source : Elaboré par les auteurs en utilisant le rapport Doing Business 2020

Par ailleurs, le rapport réalisé par PwC Tunisie et le Conseil d'Analyses Economiques en 2020 intitulé « Etude sur les Aides financières destinées aux PME dans le Secteur des Industries Manufacturières

et Services Liés en Tunisie » relève des faiblesses en particulier au niveau de la gouvernance de l'investissement :

- Certaines structures apportées par la Loi de l'Investissement de 2016 ne sont pas encore totalement fonctionnelles comme le Fonds Tunisien d'Investissement ou partiellement mis en œuvre comme par exemple le Conseil Supérieur d'Investissement.
- La nouvelle gouvernance de la gestion des avantages financiers par la TIA et les commissions centrales et régionales de l'APII ont contribué au rallongement des délais et à la complexité des procédures.
- La mauvaise répartition des tâches et des rôles de la TIA d'une part et des autres structures d'autres part.

Le rapport pointe également du doigt la difficulté d'accès des PME aux crédits.

Le rapport sur le Diagnostic du Système National de Recherche et d'Innovation en Tunisie, élaboré en 2014 par Emmanuel Hassan souligne d'autres faiblesses. Ces dernières peuvent expliquer les raisons structurelles du blocage du moteur d'investissements :

- Un manque de reconnaissance au plus haut niveau du rôle moteur de la recherche et de l'innovation comme moteur de croissance.
- Le cadre réglementaire régissant la concurrence relativement défavorable.
- Des finances publiques détériorées.
- Une qualité d'enseignement secondaire et tertiaire en déclin.
- Une faible participation à la formation continue.

En se basant sur les principaux défis identifiés, plusieurs recommandations ont souvent été proposées. On cite ci-dessous les plus importantes :

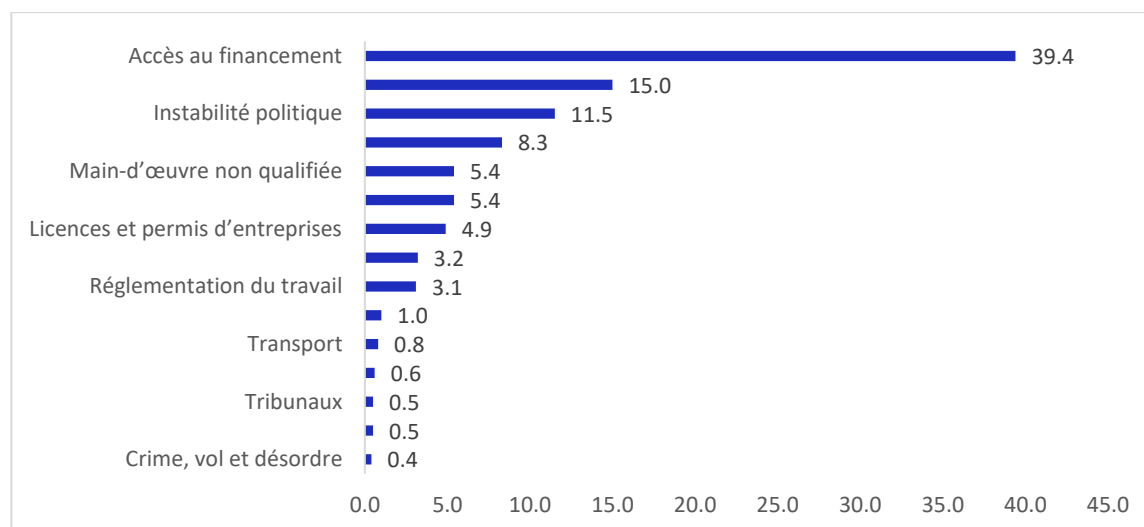
- La relance des investissements dans les secteurs productifs à savoir le secteur des industries manufacturières et des services liés qui passe par une amélioration des incitations fiscales permettant une réelle discrimination positive par rapport aux secteurs de rente et les axer sur des objectifs de montée en gamme.
- La facilitation de l'accès des PME au financement bancaire et l'efficacité du système de garantie des crédits.
- L'encouragement de l'innovation et de la Recherche et Développement en lui accordant la reconnaissance nécessaire à son rôle comme pilier incontournable dans les politiques d'investissement.
- Le développement des compétences nécessaires en capital humain au développement de ces secteurs, en intégrant les besoins dans la mise en place des formations secondaires, tertiaire et de formation continue.
- L'amélioration de la gouvernance de l'investissement.

5.2. Défis pour le commerce

Le commerce extérieur tunisien fait face à une double concentration géographique de ses marchés et de ses produits. En effet, l'analyse précédente des exportations par destination montre que les pays de l'Union Européenne sont prédominants avec 73.9% de la valeur totale des exportations en 2019 et 74.2% en 2020. Par ailleurs, l'analyse des exportations tunisiennes au niveau sectoriel a souligné la concentration des industries manufacturières avec la prédominance des Industries Mécaniques et Electriques (IME), du secteur Textile et Habillement et du secteur des cuirs et chaussures. Le travail de Medini, Ben Abderrahmen et Baghdadi (2022) montre que les produits caractérisés par cette double concentration, essentiellement des produits faisant partie des secteurs extractifs, manufacturiers (IME et textiles) et des produits agroalimentaires, ont été les plus impactés par la pandémie avec une réduction au niveau de leurs importation de 35,85% pour les produits extractifs et une réduction de 23,45% pour le secteur manufacturier entre 2019 et 2020. La forte baisse des importations dans ces produits explique la chute vertigineuse dans les flux d'importation de la Tunisie entre 2019 et 2020. Cette double concentration se confirme également au niveau de la participation de la Tunisie dans les Chaines de Valeurs Mondiales (CVM). Les CVM désignent la fragmentation des processus de production, des tâches et des activités (R&D, conception, design, marketing, fabrication, assemblage, emballage, marketing, distribution, etc.). Les entreprises profitant de nombreux leviers qui s'offrent à elles en termes de réduction des coûts de fabrication produisent des biens en utilisant des intrants produits dans différents pays. Selon les données de l'OMC (2015), la Tunisie participe aux CVM principalement en amont (le contenu des exportations en produits importés) dans les secteurs du textile et de l'habillement et les machines électriques et boissons et nourritures (manufactures) en 2015. Ces échanges se font avec l'Allemagne, l'Italie et la Chine. La Tunisie participe en aval aux CVM (la valeur ajoutée domestique incorporée sous forme de consommations intermédiaires dans les exportations brutes de ses partenaires commerciaux) en particulier dans les secteurs de commerce de gros et de détail, transport et l'entreposage, textile et habillement avec la France, l'Italie, et l'Allemagne en 2015. Cette double concentration expose l'économie tunisienne à une forte vulnérabilité face aux chocs externes et explique de ce fait le repli des exportations tunisiennes suite à la crise financière en 2009 et à la pandémie en 2020. Dans ce contexte, les nouveaux accords de la Tunisie avec les pays africains traduisent la volonté de la Tunisie de diversifier ses partenaires. Néanmoins, le potentiel d'exportation inexploité reste largement plus important avec les partenaires européens et témoigne des nombreuses opportunités à saisir. Il est ainsi pertinent de mener une réflexion, en parallèle de la diversification des marchés et des produits, sur la montée en gamme dans les CVM, qu'on peut simplement définir comme l'augmentation du contenu technologique et en main d'œuvre qualifiée dans les exportations. Si les CVM offrent des opportunités à la Tunisie, comme à nombre d'autres pays en développement pour s'intégrer dans l'économie mondiale à un moindre coût, elles peuvent également présenter des risques tels que la prise au piège dans des activités à faible valeur ajoutée dans les CVM (comme les activités d'assemblage) et la difficile montée en gamme.

Selon une enquête menée par la Banque Mondiale en 2020, les obstacles qui entravent l'activité des entreprises tunisiennes sont notamment l'accès au financement, la corruption, l'instabilité politique, les pratiques du secteur informel, la main d'œuvre non qualifiée et la réglementation douanière et commerciale (voir Figure 29).

► **Figure 29: Contraintes à la conduite des affaires en % (2020)**



Source : Banque Mondiale -Tunisia Enterprise Survey 2020

Plusieurs recommandations de politiques économiques peuvent être proposées pour aider les entreprises à augmenter leur participation dans les CVM et à monter en gamme. L'expérience internationale nous offre plusieurs enseignements.

5.2.1. Améliorer les capacités de la main d'œuvre

Le développement des compétences humaines est essentiel pour permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité. La rapidité de l'évolution des technologies, et l'intensification de la concurrence internationale surtout de la part des pays émergents, exigent une vigilance permanente quant à la mise à niveau continue des entreprises et l'adaptation permanente et rapide du capital humain des entreprises. Le renforcement des compétences peut se faire via une plus grande coopération entre les institutions de formation technologique et professionnelles, les universités et les industriels ou encore un partenariat public privé destiné à identifier les besoins à court et à moyen terme et les moyens les plus appropriés à mettre en œuvre pour répondre rapidement aux besoins des entreprises.

5.2.2. Se conformer aux standards internationaux de qualité

Les standards sont un enjeu de taille dans les CVM. Les entreprises qui n'arrivent pas à se conformer aux normes internationales de leurs produits peuvent se voir exclure des chaînes de valeurs. Ces standards doivent être respectés tout au long de la chaîne car chaque étape de la production peut affecter celles qui suivent. Les gouvernements peuvent assister les producteurs locaux pour se conformer à ces standards en fournissant information et formation professionnelle et en encourageant les entreprises à adopter ces standards. Un effort d'harmonisation des standards locaux avec les normes internationales réduira les coûts de conformité à ces certifications et aidera les entreprises nationales à mieux s'intégrer dans la chaîne de valeur internationale. Les initiatives gouvernementales sont spécifiques en général à la gouvernance de la conformité des standards et aux programmes d'aides aux entreprises pour adopter et se conformer aux standards. Ces derniers pourraient également inclure des standards de soutenabilité, en particulier ceux qui traitent du travail décent.

5.2.3. Favoriser l'innovation

Entrer et se développer dans les CVM nécessite une modernisation des capacités technologiques continues de l'entreprise. La demande constante de produits plus innovants, ou de meilleure qualité ou encore moins coûteux, d'un donneur d'ordre international impose aux fournisseurs locaux d'améliorer leurs capacités d'innovation technologique et/ou managériale. Les initiatives prises par les gouvernements pour encourager l'innovation et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise sont : l'appui aux entreprises locales via des mesures fiscales pour inciter la recherche et développement et le renforcement des systèmes d'innovation nationale au niveau local, régional et national (pôles de compétitivité, pôles technologiques, etc.).

5.2.4. Axer les incitations sur des objectifs de montée en gamme

L'accroissement de la participation de la Tunisie dans les CVM s'est fait essentiellement grâce à l'établissement d'un régime d'incitations fiscales spécifiques aux entreprises totalement exportatrices, appelées offshores, en 1972, décrit dans la section 4.1. Mais malgré ces incitations, les investisseurs n'ont pas opté vers une augmentation de la part technologique de leurs exportations, comme souhaité. Ceci est expliqué par les spécificités des avantages offerts qui avaient pour objectif principal l'augmentation des exportations quel que soit leur contenu technologique. A contrario, des incitations appropriées (fiscales, financières, institutionnelles ou politiques) sont des instruments incontournables pour les pays qui ont réussi leur participation et leur montée en gamme dans les CVM. Ces incitations – conditionnelles – sont dirigées vers des secteurs à haut potentiel de croissance et d'emplois, des secteurs avec des effets « d'externalité » technologiques importants ou encore mieux des activités et des nouveaux produits permettant de favoriser la montée en gamme dans les CVM.

5.2.5. Créer des clusters et des zones franches économiques pour un meilleur redéploiement dans les CVM

Les pôles, parcs ou encore zones franches économiques ont pour but d'améliorer la compétitivité et booster l'innovation. Ils ont l'avantage de renforcer les liens de production entre les entreprises du même cluster et d'augmenter la capacité productive des entreprises. A titre d'exemple, le Maroc a ciblé le développement du secteur automobile en créant des plateformes industrielles intégrées. La Tunisie a quant à elle créé deux premières zones franches économiques en Tunisie en 1993 à savoir la zone franche de Bizerte au nord et la zone franche de Zarzis au sud.

5.2.6. Facilitation du commerce

Les autorités devraient porter une attention particulière à la facilitation du commerce et avancer sur les engagements pris dans le cadre de l'Accord de la facilitation du commerce avec l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces progrès auraient des retombées particulièrement bénéfiques pour l'annihilation des blocages dans les chaînes d'approvisionnement, qui peuvent avoir à leur tour des conséquences inflationnistes sur les prix des biens et des services (Medini, Ben Abderhamen et Baghdadi, 2022).

5.3. Commerce-Investissement-Emploi : Un trilemme impossible ou un tryptique réalisable ?

La Tunisie fait face à de multiples défis tant au niveau de ses échanges extérieurs, qu'au niveau de ses investissements et de la création d'emplois, en particulier pour ses jeunes diplômés²⁰. Le Gouvernement, conscient de ses défis, est déterminé à mettre les moyens nécessaires pour booster ces potentialités de croissance et conjuguer ses efforts avec le secteur privé et l'écosystème d'appui aux investissements pour rendre cette croissance effective et durable à des échéances proches.

Afin de construire et consolider une plateforme industrielle hautement compétitive, la Tunisie doit construire et soutenir des coalitions publiques privées pour promouvoir la compétitivité tunisienne, la montée en gamme dans les CVM, l'investissement et l'emploi au niveau national.

Dans ce sens, les différents acteurs et décideurs économiques ont convergé vers des leviers de relance sous la forme de pactes. Une idée phare qui émerge dans les différents pactes réalisés est l'importance de relancer la productivité à travers notamment le respect des droits des travailleurs. Dans ce contexte, il convient de présenter le pacte rédigé pour la compétitivité économique et l'équité sociale, construit sur la base d'une responsabilité partagée entre les parties concernées : le Gouvernement, l'UGTT et l'UTICA. On relève que les recommandations de ce pacte pour la compétitivité coïncident avec les propositions avancées dans l'étude « Le contrat social un exemple innovant de Programme par Pays pour le Travail Décent » (OIT, 2017). Cette dernière décrit deux accords- cadre entre l'UGTT et l'UTICA signés en 2014 dans le cadre de l'élaboration du contrat social pour la création, entre autres, d'une commission nationale tripartite consacrée à l'étude de la production et la productivité et les voies et moyens de leur accroissement. Ces commissions correspondent à ce qui a été préconisé dans le pacte national pour la compétitivité et les divers pactes sectoriels.

Par conséquent, il est important de mettre en œuvre les pactes national et sectoriels autour d'une coalition tripartite entre le Gouvernement, l'UGTT et l'UTICA avec une volonté partagée de promouvoir (1) l'investissement privé national, (2) les exportations de haute valeur ajoutée en tant que moteur de croissance et d'emplois de qualité, et (i) de l'innovation surtout au niveau de l'entreprise et des structures paritaires (public-privé) pour soutenir la compétitivité et la montée en gamme de l'industrie du pays.

Ces efforts doivent être accompagnés par la mise en place d'un cadre réglementaire claire, facile à comprendre et stable régissant l'investissement et la concurrence. Il est également nécessaire de mettre en place une structure de gouvernance tel que préconisé par le pacte pour assurer le pilotage, le suivi et surtout pour faire face aux entraves à une meilleure participation et montée en gamme dans les secteurs concernés.

Enfin, il est essentiel de stabiliser l'environnement avec un cadrage des négociations entre les différents acteurs politiques et leur adhésion à un programme socio-économique national à travers l'institution du Conseil National du Dialogue Social dont le projet de loi de création a été déposé à l'Assemblée des Représentants du peuple - ARP, en juin 2015 mais qui n'a toujours pas vu le jour (OIT, 2017).

²⁰ Voir la section 3.3.

Au niveau régional, et étant donné l'importance du partenaire européen dans le commerce extérieur tunisien, il est opportun d'explorer d'autres voies pour approfondir les échanges commerciaux et les investissements. L'intégration de la dimension chaînes de valeurs est à prendre en considération étant donné que la Tunisie participe aux CVM essentiellement avec l'UE. Les accords liant le commerce et l'investissement tel que l'accord économique global entre l'Indonésie et l'Australie (IA CEPA) est, à ce titre, un exemple intéressant. L'approche chaînes de valeurs est au centre de cet accord puisqu'il a été convenu de favoriser l'importation de matières premières australiennes pour les transformer sur le territoire indonésien grâce au coût compétitif de sa main d'œuvre afin de renforcer son intégration dans les chaînes de valeur globales. L'accord prévoit plusieurs provisions pour renforcer la contribution des deux économies aux chaînes de valeurs mondiales, y compris le renforcement des capacités dans la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et le secteur de la santé. Certaines options ont été offertes par l'UE à la Tunisie dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale, tel que la poursuite des négociations dans la cadre de l'ALECA, ou la modernisation de l'accord d'association ou encore un Accord d'investissement durable. Ces options devraient être explorées en positionnant la montée en gamme dans les chaînes de valeurs au centre d'un éventuel accord en prenant exemple sur l'accord IA CEPA.

La pandémie a révélé les vulnérabilités des CVM. La rupture dans les approvisionnements a poussé les pays industrialisés à raccourcir leurs CVM et à diversifier leurs approvisionnements dans des marchés plus proches. Dans ce cadre les stratégies nationales et régionales que le pays mettra en place joueront sur ses perspectives économiques pour son tryptique commerce, investissement et emploi dans les prochaines décennies.

► Conclusion

Ce rapport a évalué l'évolution du commerce et de l'investissement et a présenté les principales caractéristiques des IDE, du commerce, des PME et du marché du travail en Tunisie. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le commerce, l'investissement et le marché du travail tunisien a également été analysé.

Les principales conclusions de cette étude ont révélé que le secteur dominant, en termes d'exportations, d'IDE ou d'emplois, est le secteur des industries manufacturières. En effet ce secteur couvre 56% des IDE et 48% de l'emploi salarié formel en 2020. Les PME tunisiennes représentent 69% du total du tissu économique opérant principalement dans l'industrie de textiles et habillements et l'industrie alimentaire. Ces entreprises ont été fortement endommagées en termes de productivité à cause de la pandémie du COVID-19.

Les exportations à leur tour ont baissé en 2020 et de même, les IDE ont significativement diminué à cause de la pandémie du COVID-19 ainsi qu'un climat d'affaires qui n'est pas très prometteur. Les principaux obstacles qui entravent l'activité des entreprises tunisiennes sont l'accès au financement, la corruption et l'instabilité politique.

Le marché du travail tunisien, caractérisé par un faible taux de participation des femmes, a enregistré une dégradation suite à la pandémie exprimée par une augmentation du taux de chômage chez les hommes aussi bien que les femmes en 2020. De même, les jeunes entre 15 et 24 ans souffrent beaucoup plus du chômage avec un taux de 34.9%.

Concernant l'évolution des politiques d'investissement et commerciales, les politiques d'investissement ont divisé l'économie tunisienne entre les secteurs onshore et offshore. Cette dualité onshore-offshore a contribué à la transformation économique de la Tunisie car le secteur offshore a attiré des investisseurs étrangers et a rapporté les devises dont le pays avait tant besoin alors que le secteur onshore lourdement protégé a facilité le développement d'une base industrielle locale.

Avec la mise en place du régime offshore, des réformes majeures ont été adoptées telles que la libéralisation tarifaire unilatérale, la réforme des procédures d'importation et la suppression de nombreuses restrictions quantitatives à l'importation. La Tunisie a également signé plusieurs accords de libre-échange. En ce qui concerne les mécanismes institutionnels en termes de politiques de commerce et d'investissement, cette analyse a révélé que pour avoir une approche plus globale du commerce, une meilleure coordination est nécessaire entre les différentes institutions. Au niveau de l'investissement, la différence entre les diverses institutions est claire et le chevauchement est moins prononcé que pour les politiques commerciales.

Plusieurs défis sont encore en place et doivent être relevés tant au niveau du commerce que de l'investissement. Par conséquent, certains grands défis au niveau de l'investissement doivent être relevés afin de renforcer le rôle du secteur privé en tant que principal moteur de la compétitivité économique et de la création d'emplois et le rôle du gouvernement en tant que stimulant pour le développement du secteur privé. La crise du COVID-19, qui a sévèrement affecté la Tunisie, ainsi que la transition politique difficile du pays n'ont pas contribué à améliorer la situation économique.

En effet, les règles et les procédures réglementaires sont complexes et peuvent avoir des incidences économiques, notamment sur la concurrence. En outre, la complexité des incitations fiscales et des mécanismes de subventions alourdit les procédures administratives, particulièrement pour les petites entreprises. Ainsi, les procédures opaques et longues découragent l'entrepreneuriat et l'investissement.

Dans le but d'ouvrir l'économie et renforcer la concurrence et aussi favoriser la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, il est recommandé de conduire une évaluation économique de l'impact de toute nouvelle réglementation et de simplifier le système fiscal (OCDE, 2022).

Cette étude a aussi révélé qu'afin de construire et consolider une plateforme industrielle hautement compétitive, la Tunisie doit construire et soutenir des coalitions publiques privées pour promouvoir la compétitivité tunisienne, la montée en gamme dans les CVM, l'investissement et l'emploi au niveau national. En effet, la coordination s'impose entre les parties prenantes impliquées dans les secteurs du commerce et de l'investissement avec les différentes structures chargées de l'emploi dans le cadre d'un dialogue social permettant d'optimiser à terme la quantité et la qualité des emplois créés dans le pays.

► Références

- Ahmadi, A. (2019), "Etude empirique de l'effet des investissements directs étrangers sur le marché de l'emploi en Tunisie", *Revue Recherches en Economie et en Management Africain*, No. 7, pp. 204-219.
- Anyanwu, J. C., Yaméogo, N. D., Ben Ali, M. S. (2016). "Foreign Direct Investment in the Middle Eastern and North African Countries", 197-216. *Economic Development in the Middle East and North Africa*, Ben Ali, M. S. (Eds). New York: Springer/Palgrave Macmillan
- Autor, D. (2014). "Skills, Education, and the Rise of Earnings Inequality Among the 'Other 99 Percent'". *Science*, 344 (6186): 843-51.
- Baghdadi L., Martínez-Zarzoso I. and Kruse H. (2016), Trade Policy without Trade Facilitation: Lessons from Tariff pass-through in Tunisia, in *Trade Costs and Inclusive Growth*, Geneva: World Trade Organization
- Baghdadi, L. (2016), "La libéralisation commerciale est-elle toujours bénéfique ? Leçons apprises de la transmission de la réduction des tarifs sur les prix domestiques en Tunisie", North Africa Bureau of Economic Studies Intl., Note de politique économique, No. 27, Juillet.
- Baghdadi, L. (2018), "PME Tunisiennes : Comment saisir les opportunités des Chaines de Valeur Mondiales", Programme de Chaires de l'OMC, Note de politique économique n°1 Juillet.
- Baghdadi L., Ben Kheder S. et Arouri H., (2019), "Assessing the Performance of Offshore Firms in Tunisia", *Journal of Economic Integration*, Vol. 34, No. 2, June 2019, 280-307.
- Banque Africaine de Développement (2021) « Perspectives économiques en Tunisie », Bâtir aujourd'hui, une meilleure Afrique demain.
- Banque Centrale de Tunisie (2021), Rapport Annuel, Juin.
- Banque Mondiale (2022), « Tunisie MPO SM22 », Avril, 2022002367FREfre019-Tunisia.pdf (worldbank.org)
- Banque Mondiale, Région Afrique du Nord et Moyen Orient, « Reforms and External Imbalances », 2019.
- Banque Mondiale, *Ease of Doing Business Data*, 2020.
- Banque Mondiale, 2021, Tunisia Overview: Development News, Research, Data | World Bank
- Ben Mim, S., Hedi, A., and Ben Ali, M. S. (2021), "Industrialization, FDI and Absorptive Capacities: Evidence from African Countries", *Economic Change and Restructuring*, p. 1-28.
- Ben Slimane, M. and Baghdadi, L. (2019), "How Internationalization Affects Firms' Growth in the MENA Region? A Quantile Regression Approach", *Economics Bulletin*, Volume 39, Issue 2.
- Boughzala, M. (2019), "Unemployment in Tunisia: Why it's so High among Women and Youth", The ERF Forum.
- Bureau International de Travail, *Assessment of Labour Provisions in Trade and Investment Arrangements*, Geneva, 2016.
- Bureau International de Travail, *Handbook on Assessment of Labour Provisions in Trade and Investment Arrangements*, Genève, 2017.

- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (2015) World Investment Report: Reforming international investment governance (New York and Geneva).
- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (2020) *Global Trade Impact of the Coronavirus (COVID-19) Epidemic*. Trade and Development Report
- Cruz, M., Baghdadi, L., Arouri, H. (2021), "High Growth Firms and Trade Linkages: Imports do Matter", *Small Business Economics*.
- El Lahga, A., Ghali, S. and Helel, Y. (2021), "Growth and Employment Patterns in Pre-and Post-uprising in Tunisia", ILO- ADWA Report, July.
- Feenstra, R. C. (2009), *Offshoring in the Global Economy*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Fond Monétaire International, (2020) Perspectives économiques régionales : Moyen-Orient et Asie Centrale, Octobre.
- Friedt, F. L. and Zhang, K. (2020), *Chinese Exports*. Centre for Economic Policy research. COVID Economics, 53.
- Garcíaa F., Jin, B., and Salomonc R. (2013) "Does inward Foreign Direct Investment Improve the Innovative Performance of Local Firms?", *Res Policy* 42:231–244.
- Ghazali, M. (2009), "Trade Openness and Wages Inequality between Skilled and Unskilled Workers in Tunisia", *Economie Internationale* N°1, 117, Documentation Française.
- Ghazali and Mouelhi (2018), "The Employment Intensity of Growth: Evidence from Tunisia", *Journal of Economic Development*, Vol.43, No. 3, September, pp. 85-117.
- Haouas, I., Yagoubi M., and Heshmati A. (2003), "The Impacts of trade liberalization on Employment and Wages in Tunisian Industries", IZA Working Papers 688.
- Statistiques Tunisie, Enquête sur les forces de travail, 2019.
- Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, (2020), « Vulnérabilité du Pilotage Economique en Temps de la COVID-19 en Tunisie et Eléments de Politiques de Réponse et de Gestion de Sortie de Crise », Octobre.
- Joumard, I., Dhaoui, S., et Morgavi, H. (2018), "Insertion de La Tunisie dans les chaines de valeur mondiales et rôle des entreprises offshore », Documents de Travail du Département des Affaires Economiques De L'OCDE N° 1478, Juin.
- Krafft, C., Assaad, R., et Marouani, M.A. (2021), "The Impact of COVID-19 on Middle Eastern and North African Labor Markets: Vulnerable Workers, Small Entrepreneurs, and Farmers Bear the Brunt of the Pandemic in Morocco and Tunisia", *Economic Research Policy Brief* N°55.
- Krugman, P. R. (1979), "Increasing Returns, Monopolistic Competition, and International Trade." *Journal of International Economics* 9 (4): 469–479.
- Krugman, P. R. (1980), "Scale Economies, Product Differentiation, and the Pattern of Trade." *American Economic Review* 70 (5): 950–959.
- Marouani, M.A. (1999), "Libéralisation commerciale et emploi en Tunisie : un modèle d'équilibre général calculable avec des salaires d'efficience", Document de Travail DT/1999/09, DIAL-Développement et insertion internationale, pp. 1-29.
- Marouani, M.A. and Mouelhi, R. (2016) "Contribution of Structural Change to Productivity Growth: Evidence from Tunisia," *Journal of African Economies*, 2016, Vol. 25, number 1, 110–132.

- Martinez-Zarzozo I., Baghdadi L., and Kruse H. W. (2018), "Is Tunisia's Trade policy Pro-poor", in *Trade and Poverty Reduction: New Evidence of Impacts in Developing Countries*, Geneva: World Trade Organization and World Bank
- Marouani, M. A., P. L. Minh and M. Marshalian. (2020) "Jobs, Earnings, and Routine-task Occupational Change in Times of Revolution: The Tunisian Perspective", *UNU-WIDER Working Paper* No. 2020-171, December
- Marouani, M. A., and Marshalien (2020), "Winners and Losers in Industrial Policy 2.0", *WIDER Working Paper* 2020/21, March.
- Medini, A., Ben Abderrahmen, C., Baghdadi, L. (2022), "Impact of COVID19 on Tunisian Imports", *Economic Research Forum Working Paper* n°1531.
- Melitz, M. J. (2003) "The Impact of Trade on Intra-industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity", *Econometrica*, 71 (6), pp.1695–725.
- Mouelhi, R. (2003), "Impacts of Trade Liberalization on Firm's Labour Demand by Skill: The Case of Tunisian Manufacturing", LEA, ISCAE, University of la Manouba, Campus Universitaire la Manouba, October
- Mouelhi, R. (2007), "Impact of Trade Liberalization on Firm's Labour Demand by Skill: The case of Tunisian Manufacturing", *Labour Economics* 14 (3), pp. 539-563, June.
- OCDE (2022), Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2022, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/69ef3240-fr>
- Organisation Internationale du Travail (2017), Le contrat social : un exemple innovant de programme par pays pour le travail décent (PPTD) pour la Tunisie (2017-2022)
- Organisation Mondiale du Commerce (2015), "Commerce en valeur ajoutée et chaînes de valeur mondiales: profils statistiques"
- Organisation Mondiale du Commerce (2016), "Examen des politiques commerciales : Tunisie"
- Ouerghi, F. et Zidi, F. (2021), "Etude d'impact de la crise COVID19 sur le secteur textiles et habillement Tunisien", Centre du Commerce International.
- PwC Tunisie-Conseil D'analyses Economiques (2020), "Etude sur les Aides financières destinées aux PME dans le Secteur des Industries Manufacturières et Services Liés en Tunisie", Projet GIZ-IDEE/CAE.
- Rijkers, B., Arouri, H., Freund, C., Nucifora, A. (2014), "Which Firms Create the Most Jobs in Developing Countries? Evidence from Tunisia", *Labour Economics* 31, 84-102.
- Sassi, S. et Goaied, M. (2016), "L'intensité d'emploi de la croissance en Tunisie, selon le secteur et dans une perspective à long terme", *Revue internationale du Travail*, Vol. 155, no 2, pp. 277-289.
- UfM (Union For the Mediterranean). 2021. "Regional Integration in the Union for the Mediterranean." *Progress Report*.
- Zaki, C. (2016) Employment, Gender and International Trade: A Micro-Macro Evidence for Egypt, *Review of Economics & Political Science*, Vol.1 Issue 1, pp. 29-60.
- Zouari, A. (2021) « Enfin, une stratégie nationale pour l'emploi voit le jour », Leaders, Février. <https://www.leaders.com.tn/article/31447-abderrazak-zouari-enfin-une-strategie-nationale-pour-l-emploi-voit-le-jour>

► Avertissement

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

Les appellations employées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du travail aucune prise de position quant au statut juridique des pays, zones ou territoires, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles, études et autres contributions signées incombe uniquement à leurs auteurs, et leur publication ne constitue pas une approbation par le Bureau international du travail des opinions qui y sont exprimées.

La référence à des noms d'entreprises et de produits et procédés commerciaux n'implique pas leur approbation par le Bureau international du travail, et toute omission de mentionner une entreprise, un produit ou un procédé commercial particulier n'est pas un signe de désapprobation.